



Doc. 12936

22 mai 2012

Election de juges à la Cour européenne des droits de l'homme

(conformément à l'article 22 de la Convention européenne des droits de l'homme)

Liste et curricula vitae des candidats présentés par les Gouvernements de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie, de la République tchèque, des Pays-Bas, de la Pologne, de la Fédération de Russie, de la Suède et du Royaume-Uni

Sommaire

Page

Liste et curricula vitae des candidats présentés par le Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine	3
Mirsa MUHAREMAGIC	7
Faris VEHABOVIĆ	11
Dragomir VUKOJE	15
Liste et curricula vitae des candidats présentés par le Gouvernement de la Croatie	21
Jasna OMEJEC	27
Ksenija TURKOVIĆ	33
Alan UZELAC	41
Liste et curricula vitae des candidats présentés par le Gouvernement de la République tchèque	45
Mahulena HOFMANNOVÁ	49
Zdeněk KÜHN	53
Aleš PEJCHAL	57
Liste et curricula vitae des candidats présentés par le Gouvernement des Pays-Bas	61
Adriana Van DOOIJEWERT	67
Johannes SILVIS	69
Taru SPRONKEN	73
Liste et curricula vitae des candidats présentés par le Gouvernement de la Pologne	85
Krzysztof DRZEWICKI	87
Krzysztof WOJTYCZEK	91
Anna WYROZUMSKA	95
Liste et curricula vitae des candidats présentés par le Gouvernement de la Fédération de Russie ..	99
Andrei Yurievitch BUSHEV	103
Dmitry DEDOV	107
Lyudmila NOVOSYOLOVA	111
Liste et curricula vitae des candidats présentés par le Gouvernement de la Suède	113
Helena JÄDERBLOM	117
Lars Stefan Edvard STRÖMBERG	121
Margareta ÅBERG	123
Liste et curricula vitae des candidats présentés par le Gouvernement du Royaume-Uni	125
Raquel AGNELLO	127
Benedict EMMERSON	131
Paul MAHONEY	137

Liste et curricula vitae des candidats présentés par le Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine

REPRESENTATION PERMANENTE DE LA BOSNIE-HERZEGOVINE
AUPRES DU CONSEIL DE L'EUROPE

M. Wojciech Sawicki
Secrétaire Général
de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Strasbourg, le 13 mars 2012

Objet : Election d'un juge au titre de la Bosnie-Herzégovine - liste des candidats

Cher Monsieur Sawicki,

Suite à votre lettre du 8 septembre 2011, nous avons le plaisir de vous informer que la présidence de Bosnie-Herzégovine a, par décision du 22 février 2012, désigné les candidats suivants pour la fonction de juge à la Cour européenne des droits de l'homme au titre de la Bosnie-Herzégovine :

1. Mme Muharemagic Mirsa
2. M. Vukoje Dragomir
3. M. Vehabovic Faris

Vous trouverez ci-joint la décision précitée de la présidence de Bosnie-Herzégovine, ainsi que le curriculum vitae des trois candidats, qui est conforme au modèle adopté par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

Le courrier décrivant la procédure nationale de sélection des trois candidats vous sera adressé ultérieurement.

Veuillez noter, Monsieur, que nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Zdenko Martinovic

Ambassadeur

cc : M. Thorbjørn Jagland, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe
M. Luzius Wildhaber, Président du Panel d'experts sur les candidats à l'élection comme juge à la Cour européenne des droits de l'homme
M. Manuel Lezertua, directeur du conseil juridique et du droit international public, secrétaire du Panel

*REPRESENTATION PERMANENTE DE LA BOSNIE-HERZEGOVINE
AUPRES DU CONSEIL DE L'EUROPE*

M. Wojciech Sawicki
Secrétaire Général
de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Strasbourg, le 1^{er} avril 2012

Objet : Election d'un juge au titre de la Bosnie-Herzégovine
Description de la procédure nationale de sélection

Monsieur le Secrétaire Général,

Comme suite à la lettre que nous vous avons adressée le 12 mars 2012, veuillez trouver ci-joint la description de la procédure nationale de sélection qui a conduit à la désignation des trois candidats.

Le texte original de cette description vous sera envoyé ultérieurement.

Nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Ambassadeur
Zdenko Martinovic

cc : M. Thorbjørn Jagland, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe
M. Manuel Lezertua, directeur du conseil juridique et du droit international public, secrétaire du Panel

OBJET : Procédure en vue de l'élection d'un juge à la Cour européenne des droits de l'homme

La sélection des candidats aux fonctions de juge à la Cour européenne des droits de l'homme au titre de la Bosnie-Herzégovine est conduite conformément à la Décision relative aux procédures de nomination de représentants de la Bosnie-Herzégovine auprès d'organisations et institutions internationales (*Journal officiel de la Bosnie-Herzégovine n° 66/08*). Un appel public à candidatures est annoncé dans les trois principaux journaux de Bosnie-Herzégovine. Les critères, à savoir les conditions que doit remplir un candidat pour être présélectionné, sont définis dans la Décision susmentionnée, conformément à l'article 21, paragraphe 1 de la Convention européenne des droits de l'homme et aux critères établis par la Résolution 1646 (2009) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

La Présidence de la Bosnie-Herzégovine et les organes désignés par cette dernière participent à la procédure de sélection. L'organe habilité (en l'occurrence le ministère des Affaires étrangères) annonce l'ouverture d'un concours public pour le poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme, vérifie si les conditions administratives sont remplies et si le délai de dépôt des candidatures est respecté, et soumet à la Présidence toutes les candidatures qui satisfont aux critères fixés par la Décision relative aux procédures de nomination de représentants de la Bosnie-Herzégovine auprès d'organisations et institutions internationales, conformément à la Résolution 1646.

Concernant les autres critères énoncés dans la Résolution 1646, l'appel public à candidatures requiert notamment que les candidats aient une parfaite maîtrise de l'une des deux langues officielles du Conseil de l'Europe et une bonne connaissance de l'autre langue officielle, et qu'ils soumettent un curriculum vitae dans l'une des langues des peuples de la Bosnie-Herzégovine ainsi qu'en anglais ou en français, suivant le modèle inclus dans la Résolution 1646.

Conformément à l'article 3 de la Décision susmentionnée et à l'article 21, paragraphe 1 de la Convention européenne des droits de l'homme, les critères suivants, qui concernent les conditions nécessaires à l'exercice des fonctions de juge, étaient mentionnés dans l'appel public à candidatures :

Le juge doit jouir de la plus haute considération morale et réunir les conditions requises pour l'exercice de hautes fonctions judiciaires ou être un juriste possédant une compétence notoire ;

Le juge doit avoir une excellente connaissance de l'une des langues officielles du Conseil de l'Europe (anglais ou français) et être capable de communiquer dans l'autre ;

Le juge siège à la Cour à titre individuel ;

Pendant la durée de son mandat, le juge ne peut exercer aucune activité incompatible avec les exigences d'indépendance, d'impartialité ou de disponibilité requise par une activité exercée à plein temps.

Outre les qualifications indiquées ci-dessus, les candidats devaient soumettre leur curriculum vitae dans l'une des langues des peuples de la Bosnie-Herzégovine ainsi qu'en anglais ou en français, suivant le modèle inclus dans la Résolution 1646 (2009).

Le ministère des Affaires étrangères de la Bosnie-Herzégovine, sur habilitation de la Présidence de la Bosnie-Herzégovine, a annoncé l'appel public à candidatures pour le siège de juge à la Cour européenne des droits de l'homme dans les trois principaux quotidiens (*Dnevni Avaz*, *Nezavisne Novine* et *Dnevni List*), en respectant les dispositions de la Décision de la Présidence de la Bosnie-Herzégovine relative aux procédures de nomination des représentants de la Bosnie-Herzégovine auprès d'organisations et institutions internationales et de la Résolution 1646 (2009) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

En application de l'article 4 de la Décision, la Présidence de la Bosnie-Herzégovine a sélectionné trois personnes sur la liste de candidats, conformément à l'article 4.2 de la Résolution 1646. Elle a en outre veillé à ce que tous les candidats possèdent des qualifications comparables et à ce que les deux sexes soient représentés.

Les candidats au poste de juge, ainsi qu'indiqué dans l'appel public à candidatures, devaient fournir les justificatifs suivants pour prouver qu'ils remplissent les conditions requises :

- copies certifiées conformes des documents suivants : diplôme universitaire (diplôme attesté dans le cas d'un diplôme délivré par une université étrangère ou obtenu dans un pays autre que la Bosnie-Herzégovine après le 6 avril 1992) ; certificat de nationalité ; carte d'identité délivrée par le CIPS (système de protection de l'identité des citoyens) ; certificat d'admission au barreau ; justificatifs de l'expérience professionnelle pertinente requise (attestation d'emploi ou équivalent) ; attestation de la connaissance de l'anglais et du français ; curriculum vitae

dans l'une des langues des peuples de la Bosnie-Herzégovine et en anglais ou en français, conforme au modèle de curriculum vitae inclus dans la Résolution 1646 (2009).

La Présidence de la Bosnie-Herzégovine a transmis, par l'intermédiaire du ministère des Affaires étrangères, la liste de trois candidats et leurs curriculum vitae en anglais au Panel consultatif d'experts établi par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe en vue de la suite de la procédure.

Mirsa MUHAREMAGIC**CURRICULUM VITAE****I. Etat civil**

Nom, prénom : Muharemagic, Mirsa
 Sexe : féminin
 Date et lieu de naissance : 27-01-1953 à Lopare, Bosnie-Herzégovine
 Nationalité : bosniaque
 Situation maritale : mariée, deux enfants

II. Etudes et diplômes, et autres qualifications

1976 - Etudes de droit, faculté de droit, université de Sarajevo
 1989 - Examen du barreau, Belgrade, Serbie

III. Activités professionnelles pertinentes

1976-1979 - Conseillère juridique chez Tehnograd, entreprise de construction, Tuzla
 1979-1993 - Secrétaire exécutive du comité de coordination du système économique et juridique à la Chambre de commerce régionale de Tuzla (actuelle Chambre de commerce cantonale de Tuzla)
 1993-2001 - Avocate – Tuzla
 - Inscrite aux Barreaux de Bosnie-Herzégovine et de la Fédération de Bosnie-Herzégovine, Sarajevo
 1996-2000-2001 - Membre du Parlement de la Fédération de Bosnie-Herzégovine, Sarajevo
 1998-2002 - Présidente de la commission des droits de l'homme du Parlement de la Fédération de Bosnie-Herzégovine
 2002-2005 - Ambassadrice extraordinaire et plénipotentiaire de la Bosnie-Herzégovine en Hongrie, Budapest
 - Ambassadrice extraordinaire et plénipotentiaire de la Bosnie-Herzégovine en Roumanie et en République de Moldova (simultanément)
 2005-2006 - Avocate
 2006-2008 - Responsable du département des droits de l'homme au ministère des Affaires étrangères de Bosnie-Herzégovine
 2008-2012 - Représentante permanente adjointe de la Bosnie-Herzégovine auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg (fonction actuelle)

IV. Activités et expérience dans le domaine des droits de l'homme

1993-2001 - Avocate (cabinet privé - avocate, au civil et au pénal, dans des affaires
 2005-2006 impliquant des ressortissants et des entreprises nationaux et étrangers ; dossiers liés notamment aux droits de l'homme : droits des réfugiés et des personnes déplacées, personnes disparues, rapatriés, droit de la propriété, etc.)
 - Inscrite aux Barreaux de Bosnie-Herzégovine et de la Fédération de Bosnie-Herzégovine (participation à la préparation des dispositions de plusieurs lois, notamment la loi sur le Barreau de Bosnie-Herzégovine)
 1998-2002 - Présidente de la commission des droits de l'homme au Parlement de la Fédération de Bosnie-Herzégovine (travaux sur la protection des droits de l'homme dans la Fédération, en particulier examen de plaintes émanant de victimes de violations alléguées des droits de l'homme et le rôle préventif du Parlement à cet égard)

- 2006-2008 - Responsable du département des droits de l'homme au ministère des Affaires étrangères de Bosnie-Herzégovine – participation à des réunions, des séminaires (séminaire d'orientation des droits de l'homme organisé par la mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine) et à des conférences ; aux travaux sur l'EPU (Examen Périodique Universel) au sein du Conseil des droits de l'homme de l'Onu à Genève ; réunions sur les droits de l'homme (réunions du Comité des Ministres du CdE relatives à l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme ; réunions avec le commissaire aux droits de l'homme, M. Hammarberg, pendant ses visites en Bosnie-Herzégovine en 2006-2010)
- 2008-2012 - Représentante permanente adjointe de la Bosnie-Herzégovine auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg (fonction actuelle)
- participation aux travaux de la commission des délégués des ministres et à tous les groupes de rapporteurs du Comité des Ministres du CdE ; participation aux réunions sur les droits de l'homme (réunions du Comité des Ministres du CdE relatives à l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme) ; participation à la réunion du Comité des Ministres du CdE à Madrid en 2010 et à Istanbul en 2011) ; relations avec le Service de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des Droits de l'Homme ; participation aux travaux de l'Assemblée parlementaire (APCE) ; avec d'autres organes et groupes de travail, notamment le GT-SUIVI Interlaken, et aux réunions de préparation des déclarations d'Interlaken et d'Izmir sur l'avenir de la Cour européenne des droits de l'homme ; relations avec la Commission de Venise

V. Activités publiques

- 1996-2000-2001 - Membre du Parlement de la Fédération de Bosnie-Herzégovine, Sarajevo, pour le parti SDP
- 1998-2002 - Présidente de la commission des droits de l'homme au Parlement de la Fédération de Bosnie-Herzégovine

VI. Autres activités

- 2002-2005 - Ambassadrice extraordinaire et plénipotentiaire de Bosnie-Herzégovine en Hongrie
- Ambassadrice extraordinaire et plénipotentiaire de Bosnie-Herzégovine en Roumanie et en Moldova (simultanément)

VIII. Langues

Langue	Lu			Ecrit			Parlé		
	très bien	bien	assez bien	très bien	bien	assez bien	très bien	bien	assez bien
a. Première langue:									
Serbe-croate-bosniaque	X			X			X		
b. Langues officielles:									
– anglais	X			X			X		
– français			X			X			X
c. Autres langues:									

IX. Au cas où vous n'auriez pas le niveau de compétence linguistique requis pour exercer la fonction de juge dans [la deuxième] langue officielle, veuillez confirmer votre intention, si vous êtes élu(e) juge à la Cour, de suivre des cours de langue intensifs dans la langue concernée avant de prendre vos fonctions ainsi que, si besoin est, au début de votre mandat.

Je confirme que si ce devait être le cas, je me ferais un plaisir d'améliorer mes connaissances en français de cette manière.

X. Autres éléments pertinents

XI. Veuillez confirmer que vous vous installeriez de manière permanente à Strasbourg au cas où vous seriez élu(e) juge à la Cour.

Je confirme que, dans le cas où je serais élue juge à la Cour, je m'installerais de manière permanente à Strasbourg.

Mirsa Muharemagic

Faris VEHABOVIĆ
CURRICULUM VITAE*

I. Etat civil

Nom, prénom	VEHABOVIĆ Faris
Sexe	Masculin
Date et lieu de naissance	23 mai 1967, Sarajevo
Nationalité(s)	B-H

II. Etudes et diplômes, et autres qualifications

1981-1985 Lycée/Gymnasium, Sarajevo,

1987-1993 Faculté de droit, Université de Sarajevo,

1998 Stagiaire à la Commission européenne des droits de l'homme à Strasbourg,

2000 Participant à l'Ecole d'été sur la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales à Budapest, organisée par le Groupe international des droits des minorités du Conseil de l'Europe,

2001 Reçu à l'Examen du Barreau,

2004 Ecole d'été consacrée aux droits de l'homme et à la démocratisation, Université de Bologne et Institut Balcanica,

2003-2005 programme interdisciplinaire d'études post-universitaires en études européennes, Université de Bologne et Université de Sarajevo, Master en études européennes.

III. Activités professionnelles pertinentes

a. Description des activités judiciaires

Juge ad hoc à la Cour européenne des droits de l'homme depuis décembre 2010 ;

Juge à la Cour constitutionnelle de la Fédération de Bosnie-Herzégovine depuis le 1er décembre 2007 ;

Membre du Conseil pour la protection des intérêts nationaux vitaux au sein de la Cour constitutionnelle de la Fédération depuis le 14 février 2008 ;

Vice-président de Cour constitutionnelle de la Fédération de Bosnie-Herzégovine depuis septembre 2008 ;

Greffier à la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine du 15 janvier 2001 au 30 novembre 2007 ;

Expert juridique – Bureau du Médiateur des droits de l'homme en Bosnie-Herzégovine du 1^{er} mars 1996 au 14 janvier 2001.

b. Description des activités juridiques non judiciaires

Membre de l'Association des juges de la Fédération de B-H ;

Chargé de cours aux Centres de formation des juges et procureurs de la Fédération de Bosnie-Herzégovine et de la Republika Srpska.

* Le texte souligné indique les postes occupés ou missions en charge actuellement.

c. Description des activités professionnelles non juridiques
(Veuillez souligner le(s) poste(s) occupé(s) actuellement)

Membre du Conseil d'administration du Centre pour les droits de l'homme de l'Université de Sarajevo :

Membre de l'Association Alumni for the Centre of Interdisciplinary Postgraduate Studies (ACIPS).

IV. Activités et expérience dans le domaine des droits de l'homme

Sélectionné par le Président de la Section IV à partir de la liste des juges ad hoc et participation à l'affaire Esmā Palić c. B-H (la plus importante affaire sur la question des personnes disparues) et auteur, conjointement avec le Président de la Section IV et actuel Président de la Cour européenne des droits de l'homme, M. Bratza, d'un avis séparé.

Chargé de cours aux Centres de formation des juges et procureurs de la Fédération de Bosnie-Herzégovine et de la Republika Srpska dans le domaine de l'application de la Convention européenne des droits de l'homme,

Chargé de cours aux Centres de formation des juges et procureurs de la Fédération de Bosnie-Herzégovine et de la Republika Srpska dans le domaine de la jurisprudence et de la procédure devant la Cour européenne des droits de l'homme,

Chargé de cours aux Centres de formation des juges et procureurs de la Fédération de Bosnie-Herzégovine et de la Republika Srpska dans le domaine de la jurisprudence et de la procédure devant la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine,

Chargé de cours au Conseil de l'Europe (Bureau de Sarajevo), à l'OSCE, aux Nations Unies en matière de protection des droits de l'homme, de jurisprudence et de procédure devant la Cour européenne des droits de l'homme et la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine,

Participation à divers projets du Centre pour les droits de l'homme de l'Université de Sarajevo, consacrés à la protection des droits de l'homme,

Participation à divers projets de l'Association pour l'Initiative démocratique relatifs à la protection des droits de l'homme,

Chargé de cours auprès de fonctionnaires internationaux à l'OSCE, Equipe internationale de police, dans le domaine de la structure constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine et de la Convention européenne des droits de l'homme,

Rédacteur du Bulletin de jurisprudence de la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine,

Auteur de nombreux articles sur les droits de l'homme et les droits constitutionnels,

Nombreuses conférences sur les droits de l'homme données dans diverses institutions et organisations, à des ONG, juges et procureurs.

V. Activités publiques

a. Postes dans la fonction publique
Aucun.

b. Mandats électifs
Aucun.

c. Fonctions exercées au sein d'un parti ou d'un mouvement politique

N'a jamais été membre d'un quelconque parti politique. Ne s'est jamais engagé dans aucun parti politique.

VI. Autres activités

Organisation et participation à de nombreux événements liés aux droits de l'homme, à la démocratisation et à la société civile (cours, séminaires, tables rondes), ainsi qu'aux discussions relatives à la réforme constitutionnelle en B-H.

Engagé comme expert dans le cadre du développement de l'autonomie locale en Fédération de B-H.

Engagé comme expert juridique par la Commission européenne dans le cadre des préparatifs du projet de réforme constitutionnelle en Bosnie-Herzégovine.

VII. Travaux et publications (en anglais uniquement)

- Published more than 20 scientific papers (books, articles, reports, studies), textbooks (being a co-author), participated in international scientific and research projects;
- 1. Relationship Between Constitution of Bosnia and Herzegovina and the European Convention on Human Rights,
- 2. Legal analysis of initiatives for constitutional reform in Bosnia and Herzegovina,
- 3. Why there will be no systematic constitutional reform in Bosnia and Herzegovina;
- 4. Co-author of the project of translation of 93 key judgment of the European Court of Human Rights organized by the Council of Europe,
- 5. Co-author of the Regional Human Rights Report 2007,
- 6. Co-author of the Report on Human Rights in Bosnia and Herzegovina 2008 and 2010.
- 7. Constitutional Obstacles,
- 8. Position of Constituent People in the Constitution of Bosnia and Herzegovina,
- 9. Relations Between Constituent People, Others and National Minorities and Question of Protection of Collective Rights;
- 10. Jurisprudence of the Constitutional Court of Bosnia and Herzegovina concerning housing and right to work disputes.

VIII. Langues

Langue	Lu			Ecrit			Parlé		
	très bien	bien	assez bien	très bien	bien	assez bien	très bien	bien	assez bien
a. Première langue: Premières langues: Serbe-Bosniaque-Croate
b. Langues officielles: – anglais – français	X X	X X	X X
c. Autres langues:									

IX. Au cas où vous n'auriez pas le niveau de compétence linguistique requis pour exercer la fonction de juge dans [la deuxième] langue officielle, veuillez confirmer votre intention, si vous êtes élu(e) juge à la Cour, de suivre des cours de langue intensifs dans la langue concernée avant de prendre vos fonctions ainsi que, si besoin est, au début de votre mandat.

Oui.

X. Autres éléments pertinents

La Cour constitutionnelle de la Fédération de Bosnie-Herzégovine, dont j'exerce actuellement la fonction de Vice-président, n'a pas compétence en appel ou une quelconque autre compétence susceptible de donner lieu à un conflit d'intérêt ou à la nécessité de nommer un juge ad hoc au cas où je serais élu juge à la Cour européenne des droits de l'homme.

XI. Veuillez confirmer que vous vous installeriez de manière permanente à Strasbourg au cas où vous seriez élu(e) juge à la Cour.

Je confirme que je m'installerai à Strasbourg si je suis élu juge à la Cour.

Dragomir VUKOJE**CURRICULUM VITAE*****I. Etat civil**

Prénom : Dragomir
 Nom : Vukoje
 Sexe : masculin
 Date de naissance : 27 août 1951
 Lieu de naissance : Trebinje, Bosnie-Herzégovine
 Nationalité : Bosnie-Herzégovine
 Situation : marié à Miroslava Babić, deux enfants

II. Etudes et diplômes

2010-2011 Acceptation par le Conseil de la Faculté de droit de l'Université *Apeiron* de Banja Luka de la thèse de doctorat intitulée *Les normes de la Convention européenne des droits de l'homme applicables aux affaires de crimes de guerre*

2008 – 2010 Faculté de droit de l'Université *Apeiron* de Banja Luka (obtention d'un Master de droit) ; Master de droit dans le domaine des crimes contre l'humanité

1970 – 1974 Université de Belgrade, Faculté de droit, Belgrade, Serbie

1966 – 1970 Études secondaires à Trebinje

Septembre 1993 Concours du Barreau, Podgorica, Monténégro

Principales formations internationales suivies :

Septembre 2011 : Belgrade, Serbie, Fondation pour le droit humanitaire, « L'héritage du TPIY ».

Juin 2009 : formation judiciaire d'une semaine à la Cour suprême suédoise, organisée par l'Office suédois de développement international (Swedish International Development Agency – SIDA).

Octobre 2008 : formation judiciaire et formation à la coopération, Cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg.

Octobre 2008 : formation judiciaire de deux semaines aux États-Unis, organisée par le ministère américain de la Justice.

Février 2007 : formation judiciaire d'une semaine au Royaume-Uni, organisée par l'ambassade britannique en Bosnie-Herzégovine, en coopération avec le Conseil de l'Union européenne.

Mars 2006 et 2008 : formations judiciaires au TPIY (Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie)

Septembre 2002 : formation judiciaire de deux mois en France. Cours théoriques dispensés à l'École nationale de la magistrature et à la cour d'appel de Paris. Formation pratique au tribunal de grande instance (TGI) de Saint Etienne.

Novembre 1997-juin 1998 : formation judiciaire de six mois en France. Cours théoriques dispensés à l'École nationale de la magistrature à Paris. Formation pratique au TGI de Tarbes, dont deux mois de cours intensifs de français à Vichy, Université de Clermont-Ferrand, et un mois de cours de français à l'Alliance française à Paris.

Juin 1997 : programme d'un mois organisé par le Conseil de l'Europe et le ministère français de la Justice.

* Le texte souligné indique les postes occupés ou missions en charge actuellement.

III. Activités professionnelles pertinentes

Activités judiciaires :

- 2010 Juge ad hoc à la Cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg -liste officielle des juges ad hoc, mise à jour en mai 2011
- 2009 candidat officiel au titre de la Bosnie-Herzégovine au poste de juge au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie à La Haye à l'Assemblée des États parties qui s'est tenue en janvier 2009 à New York.
- Depuis 2005 :
- Juge à la Cour de Bosnie-Herzégovine (Cour d'État) de Sarajevo, chambre d'appel, Section I Crimes de guerre, Section II Criminalité organisée
- Premier Président de la section Crimes de guerre de la Cour de Bosnie-Herzégovine
- 1998 – 2005 Juge au tribunal de grande instance de Trebinje, Bosnie-Herzégovine
- 1993 – 1998 Juge au tribunal d'instance de Trebinje, Bosnie-Herzégovine

Activités non judiciaires

- 1975 – 1993 Conseil auprès de la compagnie d'électricité *Elektrodistribucija* de Trebinje

Activités professionnelles non juridiques

- 2009-2012 Formateur désigné des juges et procureurs du Centre de formation à la magistrature des institutions publiques de la Fédération de Bosnie-Herzégovine
- 2010-2012 Membre du Conseil national des examinateurs de droit économique du Barreau

IV. Activités et expérience dans le domaine des droits de l'homme

En vertu de l'article II/2 de la Constitution de la Bosnie-Herzégovine, les droits et obligations qui découlent de la Convention européenne des droits de l'homme et de ses protocoles sont directement applicables en Bosnie-Herzégovine et ces instruments priment sur toute autre loi. C'est la raison pour laquelle je suis amené, en ma qualité de juge à la chambre d'appel de la section I des crimes de guerre et de la section II de la criminalité organisée, de la criminalité économique et de la corruption, à statuer sur des moyens d'appel dans des affaires de détention provisoire (contestation de la légalité de la détention provisoire) dans lesquelles l'auteur de l'appel invoque la violation de l'article 5 de la Convention européenne des droits de l'homme, ainsi que sur des appels portant sur la violation de l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme. Il convient également de noter que je suis confronté à des violations des droits de l'homme constitutives de graves violations du droit humanitaire international, précisément de l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'homme, qui interdit la torture. Lorsque j'agis en qualité de juge de la section administrative, je statue et délibère sur des appels qui ont trait à la violation du droit de propriété garanti par l'article 1^{er} du Premier Protocole à la Convention européenne des droits de l'homme.

Enfin, dans le cadre des appels liés au principe *nullum crimen sine lege* (pas de crime sans loi) et à la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, la peine de mort est interdite au titre de l'article 2 du Protocole n° 6 et du Protocole n° 13 à la Convention européenne des droits de l'homme.

V. Activités publiques

Le Conseil supérieur de la magistrature de Bosnie-Herzégovine a adopté le Code d'éthique judiciaire, qui vise à promouvoir des normes professionnelles et déontologiques dans le fonctionnement du système judiciaire de Bosnie-Herzégovine. Ce code garantit notamment que les juges sont libres de prendre part à des activités civiles, caritatives et religieuses, sous réserve d'éviter toute activité ou association susceptible de nuire à leur impartialité ou d'interférer avec l'exercice de fonctions judiciaires (article 2, alinéa 2, point 3). De plus, en vertu de ce même article 2, alinéa 2, point 3, les juges doivent s'abstenir (a) d'être membres de partis politiques, (b) d'assister à des rassemblements politiques et à des événements politiques destinés à collecter des fonds, (c) de toute contribution aux partis politiques ou aux campagnes électorales, (d) de prendre part publiquement à des débats politiques controversés, sauf sur des questions qui concernent

directement le fonctionnement des tribunaux, l'indépendance de la justice ou les aspects essentiels de l'administration de la justice et (e) de signer des pétitions visant à influencer une décision politique.

Les éléments qui précèdent attestent clairement des conditions assez restrictives auxquelles sont soumises les activités publiques des juges, afin de garantir leur impartialité. C'est pourquoi, dans un souci de respect de la déontologie de la profession judiciaire, en ma qualité de juge, je n'ai jamais exercé au cours de mon existence la moindre activité qui puisse mettre en doute mon indépendance, mon impartialité ou mon intégrité. En conséquence, mes réponses aux points a., b. et c. ci-dessous sont négatives.

- a. Fonction publique
- b. Mandats électifs
- c. Fonctions exercées au sein d'un parti ou d'un mouvement politique

VI. Autres activités

- a. Domaine Association des citoyens – admirateurs de la langue française – Club francophone de Trebinje
- b. Durée 2000 - 2006
- c. Fonctions Président du Club

VII. Travaux et publications (en anglais uniquement)

- Standards of proof in the war crime cases – International Scientific Conference: Topical issues of the application of criminal legislation, Collection of Papers, the Faculty of Law Banja Luka, 4 and 5 February 2011;
- With Božidar Banović, PhD, co-authored a paper titled *The Prohibition of Torture as ius cogens of the International Criminal Law and International Human Rights Law*.
- The Historical Importance of the French Civil Code and Its Codification - Serb Legal Thought, Journal of Legal Theory and Practice; Banja Luka, Issue 41 (2007)
- New Legal Solutions and How They Contribute to Efficiency In Criminal Proceedings Law and Justice, Journal of Case Law and Theory; Sarajevo, Issues 1-2 (December, 2004); Criminal Justice In France: An Outline of the Journal of Justice, Case Law and Theory; Banja Luka, Issue 12 (March, 2004)
- Judicial College of Bosnia and Herzegovina -June, 2008 (Neum, BiH). Lectured on the use of facts adjudicated by the ICTY decisions
- Judicial College of Bosnia and Herzegovina - June, 2007 (Neum, BiH). Lectured on the new Criminal Procedure Code
- Training Programme for Appellate Judges of Bosnia and Herzegovina; May, 2007 (Banja Luka, BiH). Lectured on sentencing in war crimes and organised crime cases before the Court of BiH.
- Training Programme for War Crimes Judges - September, 2006 (Vlašić, Bosnia). Moderated a panel on war crimes which included internationally distinguished speakers: Professor Dr Zoran Pajić from King's College of London and Professor Dr William Schabas, Director of the Irish Centre for Human Rights, National University of Ireland, Galway, Ireland.
- Regional Conference on National War Crimes Trials - October, 2006 (Miločer, Montenegro). Lectured on war crimes issues. Speakers at the conference included Clint Williamson, US War Crimes Ambassador, Sam Nazzaro, Permanent Legal Advisor to the US Department of Justice (OPDAT/US Embassy in Belgrade, Nicholas Ackerman, Regional Director of the US Department of Justice for Central and East Europe, Nataša Kandić, Director of the Humanitarian Law Fund, David Tolbert, ICTY Deputy Chief Prosecutor and Joseph Paonesa, US Marshals Service.
- Law School Symposium on Civil Law in Europe - October, 2004 (University of Sarajevo Law School). Lectured at an international symposium on the historical significance of the civil law in France
- Third Annual Conference on Substantive Criminal Law - June, 2004 (Neum, Bosnia). Lectured at the conference concerning solutions that would contribute to the efficiency of criminal proceedings.

- The first state level Conference “Processing of War Crimes – Achievements & Challenges” organised within the Support to WCC Project held in June 2006 in Sarajevo. The Conference is organised within the UNDP - Government of Japan Project “Support to the Establishment of the War Crimes Chamber”. I actively participated in the topic “Current Legislation on Transfer of Evidence and War Crime Cases (The Hague – BiH – Entities) – Survey of Regulations.

Other courses/programmes/study visits:

- *Analysis of the ECHR verdicts*; seminar held in Sarajevo on September 14-15, 2009
- Visited the ECHR in Strasbourg on three occasions (1997, 1998 and 2008)
- member of a delegation of judges and prosecutors from Bosnia-Herzegovina visiting the United States from 11 to 25 October 2008;
The delegates visited the courts, prosecutors and investigative offices as well as law schools in Pittsburgh and Boston. The programme covered the investigation and trial management of complex organised crime cases.
- *Human Losses in BiH 91-95*; June 2007 (Sarajevo, BiH)
The results of the project were introduced and then evaluated by three independent experts: Patrick Ball, Philip Verwimp and Ewa Tabeau.
- *Independence of Judiciary and Transition Challenges*; June 2007
(Belgrade, Serbia)
- *Human Rights Protections in BiH Criminal Legislation*; May 2006
(Neum, Bosnia)
- Member of a delegation of the Court of BiH judges visiting the judicial institutions of England and South Wales; February 2006
- Member of a delegation of the Court of BiH judges visiting the ICTY---January 2006
(Den Haag, The Netherlands)
The delegates observed trials being conducted at the ICTY [the *Milošević* trial and the so-called *Vukovar Three* (Mrkšić, Radić, Šljivančanin)] and met with the Prosecution, Registry and the Judiciary.

War Crimes; November, 2005
(Sarajevo, Bosnia); Moderators: Judges Miletić and Rodrigues.
- *Criminal Procedure*; September 2005
(organised by the US Department of Justice). Moderators: Judge Manuel Real, David O. Carter and Prosecutor Steven Kessler.
- Seminar on War Crimes; March, 2005
(Sarajevo, BiH) Moderators: Dermont Groome, Antoinette Issa, Gabrielle McIntyre, Catherine Marchi-Uhel, Frederick Harhoff.
- ICTY outreach to the local communities in Bosnia and Herzegovina – the ICTY’s work on war crimes committed in Foča*; October, 2004
- *International Humanitarian Law before ICTY and National Courts*; February 2002
(Sarajevo, BiH) International lecturers included Almiro Rodrigues, the former ICTY judge, Aryeh Neier, President of Open Society Institute of New York, Frank Orton, Human Rights Ombudsman in BiH, Eugene O’Sullivan and John E. Ackerman co-authors of the book *ICTY Practice and Procedure*, John Richard and William Day Jones, Defence Counsel before the ICTY.
- *Jurisprudence of the European Court of Human Rights*; September, 2002
(Banja Luka, BiH)
- *International Humanitarian Law before the ICTY and Domestic Courts*; February 2002
(Sarajevo, BiH) Lecturers included Aryeh Neier, President, Open Society Institute – New York, Prof. Eugene O’Sullivan, John E. Ackerman, co-author- and books *Practice and Procedure of the ICTY*,

Prof. Peter Murphy, Prof. Zoran Pajić, Mr. John Richard Day Jones, Mr. Rodney Dixon and many others;

- *New Criminal Code of RS – the Main Restructuring Directions*; December, 2000. (Teslić, BiH)
- And about 30 other seminars.

VIII. Langues

Langue	Lu			Ecrit			Parlé		
	très bien	bien	assez bien	très bien	bien	assez bien	très bien	bien	assez bien
a. Première langue :									
français	X		..	X		X	..
(<i>Veillez préciser</i>)									
b. Langues officielles :									
– anglais	..	X	X	X
– français	X	X	X	..
c. Autres langues :									

IX. Au cas où vous n'auriez pas le niveau de compétence linguistique requis pour exercer la fonction de juge dans [la deuxième] langue officielle, veuillez confirmer votre intention, si vous êtes élu(e) juge à la Cour, de suivre des cours de langue intensifs dans la langue concernée avant de prendre vos fonctions ainsi que, si besoin est, au début de votre mandat.

J'accepte pleinement cette condition.

X. Autres éléments pertinents

XI. Veuillez confirmer que vous vous installeriez de manière permanente à Strasbourg au cas où vous seriez élu(e) juge à la Cour.

Je confirme par la présente que je résiderai de manière permanente à Strasbourg comme indiqué ci-dessus.

Liste et curricula vitae des candidats présentés par le Gouvernement de la Croatie

[Traduction non officielle]

[Courrier électronique adressé à M. Wojciech Sawicki, Secrétaire Général de l'Assemblée parlementaire, daté du 12 avril 2012]

Cher Monsieur,

Veillez trouver ci-joint les documents suivants relatifs à l'élection du juge au titre de la République de Croatie :

- Conclusion du Gouvernement de la République de Croatie
- Curricula vitae en anglais des trois candidats
- Rapport incluant une description de la procédure menée et les critères de sélection des trois candidats de la République de Croatie pour le poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme
- Avis public en vue de la sélection des candidats de la République de Croatie pour le poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme

Sincères salutations,

Anica Djamić
Ambassadeur Extraordinaire et Plenipotentiaire
Représentante permanente

[Traduction non officielle]

Le Gouvernement de la République de Croatie

Conformément à l'article 31, paragraphe 3 de la Loi sur le Gouvernement de la République de Croatie (Journal officiel n° 150/2011), lors de sa session tenue le 22 mars 2012, le Gouvernement de la République de Croatie a adopté la

CONCLUSION

sur l'élection des candidats de la République de Croatie pour un poste de juge
à la Cour européenne des droits de l'homme

Jasna Omejec, Docteur en Droit, Ksenija Turković, Docteur en Droit, Alan Uzelac, Docteur en Droit
sont sélectionnés comme candidats pour le poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme.

Class: 080-02/12-01/266 No: 5030115/1-12-01
Zagreb, 22 mars 2012

PREMIER MINISTRE
Zoran Milanović

Rapport incluant une description de la procédure mise en œuvre et des critères appliqués aux fins de la sélection de trois candidats issus de la République de Croatie pour le poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme

Le Comité de sélection des candidats de la République de Croatie pour la fonction de juge à la Cour européenne des droits de l'homme a été établi par une Décision du Gouvernement de la République de Croatie (OG 139/09, 95/2010 et 119/2011).

La Décision définit les tâches et la composition du Comité, y compris l'obligation de publier un avis public de sélection des candidats lorsque les conditions requises par la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales du Conseil de l'Europe et les Protocoles y relatifs sont remplies. La Décision stipule l'obligation de publier un avis public dans deux quotidiens de la République de Croatie, dans le Journal officiel et sur le site Internet du ministère de la Justice.

En vertu de la Décision, les tâches du Comité incluent : la mise en œuvre du processus de sélection des candidats pour les postes de juge et juges *ad hoc* de la République de Croatie à la Cour européenne des droits de l'homme, l'adoption de la proposition de sélection de trois candidats aux postes de juge et juges *ad hoc* de la République de Croatie à la Cour européenne des droits de l'homme et, enfin, la présentation de la proposition au Gouvernement de la République de Croatie. La Décision stipule également que le ministère de la Justice fournit un appui professionnel, administratif et technique au Comité.

Le Comité se compose d'un représentant de la commission « Justice » du Parlement croate, en qualité de Président, d'un représentant de la Cour constitutionnelle de la République de Croatie, de la Cour suprême de la République de Croatie et du ministère de la Justice, respectivement, et d'un représentant choisi parmi les facultés de droit de Zagreb, Split, Rijeka et Osijek. Les deux sexes sont représentés au sein du Comité (deux membres de sexe féminin et trois membres de sexe masculin).

En juillet 2011, la République de Croatie a reçu une notification du Secrétaire Général de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe indiquant que le mandat du juge croate à la Cour européenne des droits de l'homme prenait fin le 31 octobre 2012. Par conséquent, une procédure rapide doit être lancée pour la sélection d'un autre juge croate en vue de son élection par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe lors de sa session plénière de juin 2012.

Les conditions à remplir obligatoirement par les candidats au poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme ont été fixées lors de la session du Comité. Ces conditions sont les suivantes : jouir de la plus haute considération morale et réunir les conditions requises pour l'exercice de hautes fonctions judiciaires ou être un juriste possédant une compétence notoire ; être âgé(e) de moins de 70 ans ; s'engager à cesser toute activité susceptible d'être incompatible avec les exigences d'indépendance, d'impartialité ou de disponibilité requise par une activité exercée à plein temps pendant leur mandat, en cas de sélection. En plus, les candidats doivent avoir une connaissance active d'une langue officielle du Conseil de l'Europe et une connaissance passive d'une autre, conformément à la Résolution 1646 (2009) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

Conformément à la législation nationale, le Comité a fixé des conditions supplémentaires : le/la candidat(e) doit justifier d'au moins 15 années d'expérience professionnelle en tant que fonctionnaire judiciaire ou en tant qu'avocat(e) ou notaire, ou le/la candidat(e) doit être un professeur de droit dans une université, doit avoir réussi l'examen du barreau et doit justifier d'au moins 20 années d'expérience professionnelle, et d'une carrière professionnelle attestée dans un certain domaine du droit, y compris par des publications professionnelles et scientifiques. En outre, le Comité a fixé des conditions supplémentaires pour les juristes possédant une compétence notoire : le/la candidat(e) doit être perçu(e) comme un(e) professionnel(le) du droit respecté(e) par le grand public et la communauté scientifique pour ses publications et contributions publiques, être titulaire d'un doctorat en droit tout en justifiant d'au moins 12 années d'expérience professionnelle ou d'une maîtrise en droit tout en justifiant d'au moins 15 années d'expérience professionnelle.

Les membres du Comité ont convenu d'indiquer dans l'avis public que les femmes et les hommes peuvent postuler sur un pied d'égalité, que les candidats doivent joindre un curriculum vitae en croate et en anglais ou français et leur demande écrite au formulaire du curriculum vitae normalisé qui constitue une partie intégrante de la Résolution 1646 (2009) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, que la demande doit préciser leur expérience dans le domaine des droits de l'homme et que, le cas échéant, le Comité fait passer un entretien aux candidats présélectionnés et évalue leur niveau de connaissance des langues officielles du Conseil de l'Europe.

Le Comité a approuvé le texte de l'avis public, qui est annexé au présent rapport, et a convenu de publier l'avis dans le Journal officiel et des quotidiens choisis – « Jutarnji list » et « Večernji list », le délai d'envoi des candidatures écrites étant fixé à 30 jours à compter de la date de publication. L'avis a été publié sur le site Internet du ministère de la Justice, tandis que l'ensemble des tribunaux et des facultés de droit, le Barreau croate et la Chambre des notaires de Croatie ont été informés.

L'avis public relatif à la sélection des candidats a été publié le 4 novembre 2011 dans le Journal officiel (n° 124/11) et le 5 novembre 2011 dans les quotidiens « Večernji list » et « Jutarnji list ». Dans le délai de 30 jours imparti pour l'envoi des candidatures, le ministère de la Justice a reçu en tout 10 candidatures dûment présentées.

Après la date butoir d'envoi des candidatures, une session du Comité s'est tenue en décembre 2011. Le Comité a constaté que l'ensemble des candidatures ont été reçues dans le délai imparti. En conséquence, les membres du Comité ont examiné chacune des candidatures et ont établi que tous les dix candidats remplissaient les conditions énoncées dans l'avis public.

Par la suite, le Comité a examiné des critères supplémentaires pour la sélection de trois candidats parmi les dix qui satisfaisaient à l'ensemble des exigences formelles de l'avis.

Il a retenu les critères supplémentaires ci-après pour la sélection : connaissance approfondie de la Convention d'un point de vue théorique et pratique, connaissance étendue des documents relatifs aux droits de l'homme et autres du Conseil de l'Europe, notamment d'autres instruments relatifs à la protection des droits de l'homme, participation à des rencontres professionnelles sur les droits de l'homme, excellente réputation dans les milieux juridiques en tant qu'expert(e) des droits de l'homme, participation à des groupes de travail chargés de rédiger des documents et règlements dans le domaine des droits de l'homme, publications et autres documents, critères liés au sexe et critères d'équilibre entre les institutions universitaires et les fonctionnaires judiciaires. Les critères supplémentaires susmentionnés sont fondés sur la Résolution 1646 (2009) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et le formulaire du curriculum vitae normalisé qui en constitue une partie intégrante.

Le 16 décembre 2011, le Comité a adopté la proposition de sélection des trois candidats Jasna Omejec, docteur en droit, Đuro Sessa, titulaire d'une maîtrise en droit, et Ksenija Turković, docteur en droit, qui ont pleinement satisfait aux exigences de l'avis public et aux critères supplémentaires fixés par le Comité.

Le Comité a estimé qu'il n'était pas utile de faire passer un entretien aux trois candidats présélectionnés, dans la mesure où ils sont connus du grand public et des membres du Comité au titre de leurs activités professionnelles. Il a décidé de présenter la proposition de sélection des candidats au Gouvernement de la République de Croatie.

Dans l'intervalle de la procédure nationale de sélection des candidats, des élections législatives se sont tenues et un nouveau gouvernement a été constitué (le 23 décembre 2011) en Croatie. Le nouveau Gouvernement a reçu la proposition du Comité relative à la sélection des candidats.

Lors de sa session du 22 mars 2012, le Gouvernement de la République de Croatie a adopté une conclusion sur la sélection des candidats issus de la République de Croatie pour le poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme. La conclusion a validé, dans une large mesure, la proposition non contraignante du Comité et a sélectionné les candidats qui, compte tenu de leur(s) expérience, domaine d'expertise, études et réputation auprès des milieux professionnels et cercles d'experts, ont le plus haut niveau – Jasna Omejec, docteur en droit, Ksenija Turković, docteur en droit et Alan Uzelac, docteur en droit.

Zagreb, mars 2012

En vertu de la section V, paragraphe 2 de la Décision du Gouvernement de la République de Croatie sur l'établissement d'un Comité de sélection des candidats de la République de Croatie pour le poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme (OG 139/2009, 95/2010 et 119/2011), le Comité de sélection des candidats de la République de Croatie pour le poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme émet, par la présente, un

AVIS PUBLIC

aux fins de la sélection des candidats issus de la République de Croatie pour le poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme

Les conditions à remplir obligatoirement par les candidats au poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme sont les suivantes :

1. jouir de la plus haute considération morale conformément à l'article 21, alinéa 1 de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales du Conseil de l'Europe ;
2. réunir les conditions requises pour l'exercice de hautes fonctions judiciaires ou être un juriste possédant une compétence notoire, conformément à l'article 21, alinéa 1 de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales du Conseil de l'Europe ;
3. être âgé(e) de moins de 70 ans, conformément à l'article 23, alinéa 2 de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales du Conseil de l'Europe ;
4. avoir une connaissance active d'une langue officielle du Conseil de l'Europe et une connaissance passive d'une autre, conformément à la Résolution 1646 (2009) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Le texte de la Résolution a été publié sur le site Internet du ministère de la Justice (www.pravosudje.hr) ;
5. cesser toute activité susceptible d'être incompatible avec les exigences d'indépendance, d'impartialité ou de disponibilité requise par une activité exercée à plein temps pendant leur mandat, conformément à l'article 21, alinéa 2 de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales du Conseil de l'Europe.

Les conditions requises pour l'exercice de hautes fonctions judiciaires sont les suivantes : le/la candidat(e) doit justifier d'au moins 15 années d'expérience professionnelle en tant que fonctionnaire judiciaire ou en tant qu'avocat(e) ou notaire, ou le/la candidat(e) doit être un professeur de droit dans une université, doit avoir réussi l'examen du barreau et doit justifier d'au moins 20 années d'expérience professionnelle, et d'une carrière professionnelle attestée dans un certain domaine du droit, y compris par des publications professionnelles et scientifiques.

Les conditions requises pour les juristes possédant une compétence notoire sont les suivantes : le/la candidat(e) doit être perçu(e) comme un(e) professionnel(le) du droit respecté(e) par le grand public et la communauté scientifique pour ses publications et contributions publiques, doit être titulaire d'un doctorat en droit tout en justifiant d'au moins 12 années d'expérience professionnelle ou d'une maîtrise en droit tout en justifiant d'au moins 15 années d'expérience professionnelle.

Les candidats de sexe féminin et de sexe masculin seront traités sur un pied d'égalité.

Les candidats doivent joindre un curriculum vitae en croate et en anglais ou français et leur demande écrite au formulaire du curriculum vitae normalisé qui constitue une partie intégrante de la Résolution 1646 (2009) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, ainsi que des certificats sur leur niveau de compétence dans les langues officielles du Conseil de l'Europe.

Le Comité de sélection des candidats de la République de Croatie pour le poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme, le cas échéant, fait passer un entretien aux candidats et évalue leur niveau de connaissance des langues officielles du Conseil de l'Europe.

Dans leur demande écrite, les candidats doivent aussi préciser les motivations de leur candidature, expliquer pourquoi ils pensent être un(e) bon(ne) candidat(e) au poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme et énumérer leurs expériences dans le domaine des droits de l'homme.

Le Comité de sélection des candidats de la République de Croatie pour le poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme, le cas échéant, fait passer un entretien aux candidats présélectionnés.

Le Comité de sélection des candidats de la République de Croatie pour le poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme présentera la proposition adoptée concernant la sélection de trois candidats issus de la République de Croatie pour le poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme au Gouvernement de la République de Croatie pour accord, puis la transmettra à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

Conformément à la procédure adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 10 novembre 2010, il est nécessaire de recueillir l'avis du panel consultatif d'experts sur l'éligibilité des candidats proposés, préalablement à la communication de la liste des candidats à l'Assemblée parlementaire.

Le juge sera choisi par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe pour un mandat de neuf ans non renouvelable. Indépendamment de la date de sa nomination, le mandat du juge prend fin à son 70^e anniversaire.

Le délai d'envoi des candidatures écrites incluant le curriculum vitae est de trente (30) jours à compter de la date de publication de l'avis dans le Journal officiel. Les candidatures doivent être adressées au ministère de la Justice de la République de Croatie, Dežmanova 6 & 10, 10000 Zagreb, avec la mention : « Candidature pour le poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme ».

Comité de sélection des candidats de la République de Croatie
pour le poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme

Jasna OMEJEC**CURRICULUM VITAE*****I. Etat civil**

Nom, prénom : OMEJEC, Jasna
 Sexe : féminin
 Date et lieu de naissance : 9 janvier 1962, Osijek, Croatie
 Nationalité(s) : croate

II. Etudes et diplômes, et autres qualifications

Date 5 octobre 1994
Ville Zagreb
Nom de l'établissement Faculté de droit, Université de Zagreb
Diplôme obtenu Doctorat de droit

Date 2 juin 1988
Ville Zagreb
Nom de l'établissement Faculté de droit, Université de Zagreb
Diplôme obtenu Maîtrise de droit

Date 28 novembre 1985
Ville Osijek
Nom de l'établissement Faculté de droit, Université d'Osijek
Diplôme obtenu Licence de droit

III. Activités professionnelles pertinentes**a. Description des activités judiciaires**

Dates (de – à) 7 décembre 2007 à aujourd'hui ; deuxième mandat en cours
 7 décembre 1999 – 7 décembre 2007 (premier mandat)

Nom de l'employeur Cour constitutionnelle de la République de Croatie

Fonction Juge à la Cour constitutionnelle de la République de Croatie

Postes occupés Présidente de la Cour constitutionnelle de la République de Croatie (12 juin 2008 à aujourd'hui – mandat en cours)
 Adjointe au Président de la Cour constitutionnelle de la République de Croatie (6 décembre 2005 – 6 décembre 2007)
 Adjointe au Président de la Cour constitutionnelle de la République de Croatie (9 décembre 2003 – 6 décembre 2005)
 Vice-présidente de la Cour constitutionnelle de la République de Croatie (7 mars 2002 – 9 décembre 2003)
 Vice-présidente de la Cour constitutionnelle de la République de Croatie (7 mars 2001 – 7 mars 2002)

* Le texte souligné indique les postes occupés ou missions en charge actuellement.

*Principales
activités et
responsabilités*

En tant que juge de la Cour constitutionnelle de la République de Croatie, elle :

- statue sur la conformité des lois avec la Constitution et sur celle d'autres dispositions avec la Constitution et les lois (*contrôle normatif abstrait*) ;
- statue sur les requêtes constitutionnelles relatives aux violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales et les violations du droit à l'autonomie locale et régionale inscrits dans la Constitution (*contrôle concret des violations des droits constitutionnels dans des affaires spécifiques*);
- contrôle l'exercice de la constitutionnalité et de la légalité ;
- tranche les conflits de compétences entre les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire ;
- se prononce sur la mise en accusation du Président de la République et sur le consentement préalable à la détention et l'engagement de poursuites pénales à l'encontre du Président de la République ;
- contrôle la constitutionnalité des programmes et activités des partis politiques et peut décider de les interdire ;
- contrôle la constitutionnalité et la légalité des élections et des référendums nationaux et tranche les litiges électoraux qui ne relèvent pas de la compétence des tribunaux ;
- exerce d'autres fonctions précisées par la Constitution.

En tant que Présidente de la Cour constitutionnelle de la République de Croatie, elle :

- n'agit pas en tant que juge rapporteur et ne mène pas les débats de la Cour constitutionnelle ; elle n'est pas membre des Chambres de la Cour constitutionnelle et ne siège pas dans ces instances (elle préside seulement les sessions plénières de la Cour constitutionnelle) ;
- agit au nom de la Cour et la représente devant les organes de l'Etat de la République de Croatie et devant d'autres instances et institutions nationales et internationales dans le pays et à l'étranger ;
- garantit le statut d'indépendance de la Cour vis-à-vis de l'ensemble des organes de l'Etat ;
- garantit l'indépendance en matière d'allocation des fonds fixés dans le budget de l'Etat ;
- s'acquitte de tâches liées à l'administration de la Cour.

b. Description des activités juridiques non judiciaires

Dates 1^{er} octobre 1990 – 6 décembre 1999
(de – à)

Nom de l'employeur Faculté de droit, Université de Zagreb

Postes occupés Professeur titulaire au département de droit administratif (depuis le 23 septembre 2009)
Maître de conférences au département de droit administratif (27 octobre 2004 – 22 septembre 2009)
Professeur assistant au département de droit administratif (30 avril 1997 – 26 octobre 2004)
Maître assistant au département de droit administratif (22 décembre 1994- 29 avril 1997)
Assistante au département de droit administratif (1^{er} octobre 1990 – 21 décembre 1994)

Principales activités et responsabilités Droit administratif
Droit public européen

En vertu de l'article 10 paragraphe 2 de l'Acte constitutionnel sur la Cour constitutionnelle de la République de Croatie et le contrat avec la Faculté de droit de l'Université de Zagreb (n° 01-4117/1-1999 du 7 décembre 1999 et n° 112-02/07-15-87, mention n° 251-55-07-1 du 7 décembre 2007), lors de son mandat de juge de la Cour constitutionnelle, elle s'acquitte de tâches d'enseignement sur une base régulière dans le cadre des 25% du calendrier annuel fixé pour les cours de droit administratif.

Dates 17 avril 1986 – 30 septembre 1990
(de-à)

Nom de l'employeur Faculté de droit, Université d'Osijek

Postes occupés Assistante au département de droit administratif (8 décembre 1988 – 30 septembre 1990)
Assistante débutante au département de droit administratif (17 avril 1986 – 7 décembre 1988)

Principales activités et responsabilités droit administratif

c. Description des activités professionnelles non juridiques

Conformément à la Constitution de la République de Croatie, les juges de la Cour constitutionnelle de la République de Croatie ne peuvent exercer aucune autre activité professionnelle.

IV. Activités et expérience dans le domaine des droits de l'homme

En tant que juge de la Cour constitutionnelle de la République de Croatie, elle s'occupe d'affaires spécifiques liées à la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales consacrées par la Constitution et la Convention. Elle a une très bonne connaissance de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme. Elle est capable de mettre en application tous les principes interprétatifs indépendants et dérivés qui découlent de la Convention ou de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, qui ensemble constituent le corpus interprétatif de la Convention et donnent lieu à une méthode de règlement d'un cas spécifique.

En tant que juge de la Cour constitutionnelle, professeur d'université et membre de la Commission de Venise du Conseil de l'Europe, elle donne des conférences sur la protection des droits de l'homme et les libertés fondamentales, la jurisprudence constitutionnelle, le mécanisme européen pour la protection des droits inscrits dans la Convention et la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme en Croatie et à l'étranger (Albanie, Andorre, Allemagne, Hongrie, «l'ex-République yougoslave de Macédoine», Monténégro, Portugal, Roumanie, Russie, Serbie, Slovénie, Turquie). Elle a également donné des conférences ou publié des articles sur les mécanismes nationaux de protection des droits de l'homme, à savoir le mécanisme de la Convention pour la protection des droits de l'homme, hors d'Europe : en Amérique du Sud (Pérou et Brésil), en Asie (Corée du Sud et Kazakhstan) et en Afrique (Afrique du Sud et Egypte).

Depuis l'année universitaire 2006/2007, elle dirige les disciplines optionnelles « Principes du droit administratif européen » et « Application de la Convention pour la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales du Conseil de l'Europe dans les travaux du gouvernement et de l'administration publique » dans le cadre de l'enseignement de troisième cycle et de l'enseignement spécialisé *Droit public et Administration publique* à la Faculté de droit de l'Université de Zagreb.

V. Activités publiques

a. Postes dans la fonction publique

- Expert juridique international auprès de l'OSCE
- Membre de l'Académie croate des sciences juridiques (2001 à aujourd'hui)
- Membre de l'Institut de l'administration publique (1997 à aujourd'hui)
- Membre du Club des professeurs d'université (1995 à aujourd'hui)
- Membre du Centre juridique croate (1994 à aujourd'hui)
- Rédactrice en chef de revues spécialisées et coordinatrice de séminaires d'experts

b. Mandats électifs

- Membre au titre de la République de Croatie de la Commission pour la démocratie par le droit (Commission de Venise) du Conseil de l'Europe (2010 à aujourd'hui)
- Membre suppléant au titre de la République de Croatie de la Commission pour la démocratie par le droit (Commission de Venise) du Conseil de l'Europe (2005-2010)
- Présidente du Conseil de surveillance de l'Académie croate des sciences juridiques (2004-2005, 2009-2010, 2010 à aujourd'hui)
- Membre du Conseil professionnel du Narodne novine pour l'enseignement et l'information juridiques (2003-2010)
- Membre de la Commission du gouvernement de la République de Croatie pour les questions d'égalité (1998)

c. Fonctions exercées au sein d'un parti ou d'un mouvement politique

- Membre du parti socio-libéral croate (1990-1997)
- Membre du parti libéral (1997-1999)

VI. Autres activités

a. Domaine : Projet international de recherche scientifique « Statelessness / Citizenship in the Former Yugoslavia », UNCHR, Genève, Suisse

b. Durée : 1995

c. Fonctions : Chef de projet au titre de la République de Croatie

VII. Travaux et publications

• Books:

Vijeće Europe i Europska unija. Institucionalni i pravni okvir (The Council of Europe and the European Union. Institutional and Legal Framework), Novi informator, Zagreb, 2008, 458 pp.

Pravo okoliša (Environmental Law) (co-authors: O. Lončarić-Horvat, L. Cvitanović, I. Gliha, T. Josipović, D. Medvedović, J. Omejec, M. Seršić), 3rd revised and supplemented edition, Ministry of Environmental Protection and Physical Planning - Organizator, editor: Olivera Lončarić Horvat, Law Library 37, Zagreb, 2003 (third revised and supplemented edition), 348 pp.

Note: the first academic textbook on the Convention law in Croatian language (comprising of approximately 1000 pages) is expected to be published in March 2012 by Novi informator publishing house.

• She has published more than 30 scientific and expert papers. In the field of Convention law she has published the following works (a shortlist):

Zabrana diskriminacije u praksi Europskog suda za ljudska prava (Prohibition of Discrimination in the Case-Law of the European Court of Human Rights), *Zbornik Pravnog fakulteta u Zagrebu* (Collected Papers of Zagreb Law Faculty), Zagreb, Vol. 59, no. 5 (2009), pp. 873-979

Ustavno i konvencijsko jamstvo prava vlasništva (The Constitutional and Convention Guarantee of the Ownership Right), *Liberum amicorum in honorem Jadranko Crnić* (1928 – 2008), *Novi informator*, Zagreb, 2009, pp. 139–187

(Ne)djelotvornost domaćih pravnih sredstava protiv zlostavljanja u smislu članka 3. Konvencije za zaštitu ljudskih prava i temeljnih sloboda (The /In/Effectiveness of Domestic Legal Expedients against Ill-Treatment within the Meaning of Article 3 of the Convention for the Protection of Human Rights and Fundamental Freedoms), in Collection of papers: *Aktualna pitanja kaznenog zakonodavstva – 2008* (Current Issues in Penal Legislation – 2008), Inženjerski biro d.d., Zagreb, June 2008, pp. 3-35

Primjena Konvencije za zaštitu ljudskih prava i temeljnih sloboda u radu domaćih sudova (Prvi dio) (The Implementation of the Convention for the Protection of Human Rights and Fundamental Freedoms in the Work of Domestic Courts /part one/), *Hrvatska pravna revija* (Croatian Law Review), Inženjerski biro d.d., Zagreb, year VII, no. 7-8 (July-August 2007), pp. 1-9, and Primjena Konvencije za zaštitu ljudskih prava i temeljnih sloboda u radu domaćih sudova (II. dio) (The Implementation of the Convention for the Protection of Human Rights and Fundamental Freedoms in the Work of Domestic Courts /part two/), *Hrvatska pravna revija* (Croatian Law Review), Inženjerski biro d.d., Zagreb, year VII, no. 9 (September 2007), pp. 1-15

Status državnih službenika: pravna stajališta i praksa Europskog suda za ljudska prava, Europskog suda pravde i Ustavnog suda Republike Hrvatske (The Status of Civil Servants: Legal Views of the European Court of Human Rights, the European Court of Justice and of the Constitutional Court of the Republic of Croatia), *Hrvatska javna uprava* (Croatian Public Administration), journal for the theory and practice of public administration, Public Administration Institute, Faculty of Law, University of Zagreb, Polytechnic of Social Sciences in Zagreb and Novi informator Zagreb, Zagreb, year 6, no. 2 (2006), pp. 47-81

Имплементация решений Европейского Суда по правам человека в практике Конституционного суда Республики Хорватии, *Sravnitelnoe Konstitucionnoe Obozrenie* (Comparative Constitutional Review),

ежеквартальный российский научный журнал, Институт права и публичной политики (Institute of Law and Public Policy), Moscow, Vol. 54, Number 1 (2006), pp. 150–172 (in Russian).

Odnosi Ustavnog suda Republike Hrvatske i Europskog suda za ljudska prava pri odlučivanju o duljini sudskih postupaka u Republici Hrvatskoj (1.dio) (Relations between the Constitutional Court of the Republic of Croatia and the European Court of Human Rights in Deciding on the Length of Judicial Proceedings in the Republic of Croatia /part one/), *Informator*, instructive and informative paper for economic and legal issues, no. 5332, Zagreb, 13 April 2005, and Odnosi Ustavnog suda Republike Hrvatske i Europskog suda za ljudska prava pri odlučivanju o duljini sudskih postupaka u Republici Hrvatskoj (2.dio) (Relations between the Constitutional Court of the Republic of Croatia and the European Court of Human Rights in Deciding on the Length of Judicial Proceedings in the Republic of Croatia /part two/), *Informator*, instructive and informative paper for economic and legal issues no. 5333-5334, Zagreb, 16 April 2005

'Razumni rok' u interpretaciji Ustavnog suda Republike Hrvatske ('Reasonable Time' in the Interpretation of the Constitutional Court of the Republic of Croatia), in the book: *Ustavni sud u zaštiti ljudskih prava. Interpretativna uloga ustavnog suda* (The Constitutional Court in the Protection of Human Rights. The Interpretative Role of the Constitutional Court), editors: Jadranko Crnić and Nikola Filipović, Library Law 24, Organizator, Zagreb, 2000, pp. 131-150.

VIII. Langues

Langue	Lu			Ecrit			Parlé		
	très bien	bien	assez bien	très bien	bien	assez bien	très bien	bien	assez bien
a. Première langue: croate (veuillez préciser)	x	x	x
b. Langues officielles: – anglais	x	x	x
	Utilisation active à l'écrit et à l'oral (voir déclaration sur la volonté de se soumettre à un examen de langue anglaise sanctionné par un certificat indiquant le niveau de compétences requis pour exercer la fonction de juge à la Cour européenne des droits de l'homme)								
– français	..	x
	Capable de lire des ouvrages spécialisés et la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme								
c. Autres langues: - langues des pays de la région : bosniaque, monténégrin, serbe	x	x	x
	Utilisation active à l'oral et à l'écrit								
- allemand	x Capable de lire des ouvrages spécialisés								
- langues des pays de la région : macédonien, slovène	..	x							
	Capable de comprendre le langage courant et d'utiliser des ouvrages spécialisés								

IX. Je confirme mon intention de suivre des cours de langue intensifs de français avant de prendre mes fonctions ainsi qu'au début de mon mandat si je suis élu juge à la Cour (voir déclaration écrite certifiée ci-jointe).

X. Autres éléments pertinents

- Utilisation active de deux alphabets : latin et cyrillique
- Utilisation des systèmes d'exploitation *Windows XP, Lotus Notes Domino* et des applications logicielles *Word, WordPro, E-mail, Internet, PowerPoint*

XI. Je confirme que je m'installerai de manière permanente à Strasbourg si je suis élue juge à la Cour
(voir déclaration écrite certifiée ci-jointe)

Ksenija TURKOVIĆ**CURRICULUM VITAE*****I. Etat civil**

Nom, prénom: Turković, Ksenija
 Sexe: féminin
 Date et lieu de naissance: 13 février 1964, Zagreb, Croatie
 Nationalité(s): croate

II. Etudes et diplômes, et autres qualifications**a) Etudes et diplômes :**

- Faculté de droit de Yale, New Haven, Connecticut, Etats-Unis
Doctorat en sciences juridiques (J.S.D), avril 1996
 Thèse de doctorat : « The Principle of Legality and the Organization of Authority : A Comparative Approach to the Principle of Legality »
- Faculté de droit de Yale, New Haven, Connecticut, Etats-Unis
Master de droit (LL.M.), mai 1989
- Faculté de droit, Université de Zagreb, Zagreb, Croatie
Doctorat en droit - Juris Doctor (J.D.), mai 1987, *summa cum laude*, classement : 1/400 (major de promotion)

b) Examens/Admissions au Barreau

- Admission/membre du barreau de l'Etat de New York, 1996-2008
- Examen du barreau de l'Etat de New York, obtenu en novembre 1993
- Examen du barreau croate, obtenu en février 1990

c) Autres diplômes et qualifications/formations

- Université d'été sur le cinéma et les droits de l'homme, Centre inter-universitaire européen et Human Rights Film Network, Venise, Italie, août/septembre 2005 (21 jours)
- Professeure invitée, Faculté de droit de Yale, New Haven, Connecticut, Etats-Unis, 2002/03 (1 année d'études post-doctorales)
- Séminaire international sur le Statut de Rome de la Cour pénale internationale, Institut international des hautes études en sciences pénales, Syracuse, Italie, septembre 1998 (14 jours)
- Séminaire de Salzbourg, Session 284 – Négociations environnementales internationales, Salzbourg, Autriche, mai 1990 (14 jours)
- Goethe-Institut, cours intensif de langue allemande (Mittelstufe III), Düsseldorf, Allemagne, juin/juillet 1990 (2 mois)

III. Activités professionnelles pertinentes**a. Description des activités judiciaires**

1989-1990 Cour d'appel – Divisions civile et pénale, Zagreb, Croatie
Référéndaire. Participation à la phase préparatoire des procès. Rédaction de rapports, notes, arrêts.

1987-1988 Tribunal de première instance - Divisions civile et pénale, Zagreb, Croatie

* Le texte souligné indique les postes occupés ou missions en charge actuellement.

Référendaire. Participation à la phase préparatoire des procès. Rédaction de rapports, notes, arrêts

b. Description des activités juridiques non judiciaires

- Depuis 2010 Université de Zagreb, Zagreb, Croatie
Vice-recteur aux affaires juridiques et aux relations internationales
- Depuis 2009 Membre de l'équipe d'experts chargée de la préparation de questions de fond en l'affaire relative à l'application de la Convention sur le génocide, Croatie c. Serbie, devant la Cour Internationale de Justice
- 1998-2000 Hunton & Williams, New York, New York
Avocate
Représentation d'un client devant le TPIY, La Haye, Pays-Bas
- 1995-1996 Sullivan & Cromwell, New York, New York
Avocate associée, Droit des sociétés
Rédaction de documents juridiques et conduite de recherches juridiques dans le domaine des fonds de produits dérivés, des fonds communs de placement et des paradis fiscaux, du financement de projets et des valeurs mobilières
- Depuis 1987 Faculté de droit de l'Université de Zagreb, Zagreb, Croatie
- Professeur titulaire (depuis 2008); Maître de conférences (1998-2008); Professeur adjoint (1990-1998)
 - Cours : droit pénal, droit pénal international, droit comparé, médecine et droit, bioéthique, criminologie et victimologie, droit et cinéma, hôpital psychiatrique, criminologie et pathologie sociale
 - Programme Jean Monnet 2011, module sur le droit pénal et la victimologie
- Autres instituts universitaires
- Cotitulaire de la chaire de Droit de la santé, Faculté de médecine de l'Université de Zagreb (depuis 2006)
 - Chaire de Médecine et droit pénal et Droit pénal international, Etudes de troisième cycle en droit pénal, Faculté de droit, Université de Osijek (depuis 2008)
 - Chargée de cours en odontostomatologie légale, Faculté de médecine dentaire, Université de Zagreb (depuis 1997)
 - Centre inter-universitaire, Dubrovnik, Croatie
 - Co-directrice et chargée de cours « Droit pénal international » (depuis 2007)
 - Chargée de cours, « Victimologie et droits des victimes » (1998, 2004, 2005, 2006, 2009, 2010)
 - Chargée de cours, « Droit européen » (2004)
 - Chargée de cours « Droit applicable aux délits et politique pénale » à l'Académie de Police de Zagreb (2003/2004)

Les autres activités pertinentes figurent au point IV. *Activités et expérience dans le domaine des droits de l'homme.*

c. Description des activités professionnelles non juridiques

- Vice-recteur aux Relations internationales, Université de Zagreb (depuis 2008)
- Chef du Département de droit pénal, Faculté de droit, Université de Zagreb (2008-2010)
- Doyenne adjointe aux Affaires universitaires et étudiantes, Faculté de droit, Université de Zagreb (2005-2007)

- *Coordinatrice de l'ECTS*, Faculté de droit, Université de Zagreb (2007-2008)
- Membre de la Commission sur le suivi du processus de Bologne, Université de Zagreb (depuis 2006)

IV. Activités et expérience dans le domaine des droits de l'homme

Activités et expérience dans le cadre du Conseil de l'Europe

- Membre du Comité ad hoc pour prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique – CAHVIO (2009-2011)
- Vice-présidente du Groupe de spécialistes sur la justice adaptée aux enfants, Groupe consultatif ad hoc - CJ-S-CH (2009/2010)
- Consultante sur « la justice adaptée aux enfants » - rédaction d'un rapport d'expert « Éléments pour des lignes directrices européennes pour une justice adaptée aux enfants avec un accent particulier sur l'accès et la place des enfants dans le système de justice pénale », Strasbourg, 29 mai 2008, cdpc/docs (2008) 06 – e
- Membre du Groupe de spécialistes sur les produits pharmaceutiques contrefaits - PC-S-CP (2007 à 2009)
- Membre du Groupe de spécialistes sur les voies de recours pour les victimes d'infractions - CCJ-S-VICT (2007)
- Vice-présidente du Comité d'Experts sur la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle et les abus – PC-ES (2006/07)

Travaux sur les stratégies nationales croates relatives à la protection des droits de l'homme :

- Membre du Comité de rédaction de la stratégie nationale sur l'assistance et la protection des victimes d'infractions pour la période 2012-2016, ministère de la Justice (2011 à aujourd'hui)
- Membre du Comité de rédaction de la stratégie nationale sur la lutte contre la toxicomanie pour la période 2012-2018, ministère de la Justice (2011 à aujourd'hui)
- Présidente de la Commission de rédaction du programme national sur la protection et la promotion des droits de l'homme pour la période 2008-2011, adopté par le gouvernement croate en novembre 2007 (2007)
- Membre du Comité de rédaction de la stratégie nationale sur la prévention de la violence familiale pour la période 2004-2007 et 2008-2010, ministère de la Famille (2004 à 2008)

Autres activités pertinentes

- Membre du Groupe de travail (désigné par le gouvernement croate) pour l'harmonisation du système juridique croate avec la Convention européenne des droits de l'homme (1997)

Appartenance à des groupes d'experts chargés de l'élaboration de nouveaux actes législatifs portant sur les droits de l'homme :

- Présidente du Comité d'experts chargé de l'élaboration du nouveau code pénal croate, ministère de la Justice (2009-2011), loi adoptée par le Parlement en octobre 2011
- Membre du Comité d'experts chargé de l'élaboration du nouveau code croate sur la justice des mineurs, ministère de la Justice (2009-2011)
- Membre du Comité d'experts chargé de l'élaboration des amendements à la loi sur la santé mentale, ministère de la Justice (2000 à aujourd'hui)
- Présidente du Comité d'experts chargé de l'élaboration de la loi sur l'indemnisation publique des victimes d'infractions violentes, ministère de la Justice (2007)
- Membre du Comité d'experts chargé de l'élaboration de la loi sur l'égalité entre les femmes et les hommes, ministère de la Famille (2008)

Activités au sein d'organisations œuvrant à la protection et la promotion des droits de l'homme :

- Conseil d'administration de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA), observateur croate (2010 à aujourd'hui)
- Présidente du Conseil d'administration, Centre croate des droits de l'homme, institution nationale indépendante pour les droits de l'homme (depuis 2007)
- Membre du Conseil d'administration, Institut Open Society Croatie (2005/06)
- Centre pour le génocide et les crimes de guerre, Zagreb, Croatie (1991-1993)

- collaboration avec la Ligue internationale des droits de l'homme, Helsinki Watch et les observateurs de la CEE sur les questions relatives aux réfugiés en Croatie et Bosnie-Herzégovine
- collecte d'informations en vue des futures poursuites qui seront engagées pour les crimes de guerre (participation aux entretiens menés avec les personnes libérées des camps)

Consultante sur les questions relatives aux droits de l'homme :

- Consultante ad hoc sur les questions juridiques relatives aux service de conseil et de dépistage du VIH/SIDA, Organisation Mondiale de la Santé – Division Europe (les questions étaient examinées sous l'angle des droits fondamentaux des personnes porteuses du VIH/SIDA) (2007, 2009)
- Consultante nationale ad hoc, Projet Twinning HR/2004/IB/JH/06 « Lutter contre la traite des êtres humains en Croatie » (2007)

Projets de recherche axés sur la promotion et la protection des droits de l'homme :

Coordinatrice et chercheuse :

- Projet IPA, « Improving the Capacity of the University System to Create a Framework for battling Discrimination, Corruption aimed at Improving Academic Integrity » (2011 à aujourd'hui)
- « Croatian Health Law in the Light of European Standards » - examen des lois actuelles, propositions de modifications et suggestions d'interprétations tenant compte des normes européennes existantes et d'une analyse comparative des bonnes pratiques (2007 à aujourd'hui)
- Recherche sur « Violence in the Family in Croatia » pour le ministère de la Famille sur les taux de prévalence, la récurrence, les causes de la violence familiale, la protection des droits des victimes (2009)
- « Treatment of People living with HIV/AIDS in Croatian legal system » pour ONUSIDA Croatie – étude réalisée du point de vue des droits fondamentaux des personnes vivant avec le VIH/SIDA ; elle a donné lieu à une brochure et à un certain nombre de propositions sur comment modifier et adapter le système juridique croate pour assurer une meilleure protection des droits des personnes vivant avec le VIH/SIDA ; coordinatrice et directrice de recherche.

Chercheuse/Mentor

- Mentor du projet « Challenging stereotypes and discrimination against women – sexual violence in the legal proceedings in Croatia » B.a.B.e – ONG dotée du statut consultatif spécial auprès du Conseil Economique et Social des Nations Unies (2007-2009).
- Consultante et directrice de recherche sur le projet « Transitional justice – research on assistance and protection of victims of violent crimes in Croatia », ONUSIDA (2006-2009) ; le projet a donné lieu à la création de bureaux spéciaux pour les victimes et de 4 tribunaux de première instance en Croatie.
- Membre de l'équipe de recherche de l'Open Society Croatie et plus tard de l'ONG IDEM élaborant et mettant en œuvre l'« index of open society » - élaboration et interprétation de la partie relative à l'Etat de droit.
- « Bioethics and Law », chercheuse, ministère des Sciences et de l'Education (1999-2001)

Organisation de conférences/séminaires internationaux portant sur les questions de droits de l'homme

- « *The Challenges of Democracy and the University* », 22^e conférence annuelle organisée par l'Université de Zagreb et l'Alliance des Universités pour la démocratie, Centre des hautes études universitaires de l'Université de Zagreb, Dubrovnik, Croatie, octobre 2011 (environ 120 participants)
- 18^e Congrès mondial de médecine et de droit – « *Health, Law and Ethics at the Outset of Third Millenium - the Human Rights Based Approach* » ; Présidente du Comité scientifique, Zagreb, Croatie, août 2010 (environ 500 participants)
- 9^e Congrès mondial de bioéthique – membre du « comité honoraire », conférencière : discours « *Informed Consent in Multicultural Society* », Rijeka, Croatie, 2008 (environ 800 participants)
- Séminaire de l'OTAN sur « *The Role of Humanitarian Victimology in Preventing Terrorism* » organisé dans le cadre du programme de l'OTAN pour la sécurité via la science (« *Security through Science* »), *co-directrice* (avec Uwe Ewald, Institut Max Planck, Fribourg) (26 participants en provenance de 13 pays) Zagreb, Croatie, 2004

Education aux droits de l'homme

- Chef de l'unité de la Chaire UNESCO de médecine, droit et bioéthique, Faculté de droit, Université de Zagreb – conférences sur la bioéthique et le droit, élaboration de manuels sur la bioéthique et le droit (2009 à aujourd'hui)
- Membre de la Chaire UNESCO d'éducation, Université de Zagreb, organisation de tables rondes internationales sur diverses questions relatives à l'enseignement supérieur, y compris celles sur le droit à l'éducation (2009 à aujourd'hui)
- Conférences à « Little School of Human Rights », organisées par l'organisation étudiante ELSA-Zagreb (2006, 2010, 2011)
- Participation à des cours sur la CEDH destinés aux avocats, organisés par le Centre for Peace Studies et Interrights ; préparation et enseignement du module sur l'article 2 de la CEDH (2008)

V. Activités publiques

a. Postes dans la fonction publique

Conseil d'administration de l'Agence européenne des droits fondamentaux (FRA), observateur croate (2010 à aujourd'hui)

Présidente du Conseil d'administration, Centre croate des droits de l'homme, institution nationale indépendante pour les droits de l'homme (depuis 2007)

Vice-recteur aux affaires juridiques et aux relations internationales, Université de Zagreb (2010 à aujourd'hui)

Vice-recteur à la coopération internationale et interinstitutionnelle, Université de Zagreb (2008-2010)

Membre du Conseil d'administration, Centre interuniversitaire, Dubrovnik, Croatie (2008 à aujourd'hui)

Membre du Conseil d'administration, Institut Konfucius, Zagreb, Croatie (2011 à aujourd'hui)

b. Mandats électifs

Néant

c. Fonctions exercées au sein d'un parti ou d'un mouvement politique

Je n'appartiens à aucun parti/mouvement politique.

VI. Autres activités

a. Domaine

Projets dans le domaine du droit pénal :

Projets nationaux :

- « Croatia and International Criminal Justice », chercheur, ministère des Sciences (2002-2008)
- « Sentencing Policy in Croatia », Académie des sciences juridiques et Association croate des sciences et de la pratique pénales, chercheur (2004)

Projets internationaux :

- rédaction d'un chapitre dans « The Crime of Agression – The Commentary » Claus Kreiß & Stefan Bariga (eds), (2011 à aujourd'hui)
- Projet FP6 « Human Security in the Western Balkan Region : The Impact of Transnational Terrorist and Criminal organizations on the Peace-Building Process of the Region » (HUMSEC) (2006-2008)
- Projet 2005/AGIS/139 « The Public Prosecution Service – Key Player in a Just and Effective Criminal Justice System – A Comparative Research Study across Europe », chercheur (2005-2008)

- Membre de l'équipe croate de recherche pour la publication du CICR « Le droit international humanitaire coutumier » (ed. Jean-Marie Henckaerts et Luise Doswald-Beck, 2005)

Projets dans le domaine de la criminologie et de la victimologie :

Projets nationaux :

- Elaboration et adaptation de la méthodologie pour la mise en œuvre de l'enquête internationale sur les victimes de la criminalité en Croatie, Bureau national de la statistique (2008/09)

Projets internationaux

- « State and Organized Crime », Institut de Criminologie, Faculté de droit, Université de Ljubljana, chercheur (2005/06)
- « Analyzing victim's needs and expectations in post-conflict societies : an international quantitative victim survey in nine countries in different conflict/post-conflict situations », Max Planck Institute for Foreign and Comparative Criminal Law, chercheur – recueil de données (2004/06)
- Coordinatrice nationale pour l'European Sourcebook of Crime and Criminal Justice Statistics (1997 à aujourd'hui)
- Coordinatrice nationale pour l'enquête internationale sur les victimes de la criminalité de 2000 (UNICRI)

Projets dans le domaine de l'éducation :

Projets TEMPUS :

- « Reforming Croatian Legal Education », coordinatrice des subventions (2005/06)
- « Foreign Languages in the Field of Law », responsable de la partie du projet relative à l'organisation de cours de droit en anglais (2006-2009)

Apprentissage tout au long de la vie (LLL – Lifelong Learning) pour les juges

- Conception et actualisation de modules pour l'Ecole de la Magistrature (2004 à aujourd'hui) portant sur :
 - les droits des victimes
 - la violence familiale
 - les délits commerciaux (co-auteur)
- Participation en tant que conférencière au programme du ministère de la Justice et du TPIY formant les juges croates à la conduite de procès nationaux pour crimes de guerre (2004)

Bioéthique

- Membre du Comité d'éthique – Faculté de médecine de l'Université de Zagreb
- Membre du Comité d'éthique – Centre hospitalier universitaire, Zagreb, Croatie
- Membre du Comité d'éthique – Hôpital psychiatrique Vrapče, Zagreb, Croatie

VII. Travaux et publications

Publication de 4 manuels (co-auteur), trois ouvrages (rédacteur avec contribution), un commentaire de loi (auteur principal) et de plus de 40 articles dans des revues internationales et nationales (dont plus de 20 dans des revues de référence) dans les domaines du droit pénal, du droit médical et de l'éthique, de la criminologie et de la victimologie.

1. *Rethinking Croatian Rape Laws : Force, Consent and the « Contribution of the Victim »* dans *RETHINKING RAPE LAW : INTERNATIONAL AND COMPARATIVE PERSPECTIVES* (ed. C. McGlyn & V. Munro, Routledge-Cavendish Publishing, 2011) (co-auteur avec I. Radacic)
2. The Value of the ICTY as historiographical Tool, « ICTY : Towards a Fair trial ? », *International Criminal Law Series of Intersentia Antwerp* (www.intersentia.be) en coopération avec NEUER Wissenschaftlicher Verlag Vienne (2009)
3. *The Framework of a Reform of Criminal sanctions in the Republic of Croatia*, 16 *CROATIAN ANNUAL OF CRIMINAL LAW AND PRACTICE*, 809 (2009)
4. Right to Refuse Medical Treatment in Croatia, 44 *Medicina* (2008), également disponible sur <http://hrcak.srce.hr/index.php?show=toc&idbroj2407>

5. *The Prosecution Service Function within the Croatian Criminal Justice System*, EUR J CRIM POLICY RES, DOI 10.1007/s10610-008-9067-6 (2008)
6. *Crimes Against the Values Protected by International Criminal Law* (p. 99-140) ; *Sexual Crimes* (p. 145-179) ; *Crimes against Matrimony, Family and Youth*, (203-213) ; *Health Crimes* (247-265), in POSEBNI DIO KAZNENOG PRAVA (MANUEL SUR UNE PARTIE SPECIFIQUE DU DROIT PENAL) (ed. Petar Novoselec, Faculté de droit, Université de Zagreb, 2007)
7. HIV/AIDS IN THE LEGISLATION OF THE REPUBLIC OF CROATIA (MEDIA print d.o.o., Zagreb, 2006)
8. *Euthanasia in Croatia*, dans EUTHANASIA IN INTERNATIONAL AND COMPARATIVE PERSPECTIVE (ed. Marc Groenhuijzen, Floris van Laanen, Wolf Legal Publishers, 2006)
9. *What Victimology has to Offer in Fight against Terrorism*, dans LARGE-SCALE VICTIMISATION AS A POTENTIAL SOURCE OF TERRORIST ACTIVITIES : IMPORTANCE OF REGAINING SECURITY IN POST-CONFLICT SOCIETIES (ed. UWE Ewald et Ksenija Turkovic, Amsterdam, IOS Press, 2006)
10. MENTAL HEALTH ACT – COMMENTARY WITH ADDENDUM (auteur principal, autres auteurs M. Dika, M ; Goreta, Z. Durdevic), Faculté de droit, Université de Zagreb, Hôpital psychiatrique Vrapče (2001), p. 1-127, 208-321, 323-389, 437-640

VIII. Langues

Langue	Lu			Ecrit			Parlé		
	très bien	bien	assez bien	très bien	bien	assez bien	très bien	bien	assez bien
a. Première langue: croate	x	x	x
b. Langues officielles: – anglais	x	x	x
– français	..	x	x	x
c. Autres langues: allemand	..	x	x	..	x	..

IX. Au cas où vous n'auriez pas le niveau de compétence linguistique requis pour exercer la fonction de juge dans [la deuxième] langue officielle, veuillez confirmer votre intention, si vous êtes élu(e) juge à la Cour, de suivre des cours de langue intensifs dans la langue concernée avant de prendre vos fonctions ainsi que, si besoin est, au début de votre mandat.

Au cas où je n'aurais pas le niveau de le niveau de compétence linguistique requis pour exercer la fonction de juge dans une langue officielle, je confirme mon intention de suivre des cours de langue intensifs dans la langue concernée avant de prendre mes fonctions ainsi que, si besoin est, au début de mon mandat, si je suis élue juge à la Cour.

X. Autres éléments pertinents

Mariée, deux enfants

Affiliations American Bar Association (1996-2008), Société mondiale de Victimologie, Société mondiale de médecine et de droit, Société européenne de Criminologie, Académie croate de droit, Association croate de psychiatrie et de droit (*présidente*), Société croate de droit comparé, Association croate des sciences et de la pratique pénales

XI. Veuillez confirmer que vous vous installeriez de manière permanente à Strasbourg au cas où vous seriez élu(e) juge à la Cour.

Je confirme que ma famille et moi-même nous installerons de manière permanente à Strasbourg si je suis élue juge à la Cour européenne des droits de l'homme.

Ksenija Turković

Alan UZELAC

CURRICULUM VITAE*

I. Etat civil

Nom, prénom : Uzelac, Alan
 Sexe : masculin
 Date et lieu de naissance : 15 juin 1963 à Zagreb
 Nationalité(s) : croate

II. Etudes et diplômes, et autres qualifications

Université de Zagreb

- cursus de droit (diplômé en 1988) – *dipl. iur* (maîtrise de droit)
- cursus de philosophie et de littérature comparée (diplômé en 1990) – maîtrise (M.A)

Johannes Gutenberg Universität (Mayence, Allemagne)

- cursus de sciences politiques, littérature et philosophie (1986/87) – programme d'échange

Université de Zagreb, études universitaires supérieures en droit civil – *mr. sc.* Maîtrise en science juridique (1992, thèse « Truth in Civil Proceedings »)

Université de Harvard (Massachusetts, Etats-Unis) : chercheur invité au European Law Research Center de la Faculté de droit de Harvard (lauréat de la bourse Fullbright, 1996/97)

Université de Zagreb – *dr. sc.*, docteur en droit (1999, mémoire « Burden of proof »)

Professeur assistant (1999), Maître de conférences (2002), Professeur titulaire (2007) et Professeur titulaire de chaire (2011) à la faculté de droit, Université de Zagreb (Chaire de procédure civile)

Enseignement :

- premier et deuxième cycles : procédure civile, organisation de la justice, modes alternatifs de résolution des conflits (médiation et arbitrage), procédure civile comparée
- troisième cycle : protection des droits de l'homme en Europe ; Cour européenne des droits de l'homme, procédure judiciaire dans les affaires de droit de la famille

Enseignement et apprentissage tout au long de la vie dans les universités et autres établissements universitaires en Autriche, Belgique, France, Allemagne, Italie, Pays-Bas, Suisse, Hongrie, Norvège et Etats-Unis.

Chercheur et directeur de divers projets scientifiques et professionnels, travaillant actuellement sur les projets suivants :

- « The Role of the Judge and the Parties in Civil Litigation : Towards an efficient procedure Under the rule of law in China and the EU », projet international de l'Ecole de droit sino-européenne (China-EU School of Law) (groupe de chercheurs originaires d'Autriche, de Croatie, de Hong-Kong, d'Italie, de Chine, des Pays-Bas et de Roumanie) ;
- Ius Commune Research School – chargé de recherche, « Foundations and Principles of Civil Procedure in Europe – projet mené par des universités à Amsterdam, Louvain, Maastricht et Utrecht (coordinateur de la publication de cinq ouvrages de la série *Ius Commune Europaeum*, voir ci-dessous III.c)

III. Activités professionnelles pertinentes**a. Description des activités judiciaires**

- Stage au sein du tribunal d'instance de Zagreb (1990-1992) ; Barreau (judiciaire) examen obtenu au ministère de la Justice à Zagreb le 21 décembre 1992.
- CIC – Tribunal d'arbitrage international de la Chambre Internationale de Commerce de Paris : stage au sein du secrétariat du tribunal (1994)

* Le texte souligné indique les postes occupés ou missions en charge actuellement.

- Secrétaire Général du Tribunal d'arbitrage permanent de la Chambre de commerce croate (1992-2002) ; au cours du mandat, participation au traitement de 185 procédures d'arbitrage nationales et 147 procédures d'arbitrage internationales.
- Arbitre référencé sur les listes de plusieurs institutions d'arbitrage en Croatie et dans d'autres pays.
- Membre du Conseil national de la magistrature (depuis 2011)

b. Description des activités juridiques non judiciaires

- Responsable ou membre de plusieurs groupes et comités de rédaction de textes de loi et d'autres instruments normatifs réglementant les autorités judiciaires et juridiques (notamment : loi sur les tribunaux, loi sur le conseil de la magistrature, règlement des tribunaux, loi sur l'arbitrage, loi sur la médiation, loi anti-discrimination, loi sur l'aide juridictionnelle).
- Délégué de la République de Croatie auprès du Comité d'experts du Conseil de l'Europe sur l'efficacité de la justice (CJ-EJ) ; participation à l'élaboration de divers documents du Conseil de l'Europe, notamment la recommandation en matière d'exécution des décisions de justice (Rec(2003)17) et les bonnes pratiques en matière d'aide juridictionnelle (CJ-EJ(2002)2) ; membre du groupe de travail à l'origine du projet de résolution (2002)12 établissant la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ).
- Membre de la CEPEJ (2003-2006) ; membre du Bureau de la CEPEJ lors de deux mandats (2003-04 ; 2005-06).
- Président de la Task force sur les délais de procédure de la CEPEJ (TF-DEL) – 2005-2006 ; membre du groupe de pilotage du Centre SATURN.
- Directeur de la clinique juridique de la Faculté de droit de l'Université de Zagreb.

c. Description des activités professionnelles non juridiques

- Coordinateur du séminaire international « Public and Private Justice : Dispute Resolution in Modern Societies », manifestation régulière au Centre inter-universitaire de Drubovnik, 2006
- Directeur et intervenant lors de la conférence « New Croatian Procedural Law in the Light of the Case-Law of the European Court of Human Rights » - organisée dans le cadre du projet OBNOVA 01-0041 : « Judiciary and Law Faculties » en 2003.
- Co-directeur et organisateur de la conférence internationale « Croatian Arbitration Days » (1993-2002, 10 conférences au total consacrées à divers thèmes)
- Co-rédacteur de la série d'ouvrages publiés chez Intersentia (Anvers/Portland/Oxford/Cambridge) – « Public and Private Justice » (2007) ; « Civil Justice between Efficiency and Quality : From Ius Commune to the CEPEJ » ; « Access to Justice and the Judiciary. Towards New European Standards of Affordability, Quality and Efficiency of Civil Adjudication » (2009) ; « Enforcement and Enforceability » (2010) ; « The Landscape of the Legal Professions in Europe and the USA » (2011). L'ouvrage « Enforcement and Enforceability » a été traduit vers le russe par Infotropic (Moscou/Berlin, 2011).

IV. Activités et expérience dans le domaine des droits de l'homme

Le candidat a rédigé de nombreux écrits et donne de nombreuses conférences sur le thème des droits de l'homme, notamment sur le droit à un procès équitable dans un délai raisonnable, le droit à un recours juridique effectif, l'interdiction de la discrimination et le droit à l'aide juridictionnelle et à une mise en œuvre effective des décisions judiciaires et autres (voir liste des publications). Il intervient en qualité de professeur associé pour des cours de troisième cycle sur la protection des droits de l'homme en Europe et la Cour européenne des droits de l'homme dans le cadre des études spécialisées et doctorales en droit européen. Dans le cadre des activités de la clinique juridique, il travaille sur plusieurs projets axés sur la protection des droits de l'homme à l'intention de groupes spécifiques (minorité rom, personnes handicapées).

Depuis 2000, il prend part à des missions d'experts pour diverses organisations (OSCE, UNHCR, Comité Helsinki, Banque mondiale, Conseil de l'Europe) dans le domaine du soutien aux réformes judiciaires dans plusieurs pays (Bulgarie, Russie, Géorgie, Maroc, Serbie, Kosovo, Bosnie-Herzégovine, Monténégro), s'attachant à des thèmes tels que : le droit à un procès équitable et l'accès à la justice, la mise en œuvre effective des décisions judiciaires, l'accélération des procédures judiciaires, le droit à l'aide juridictionnelle.

En Croatie, le Dr. Uzelac est intervenu lors de plusieurs douzaines de séminaires destinés aux professionnels de la justice – juges, avocats, notaires et autres – sur des thèmes relatifs à l'efficacité de la justice, les principes d'un procès équitable, les modes alternatifs de résolution des conflits, les droits de

l'homme procédurales et la procédure civile comparée. Il a collaboré sur différents projets avec le Centre des droits de l'homme, le Bureau du gouvernement pour les droits de l'homme ainsi qu'avec plusieurs organisations de la société civile sur les questions relatives à la lutte contre la discrimination, l'éducation aux droits de l'homme, l'efficacité de la justice, de l'aide et l'assistance juridictionnelles etc.

V. Activités publiques

a. Postes dans la fonction publique

Néant

b. Mandats électifs

- Membre du Conseil national de la Magistrature élu parmi les effectifs des professeurs de droit
- Membre du Conseil scientifique de l'Académie croate des sciences et des arts pour la justice, l'administration et l'autonomie locale
- Membre de la Commission sur les domaines internet de premier niveau (.hr)

c. Fonctions exercées au sein d'un parti ou d'un mouvement politique

Néant

VI. Autres activités

Domaine : élaboration de normes professionnelles au sein de l'université

- Président du groupe chargé de la rédaction du code de déontologie de l'Université de Zagreb (2007)
- Vice-président du Conseil d'éthique de l'Université de Zagreb (2008 à aujourd'hui)

Domaine : Participation aux travaux des associations internationales

- International Association for Procedural Law : membre du Conseil de l'IAPL depuis 2006
- Wissenschaftliche Vereinigung für Internationales Zivilprozeß : membre du Conseil d'administration (Rat) depuis 2007

VII. Travaux et publications (sélection)

Le candidat est l'auteur et le co-auteur de cinq livres, rédacteur en chef ou co-rédacteur de huit séries d'articles ou manuels (dont 5 publiés à l'étranger) ; il a publié plus de 70 articles dans des revues et ouvrages (dont plus de 40 ont été publiés dans des publications de droit revues par un comité de lecture et internationalement reconnues). Ses articles et ouvrages ont été publiés en anglais, français, allemand, russe, bulgare et dans d'autres langues. Voici une sélection de 10 ouvrages de référence, classés par ordre chronologique.

1. Uzelac, Alan, European Court of Human Rights, dans : van Rhee/wijffels (ur.), European Supreme Court : A Portrait through History, Third Millenium Information, Londres (publication prévue au printemps 2012).
2. Uzelac, Alan, Efficiency of European Justice Systems. The strenght and weaknesses of the CEPEJ evaluations // International Journal of Procedural law. 1 (2011), 1 ; 106-146
3. Uzelac, Alan, Pravo na posteno suđenje : opći i građanskopravni aspekti čl.6. st.1 Eurospke konvencije za zastitu ljudskih prava i temeljnih sloboda. [Droit à un procès équitable : aspects généraux et civils de l'article 6/1] // dans Radačić, I. (ed.), Uskladenost hrvatskih zakona i prakse sa standardima Europske konvencije za zastitu ljudskih prava i temeljnih sloboda, Zagreb : Center za mirovne studije, 2011, 88-125 (publié dans une version légèrement modifiée également dans : Uzelac, A., Pravo na pravicno sudenje u gradanskim predmetima : nova praksa Europskog suda za ljudska prava i njen utjecaj na hrvatsko pravo u praksi, Zbornik Pravnog fakulteta u Zagrebu, 60 :1/2010, 101-148)
4. Enforcement and Enforceability – Tradition and Modernity, / C.H. van Rhee & A. Uzelac (ur.), Anvers/Oxford/Portland, Intersentia (Ius Commune Series n° 84), 2010.
5. Uzelac, Alan, In the Quest for the Holy Grail of Effectiveness : Legal Remedies for the Violations of the Right to a Trial Within a Reasonable Time in Croatia // Le droit à un procès dans un délai raisonnable et la réforme à court terme de la Cour européenne des droits de l'homme : table ronde organisée par la présidence slovène du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, Bled, Slovénie, 21-22 septembre 2009. Ljubljana : ministère des Affaires étrangères ; ministère de la Justice, 2009. 41-70 (également publié dans

Revista de processo (RePro, Sao Paolo), 35/180/2010, 159-193 ; version en langue croate en cours d'impression).

6. Uzelac, Alan. Anti-discrimination Court Proceedings // dans : A Guide to the Anti-Discrimination Act / Simonovic, tena (ed.). Zagreb : Ured za ljudska prava Vlade RH, 2009. 95-109.

7. Uzelac, Alan. Reforming Mediterranean Civil Procedure : Is there a Need for Shock Therapy ? // Civil Justice between Efficiency and Quality : From lus Commune to the CEPEJ / van Rhee, C.H., Uzelac, Alan (eds.). Anvers/Oxford/Portland : Intersentia, 2008, 71-99.

8. Uzelac, Alan. Turning Civil Procedure upside down : From Judges' Law to users' Law // The French code of Civil Procedure after 200 years. The civil procédure tradition in France and abroad / van Rhee, C.H. ; Heirbaut, Dirk ; Storme, Marcel (eds.). Mechelen : Wolters Kluwer Belgium, 2008, 413-427.

9. Uzelac, Alan. The Rule of Law and the Croatian Judicial System : Court Delays as a Barrier on the Road to the European Acession // A European Space of Justice // Frosini, Justin Orlando/Lupoi, Michele/Marchesiello, Michele (eds.). Ravenna : Longo, 2006. 87-108.

10. Uzelac, Alan. Etablissement des normes européennes communes d'exécution : travaux récents du Conseil de l'Europe concernant les procédures d'exécution et les huissiers de justice. // Rencontres européennes de procédures : Signification, Notification, Exécution, Paris Sorbonne (ENP), 2002, 8-23.

VIII. Langues

Langue	Lu			Ecrit			Parlé		
	très bien	bien	assez bien	très bien	bien	assez bien	très bien	bien	assez bien
a. Première langue: croate	x	"	"	x	"	"	x	"	"
b. Langues officielles:									
– anglais	x	"	"	x	"	"	x	"	"
– français	"	x	"	"	"	x	"	"	x
c. Autres langues:									
allemand	x	"	"	"	x	"	"	x	"

IX. Déclaration concernant le point IX

Je confirme mon intention, le cas échéant, de suivre des cours de langue intensifs dans la langue concernée avant de prendre mes fonctions ainsi que, si besoin est, au début de mon mandat, si je suis élu juge à la Cour.

X. Autres éléments pertinents

Pour plus de amples renseignements, veuillez vous référer à <http://alanuzelac.from.hr>

XI. Déclaration

Je confirme que je m'installerai de manière permanente à Strasbourg si je suis élu juge à la Cour.

Prof. Dr. Alan Uzelac

Fait à Zagreb le 1^{er} décembre 2011

Liste et curricula vitae des candidats présentés par le Gouvernement de la République tchèque

[Traduction non officielle]

Représentation Permanente de la République tchèque auprès du Conseil de l'Europe

No. 1089/2012

Strasbourg, le 17 avril 2012

Cher Secrétaire Général,

J'ai l'honneur de vous informer que le Gouvernement de la République tchèque a approuvé la liste suivante des candidats à l'élection en tant que juge à la Cour européenne des droits de l'homme :

Mme Mahulena Hofmannová
M. Zdeněk Kühn
M. Aleš Pejchal

Vous trouverez ci-joint les curricula vitae des candidats ainsi que des informations relatives à la procédure de sélection.

Veuillez agréer,.....

Tomáš Boček
Ambassadeur

M. Wojciech Sawicki
Secrétaire Général de l'Assemblée parlementaire
Conseil de l'Europe

LA DESCRIPTION DE LA PROCÉDURE NATIONALE DE L'ÉTABLISSMENT DE LA LISTE DE CANDIDATS EN RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

La procédure de l'établissement de la liste de candidats au poste de juge à la Cour européenne des Droits de l'Homme a été codifiée par la résolution du Gouvernement de la République tchèque du 26 août 2009 n° 1063 qui prévoit le calendrier, les critères applicables aux candidats, le rôle du ministère de la Justice, la composition et le rôle de la commission de sélection, ainsi que les règles de procédure à suivre au sens strict. Les règles reflètent les critères posés par la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales et les recommandations connexes de l'Assemblée parlementaire ou du Comité des ministres du Conseil de l'Europe.

L'organisation de la procédure de sélection des candidats appartient au ministère de la Justice qui fait appel à candidatures, organise les entretiens avec les candidats, établit la liste de candidats et la présente pour approbation au Gouvernement.

Contrairement à la pratique de nomination suivie précédemment, un appel à candidatures tout à fait ouvert est lancé, chaque citoyen de la République tchèque peut se porter candidat. Le ministère de la Justice est tenu d'assurer la publicité la plus large possible à l'appel à candidatures et doit notamment publier l'appel sur ses pages web et l'annoncer aux tribunaux, aux différentes unités du ministère public, aux organisations professionnelles de juristes (le barreau, le notariat, les huissiers de justice) et aux doyens des facultés de droit des universités publiques en République tchèque. Il est également fait part de l'appel aux organisations de magistrats et procureurs. Le délai minimum pour la présentation des candidatures est de deux mois sauf si la procédure de sélection a été relancée suite au rejet du projet de liste par le Gouvernement.

Les candidats doivent remplir les conditions de base (ou obligatoires) suivantes :

- être de nationalité tchèque ;
- avoir un haut caractère moral ;
- pouvoir être nommé juge d'une cour suprême ou de la Cour constitutionnelle ou être un juriste renommé ;
- offrir des garanties d'indépendance et d'impartialité ;
- avoir une connaissance suffisante de la problématique de la protection internationale des droits de l'homme et surtout de la jurisprudence de la Cour ;
- avoir une connaissance active de l'une des langues officielles de la Cour au moins.

La connaissance active de l'autre langue officielle figure parmi les critères complémentaires ou recommandés (ou bien, en d'autres termes, il s'agit d'un critère explicite de préférence). Il peut être fait recours à une évaluation des connaissances linguistiques du candidat sans que cette possibilité soit davantage précisée dans les règles applicables à la procédure de sélection. S'il y a parmi les critères de base l'exigence de présenter les garanties d'indépendance et d'impartialité après l'éventuelle élection, il y a parmi les critères complémentaires celui de ne pas entraîner la nécessité de nommer un juge *ad hoc*. Le candidat doit normalement s'exprimer sur sa situation. Le troisième et dernier critère complémentaire est celui de l'âge : le candidat devrait avoir un âge qui lui permet d'accomplir tout le mandat pour lequel il postule, c'est-à-dire neuf ans ou le reste du mandat du juge qui se voit remplacé avant la fin de son mandat.

La sélection est opérée par une commission composée du ministre de la Justice qui la préside, de l'agent du Gouvernement devant la Cour, d'un membre nommé par le ministre des Affaires étrangères, de deux autres membres nommés par le ministre de la Justice parmi les personnalités du monde juridique ; peuvent également être membres de la commission – s'ils le souhaitent – les présidents de la Cour constitutionnelle, de la Cour suprême, de la Cour administrative suprême, ainsi que le défenseur public des droits (ombudsman). Est exclu de la commission celui qui se porte lui-même candidat.

La commission auditionne tous les candidats dont la candidature n'a pas été écartée faute de remplir les conditions de base ou faute d'être complète sauf si le candidat justifie dûment l'absence de certains documents qui doivent normalement figurer dans la candidature. Si la commission, après avoir écarté, éventuellement suite à l'audition, tous les candidats qui ne remplissent pas les critères de base, se trouve devant moins de trois candidats possibles ou que les deux sexes ne sont pas représentés parmi les candidats restants, la commission doit décider de la procédure à suivre pour trouver les candidats manquants. Si deux candidats semblent occuper la troisième place, la commission doit préférer celui qui est de sexe non représenté parmi les candidats aux première et deuxième places.

La présentation de la liste de candidats relève de par sa nature de la responsabilité du Gouvernement qui décide donc des candidats retenus. Si la liste ainsi établie n'est pas approuvée par le Gouvernement, la procédure de sélection doit être relancée. Si la liste finale ne comprend toujours pas de candidat du sexe qui

est représenté dans la composition de la Cour à un pourcentage inférieur à 40 %, la liste doit être accompagnée d'une note explicative de la procédure suivie, ainsi que des raisons pour lesquelles il n'a pas été possible d'établir une liste comprenant des candidats du sexe sous-représenté.

La procédure de l'établissement de la liste de candidats pour l'élection du juge de la Cour au titre de la République tchèque de 2012 a pleinement respecté les règles décrites en détail ci-dessus. L'appel à candidatures a été lancé le 8 août 2011. Les candidatures devaient être présentées au plus tard le 31 octobre 2011. Après la première manche d'entretiens qui a eu lieu le 12 décembre 2011, la commission s'est trouvée dans la situation où il ne lui restait que deux candidats possibles. Elle a donc décidé de prolonger le délai initialement imparti pour la présentation des candidatures jusqu'au 16 janvier 2012. Lors de sa seconde séance du 19 janvier 2012, la commission a établi la liste de trois candidats qui a été approuvée par le Gouvernement de la République tchèque le 15 février 2012 (résolution n° 102).

Prague, le 27 février 2012.

Mahulena HOFMANNOVÁ**CURRICULUM VITAE*****I. Etat civil**

Nom, prénom : Hofmannová, Mahulena (Prof. JUDr., CSc.)
 Sexe : Féminine
 Date et lieu de naissance : 10 mai 1957, Prague, Tchécoslovaquie
 Nationalité(s) : Tchèque et allemande

II. Etudes et diplômes, et autres qualifications

1976-1980 Etudes de droit à la Charles Université, Prague, Tchécoslovaquie.
 1981 « Rigorosum » (droit international), grade académique: JUDr.
 1980-1984 Études post doctorales en droit international, Institut de Droit, Académie de Sciences, Prague, Tchécoslovaquie.
 1984 Examen d'Etat en langue anglaise.
 1984 Défense de la thèse post doctorale « Dálkový průzkum Země z kosmu a mezinárodní právo » (Aspects juridiques de la télédétection de la terre depuis l'espace), grade académique : CSc.
 2005 Soumission de la thèse d'habilitation « Von der Transformation zur Kooperationsoffenheit ? Die Öffnung der Rechtsordnungen ausgewählter Staaten Mittel- und Osteuropas für das Völker- und Europarecht » (La position du droit international et européen dans les ordres juridiques des pays en transition de l'Europe centrale et orientale), Faculté de Droit, Université de Cologne, Allemagne.
 2006 Grade académique : "Privatdozentin", *venia legendi* en droit international public, droit européen, droit des pays de l'Europe de l'Est et droit constitutionnel comparé.
 2006-2011 Titulaire de la chaire Jean Monnet en droit européen et études des pays en transition à la Faculté de Droit de la Justus Liebig Universität Giessen, Allemagne.
 2009, 2010, 2011 Cours au Centre International d'Antibes, France, en langue française.
 Depuis 2011 Titulaire de la chaire SES en droit des médias et des communications par satellite, Université du Luxembourg.

III. Activités professionnelles pertinentes

a. Description des activités judiciaires : aucun

b. Description des activités juridiques non judiciaires :

1984-1992 Chercheur à l'Institut de Droit, Académie de Sciences, Tchécoslovaquie : droit international, droit de la télécommunication et medias.
 1990-1992 Boursière de la Fondation Alexander von Humboldt à l'Institut Max-Planck de droit international public et comparé, Heidelberg, Allemagne.
 1992-2006 Maître-Chercheur à l'Institut Max-Planck de droit international public et comparé, Heidelberg, Allemagne : droit constitutionnel comparé, droit public des pays de l'Europe centrale et orientale, droits de l'homme.

* Le texte souligné indique les postes occupés ou missions en charge actuellement.

Depuis 2000 Lecteur, Charles Université, Prague, République tchèque: droit international public, la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH), droit public des pays de l'Europe centrale et orientale.

2006-2011 Titulaire de la chaire Jean Monnet en droit européen et études des pays en transition à la Faculté de Droit de la Justus Liebig Universität Giessen, Allemagne.

Depuis 2011 Titulaire de la chaire SES en droit des médias et des communications par satellite, Université du Luxembourg.

c. Description des activités professionnelles non juridiques
(Veuillez souligner le(s) poste(s) occupé(s) actuellement)

IV. Activités et expérience dans le domaine des droits de l'homme

2002-2008 Membre du Comité de l'Association de droit international sur les Droits de l'homme.

Depuis 2007 Membre du Comité d'Experts (pour la République tchèque) de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires (Conseil de l'Europe).

Depuis 2009 Membre du Comité de l'Association de droit international (pour la section tchèque) sur les droits des peuples indigènes.

Depuis 2009 Membre du Groupe d'Experts du Programme Joint « Minorités en Russie : promotion des langues, de la culture, des médias et de la société civile » (Conseil de l'Europe)

V. Activités publiques

a. Postes dans la fonction publique : aucun

b. Mandats électifs :

Depuis 2007 Membre du Comité d'Experts (pour la République tchèque) de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires (Conseil de l'Europe).

c. Fonctions exercées au sein d'un parti ou d'un mouvement politique : aucun

VI. Autres activités

a. Domaine

Depuis 2011 sur la Liste des juges *ad hoc*, Cour européenne des droits de l'homme, pour la République tchèque.

b. Durée

c. Fonctions

VII. Travaux et publications

Nombre total de titres : 6 livres, ca 100 articles

10 titres sélectionnés:

1. Die ECRM aus rechtswissenschaftlicher Sicht (La Charte européenne des langues régionales ou minoritaires: une perspective juridique), in: F. Lebsanft, M. Wingender (eds.), Die Sprachpolitik des Europarats: Die „Europäische Charta der Regional- oder Minderheitensprachen“ aus linguistischer und juristischer Sicht, De Gruyter, 2012, 9-21.
2. Monitoring International Obligations: The Czech Republic under the Supervision of the Council of Europe Language Charter, Czech Yearbook of International Law 1(2010), 201-215.

3. Zum zweiten „Lissabon-Urteil“ des Tschechischen Verfassungsgerichts (La deuxième décision de la Cour Constitutionnelle Tchèque sur le Traité de Lisbon), Europäische GrundrechteZeitschrift 2010, 153-156.
4. Von der Transformation zur Kooperationsoffenheit? Die Öffnung der Rechtsordnungen ausgewählter Staaten Mittel- und Osteuropas für das Völker- und Europarecht (La position du droit international et européen dans les ordres juridiques des pays en transition de l'Europe centrale et orientale), Beiträge zum ausländischen öffentlichen Recht und Völkerrecht, Band 206, 2009, 585 pp.
5. Ochrana národnostních menšin na Slovensku (La protection des minorités nationales dans la République Slovaque). in: R. Petráš et al. (eds.), Menšiny a právo v České republice, Auditorium Praha 2009, 359-377.
6. The 2001 Law on National Minorities of the Czech Republic European Yearbook of Minority Issues 2003, 623–628.
7. The Czech Republic (avec D. Jílek). In: R. Blackburn/ J. Polakiewicz (eds.), Fundamental Rights in Europe: The ECHR and its Member States, 1950-2000, Oxford University Press 2001, 241-258.
8. Verfassungsgerichtsbarkeit in der Tschechischen Republik (La juridiction constitutionnelle dans la République Tchèque) (avec G. Brunner et P. Holländer), Nomos-Verlag, Baden-Baden 2001, 512 pp.
9. Legal Effects of the Judgments of the European Court of Human Rights in German Law. In: P. Šturma (ed.), International Obligations in the Framework of Control Mechanisms in the Field of Human Rights: A System of Internal Measures to their Implementation, Vodnář Praha 1999, 143-153.
10. The Evolving Regime of the New Property Law in the Czech and Slovak Federal Republic, The American Journal of International Law and Policy 1992, 605-616.

Autres travaux actuels:

- Ready for Ratification. Early Compliance of Non-States Parties with the European Charter for Regional or Minority Languages. Vol. 1.
In: Eva Chylinski, Mahulena Hofmannová (eds.): A handbook with 20 proposed instruments of ratification, www.ecmi.de, European Centre for Minority Issues, Flensburg, 2011, 153 pp.
- Ready for Ratification. Early Compliance of Non-States Parties with the European Charter for Regional or Minority Languages. Vol. 2.
In: Eva Chylinski, Mahulena Hofmannová (eds.): A handbook with 20 proposed instruments of ratification, www.ecmi.de, European Centre for Minority Issues, Flensburg, 2012, 305 pp.

VIII. Langues

Langue	Lu			Écrit			Parlé		
	très bien	bien	assez bien	très bien	bien	assez bien	très bien	bien	assez bien
a. Première langue: Tchèque	“x	“	“	“x	“	“	“x	“	“
b. Langues officielles: – anglais	“x	“	“	x”	“	“	x”	“	“
– français	“	“x	“	“	“	x”	“	“x	“
c. Autres langues: Russe	“x	“	“	“x	“	“	“x	“	“
Allemand	“x	“	“	x”	“	“	x”	“	“
polonais	“	“x	“	“	“	“	“	“	“
slovaque	x				x”			x”	

IX. Au cas où vous n'auriez pas le niveau de compétence linguistique requis pour exercer la fonction de juge dans [la deuxième] langue officielle, veuillez confirmer votre intention, si vous êtes élu(e) juge à la Cour, de suivre des cours de langue intensifs dans la langue concernée avant de prendre vos fonctions ainsi que, si besoin est, au début de votre mandat.

X. Autres éléments pertinents

Mariée, 2 enfants (26 et 23 ans)

XI. Veuillez confirmer que vous vous installeriez de manière permanente à Strasbourg au cas où vous seriez élu(e) juge à la Cour.

Je confirme que je m'installerai de manière permanente à Strasbourg si je suis élue à la Cour.

Zdeněk KÜHN

CURRICULUM VITAE*

I. Etat civil

Nom, prénom	Kühn, Zdeněk
Sexe	masculin
Date et lieu de naissance	8 octobre 1973 à Nymburk, Tchécoslovaquie
Nationalité(s)	tchèque

II. Etudes et diplômes, et autres qualifications

Université de Michigan, Faculté de droit, Ann Arbor, MI, États-Unis

- S.J.D. (Docteur en sciences juridiques), octobre 2006 ; thèse : « *The Changing Face of the Judiciary in Central Europe* » publiée en 2011, Brill
- LL.M. (Maîtrise en droit), mai 2002, GPA 3.813

Université Charles, Faculté de droit, Prague, République tchèque

- Ph.D. (Docteur en droit), juin 2001, thèse : « *Les principes juridiques dans la jurisprudence* »
- JUDr. (Juris Utr. Doctor), mai 2000, thèse : « *Jurisprudence dans les pays de Common Law* »
- Mgr. (Maîtrise en droit), mai 1997, *Summa cum laude*

Brevet d'avocat, République tchèque

Summa cum laude (décembre 2000) ; qualifié à exercer comme avocat en vertu du droit tchèque

III. Activités professionnelles pertinentes**a. Description des activités judiciaires**

Cour administrative suprême de la République tchèque
Juge (depuis le 1^{er} janvier 2008)

Cour européenne des droits de l'homme

Juge *ad hoc* nommé pour des cas relatifs au contrôle des loyers en République tchèque (depuis 2007)

Tribunal administratif du Conseil de l'Europe

Juge suppléant (2009 - 2012)

b. Description des activités juridiques non judiciaires

Université Charles, Faculté de droit, Prague, République tchèque Professeur agrégé de théorie du droit et de sciences politiques (depuis 2006)

Professeur adjoint (1997 - 2006)

New York University, Prague, République tchèque

Chargé de cours pour les étudiants d'outre-mer « *Questions contemporaines en droit : les droits de l'homme en Europe centrale* » (depuis 2003)

Conseil législatif du gouvernement de la République tchèque

Membre de l'organe consultatif indépendant (2006 – 2007)

Cour constitutionnelle de la République tchèque

Conseiller du juge à la Cour (2004 – 2007)

Heller Ehrman White & McAuliffe LLP, États-Unis

Expert juridique en loi tchèque et slovaque dans un cas « *In re : Assicurazioni Generali S.p.A. Holocaust Insurance Litigation* », United States District Court Southern District Of New York, auteur de la « *Declaration in Opposition to Defendant Assicurazioni Generali S.p.A.'s Motion To Dismiss, Strike, and/or For Judgment on All Plaintiffs' Claims, on Choice of Law and Related* » (2003)

Parlement de la République tchèque

* Le texte souligné indique les postes occupés ou missions en charge actuellement.

Conseiller du membre au Parlement tchèque (1999-2001)

Avocats Stoklasek & Partners, Prague, République tchèque

Coopération avec un bureau d'avocats belge Bertouille et Partners, Bruxelles (1997-2001)

IV. Activités et expérience dans le domaine des droits de l'homme

- Cours sur les droits de l'homme à l'Université Charles, NYU, Université de Californie, Université de Caroline du Sud, aux écoles d'été en droit en République tchèque et au Royaume-Uni
- Conférences pour des ONG, des académies judiciaires de la République tchèque, Slovaquie, Croatie, «l'ex-République yougoslave de Macédoine» et la République de Moldova
- Co-directeur du séminaire international sur le constitutionnalisme et les droits de l'homme en Europe et aux États-Unis, IUC Dubrovnik, Croatie (depuis 2004)
- Rédacteur en chef du principal commentaire tchèque sur la loi anti-discrimination
- Co-auteur du principal manuel tchèque sur la loi anti-discrimination
- Expert juridique sur le procès de victimes de l'Holocauste en 2003 aux États-Unis (voir ci-dessus, activités professionnelles)

V. Activités publiques

Aucune fonction publique, aucun poste électif, aucune affiliation à un parti

VI. Autres activités

- Membre du comité de rédaction des publications : *Croatian Yearbook of European Law and Policy* (depuis 2003), *Jurisprudence* - revue juridique tchèque traitant de la jurisprudence et les notes de cas (depuis 2001), *Právník* (depuis 2010)
- Membre de l'équipe juridique de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement traitant de la réforme du système judiciaire en République de Moldova (depuis 2011)

VII. Travaux et publications

Plus de 100 articles publiés en tchèque, près de 30 articles publiés en anglais, russe, arabe et chinois. Trois livres tchèques, deux livres édités, un livre publié en anglais (Brill 2011)

Publications principales:

1. Kühn Z., « The Judiciary in Central and Eastern Europe: Mechanical Jurisprudence in Transformation? », Martinus Nijhoff, Brill 2011, p. 296
2. Bobek M., Boučková P., Kühn Z. (éds.), « Rovnost a diskriminace [L'égalité et la discrimination]. », C.H. Beck, Praha 2007
3. Kühn Z., « Worlds Apart. Western and Central European Judicial Culture at the Onset of the European Enlargement. », 52 *American Journal of Comparative Law*, p. 531-567 (2004) (également publié en chinois, Pékin, Tsinghua University Press 2011)
4. Kühn Z., « Making Constitutionalism Horizontal: Three Different Central European Strategies. », dans Andras Sajó, Renata Uitz (éds.) *The Constitution in Private Relations: Expanding Constitutionalism, Eleven International Publishing*, Utrecht 2005, p. 217-240 (également publié en russe en *Sravnitelnoe Konstitutsionnoe Obozrenie* vol. 55/2, 2006, p. 37-56)
5. Kühn Z., « The Judicialization of European Politics », dans Erik Jones, Paul Heywood, Uli Sedelmeier, Martin Rhodes (éds.) *Development in European Politics*, Macmillan/Palgrave 2006, p. 216-236
6. Kühn Z., « Comparative Law in Eastern Europe », dans Zimmerman R., Reimann M. (éds.) *The Oxford Handbook of Comparative Law*, Oxford University Press 2006, p. 215-236 (également publié en arabe à Beyrouth en 2010)
7. Kühn Z., « The European Arrest Warrant, Third Pillar Law and National Constitutional Resistance / Acceptance: The EAW Saga as Narrated by the Constitutional Judiciary in Poland, Germany, and the Czech Republic », dans 3 *Croatian Yearbook of European Law & Policy*, p. 99-134 (2007)
8. Kühn Z., « Wachauf and ERT: On the Road from the Centralised to Decentralised Judicial Review. », dans M.P. Maduro, L. Azoulay (éds.) *The Past and the Future of EU Law : Revisiting the Classics on the 50th Anniversary of the Rome Treaty*, Hart 2009, p. 151-161
9. Marcin Matczak, Matyas Bencze and Zdenek Kühn, « Constitutions, EU law and judicial strategies in the Czech Republic, Hungary and Poland. », *Journal of Public Policy*, Cambridge University Press, April 2010, vol. 30 part 1, p. 81-99

10. Kühn Z., « Judicial Administration Reforms in Central-Eastern Europe : Lessons to be Learned. », dans *Judicial Independence in Transition*, Springer 2011, p. 128-149

VIII. Langues

Langue	Lu			Ecrit			Parlé		
	très bien	bien	assez bien	très bien	bien	assez bien	très bien	bien	assez bien
a. Première langue:									
– tchèque
b. Langues officielles:									
– anglais	X	X	X
– français	..	X	X	X
c. Autres langues:									
– russe	X	X	X	..
– espagnol	..	X	X	X
– allemand	..	X	X	X

IX. Déclaration

Comme, au moment du dépôt de mon dossier, je n'ai pas encore atteint le niveau de français requis pour le poste de juge, je confirme mon intention de suivre des cours intensifs de français avant de prendre mes fonctions, et le cas échéant également au début de mon mandat, si j'étais élu le juge à la Cour.

X. Autres éléments pertinents

Hessel Yntema Prize, Berkeley, Californie, pour le meilleur article par un savant âgé de moins de 40 ans, publié au vol. 52 *American Journal of Comp. Law* (2007)

XI. Je m'installerai de manière permanente à Strasbourg, si je suis élu juge à la Cour.

Prague, 26 février 2012
Zdeněk Kühn

Aleš PEJCHAL

CURRICULUM VITAE*

I. Etat civil

Nom, prénom	Pejchal, Aleš
Sexe	masculin
Date et lieu de naissance	le 30 juin 1952, à Prague, République tchèque
Nationalité(s)	tchèque

II. Etudes et diplômes, et autres qualifications

1976 - Diplôme de droit, Faculté de droit, Université Charles, Prague, République tchèque.

1978 - Docteur en droit, Faculté de droit, Université Charles, Prague, République tchèque.

1980 - Avocat, membre du Barreau tchèque.

III. Activités professionnelles pertinentes**a. Description des activités judiciaires**

Membre de la Cour d'arbitrage de la Chambre économique de la République tchèque et de la Chambre d'agriculture de la République tchèque - depuis 2007.

b. Description des activités juridiques non judiciaires

Juriste - de 1976 à 1980.

Avocat, partenaire du cabinet Pejchal, Nespala et Associés - depuis 1980.

Membre du Conseil de contrôle du Barreau tchèque - de 2002 à 2005.

Président de la section de droit privé du Barreau tchèque - de 2002 à 2009.

Membre du Conseil d'administration du Barreau tchèque - depuis 2005.

Membre du Comité multi - juridictionnel des cabinets juridiques du Conseil des barreaux européens (CCBE) - depuis 2007.

Président du Collège d'études et de la législation du Barreau tchèque - depuis 2009.

Vice-président du Barreau tchèque - depuis 2009.

Membre du Comité des droits de l'homme du Conseil des barreaux européens (CCBE) - depuis 2009.

c. Description des activités professionnelles non juridiques

Chargé de cours de droit constitutionnel et civil à l'Académie des Arts Appliqués à Prague - de 1995 à 1997.

IV. Activités et expérience dans le domaine des droits de l'homme

Durant ma carrière de juriste, j'ai apporté une assistance judiciaire régulière et systématique dans le domaine des droits de l'homme et des libertés fondamentales. J'ai fréquemment représenté des clients devant la Cour européenne des droits de l'homme, aussi bien seul qu'en collaboration avec des collègues de mon cabinet juridique.

* Le texte souligné indique les postes occupés ou missions en charge actuellement.

Le jugement du 3 mars 2000 dans l'affaire Krčmář et autres c. République tchèque, dans laquelle j'ai représenté sept requérants fut le premier arrêt prononcé contre la République tchèque dans lequel la Cour européenne des droits de l'homme a constaté une violation de la Convention et a simultanément alloué une satisfaction équitable.

La Cour européenne des droits de l'homme, dans un grand nombre d'arrêts concernant des requêtes soumises par mon cabinet juridique, a émis d'importantes clauses de jurisprudence. Par exemple :

- Krčmář et autres c. République tchèque (3 mars 2000): "A party to the proceedings must have the possibility to familiarise itself with the evidence before the court, as well as the possibility to comment on its existence, contents and authenticity in an appropriate form and within an appropriate time, if need be, in a written form and in advance."

- Bulena c. République tchèque (20 avril 2004): "Pour la Cour, il résulte de ces principes que, si le droit d'exercer un recours est bien entendu soumis à des conditions légales, les tribunaux doivent, en appliquant des règles de procédure, éviter à la fois un excès de formalisme qui porterait atteinte à l'équité de la procédure et une souplesse excessive qui aboutirait à supprimer les conditions de procédure établies par les lois."

- Družstevní záložna Pria et autres c. République tchèque (31 juillet 2008): "It is true that in such a sensitive economic area as the stability of the financial market the Contracting States enjoy a wide margin of appreciation (see *Olczak v. Poland* (dec.), no. 30417/96, § 85, ECHR 2002-X (extracts)) and that in certain situations – especially in the context of a credit union crisis such as the one facing the Czech Republic at the relevant time – there may be a paramount need for the State to act in order to avoid irreparable harm to a credit union, its depositors and other creditors, or credit unions and the financial system as a whole. Nevertheless, if such margin were limitless, the rights embodied in Article 1 of Protocol No. 1 would become illusory. Therefore, it has to be construed so as to guarantee to individuals that the essence of their rights is protected."

V. Activités publiques

a. Postes dans la fonction publique

Membre de la Commission gouvernementale pour le règlement des relations entre l'État et les églises et sociétés confessionnelles - de 1999 à 2002.

Membre du Conseil consultatif du Président de la République tchèque pour les questions de droit et de législation - depuis 2003.

Membre du Conseil législatif du Gouvernement de la République tchèque - depuis 2011.

b. Mandats électifs

Membre du Conseil de surveillance du Barreau tchèque - de 2002 à 2005.

Membre du Conseil d'administration du Barreau tchèque - depuis 2005.

Vice-président du Barreau tchèque - depuis 2009.

c. Fonctions exercées au sein d'un parti ou d'un mouvement politique

aucune

VI. Autres activités

a. Domaine

b. Durée

c. Fonctions

Organisme caritatif: Co-fondateur et membre, depuis 1992, du Conseil d'administration de la Fondation pour le Cerveau de l'Enfant ("Nadace Dětský mozek") qui apporte son soutien aux enfants et aux adultes qui souffrent de maladies du système nerveux central.

Humanités : Président, de 2003 à 2007, de l'Association pour la Bibliothèque Nationale à Prague.

VII. Travaux et publications

Livres – exemples :

"100 + 1 avocat" ("100+1 advokát"), 1997.

"Média et pouvoir" ("Média a moc"), co-auteur, 2000.

"Termes fondamentaux" ("Základní slova"), co-auteur, 2008.

"Histoire de la profession juridique en Bohême, Moravie et Silésie", ("Dějiny advokacie v Čechách, na Moravě a ve Slezsku") co-auteur et directeur du projet, 2009.

J'ai écrit un grand nombre d'articles professionnels, d'études, de feuilletons, de poésie. Je peux mentionner les titres professionnels les plus importants :

"Les lois de restitution en Tchécoslovaquie et en République tchèque" ("Restituční zákonodárství v Československu a České republice"), Bulletin des Avocats (Bulletin advokacie), 2/2004.

"La vie en Europe à l'aube du 21e siècle" ("Život v Evropě na počátku 21. století"), Politique Internationale (Mezinárodní politika), 6/2005.

"La stabilité des relations de propriété à la lumière de la jurisprudence de la Cour Suprême et de la Cour Constitutionnelle sur la restitution de la propriété" ("Stabilita vlastnických vztahů ve světle restituční judikatury Nejvyššího a Ústavního soudu"), Bulletin des Avocats (Bulletin advokacie), 7-8/2005.

"La procédure civile comme instrument de la découverte et de la formation du droit" ("Civilní proces jako nástroj nalézání i tvorby práva"), Bulletin des Avocats (Bulletin advokacie), 10/2005.

"La cathédrale et les règles du jeu de la justice" ("Katedrála a pravidla hry na spravedlnost"), Perspectives du droit (Právní rozhledy), 10/2007.

"Restitution de la propriété à la lumière de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme" ("Restituce ve světle judikatury Evropského soudu pro lidská práva"). *In*: Le patrimoine culturel perdu. La documentation, l'identification, la restitution et la réparation des biens culturels des victimes de la Seconde Guerre mondiale. Recueil de la conférence internationale scientifique à Český Krumlov, 2007.

"Sur la liberté et l'assistance judiciaire" ("O svobodě a právní pomoci"), Bulletin des Avocats (Bulletin advokacie), 7-8/2011.

VIII. Langues

Langue	Lu			Ecrit			Parlé		
	très bien	bien	assez bien	très bien	bien	assez bien	très bien	bien	assez bien
a. Première langue: ...tchèque.....	X			X			X		
b. Langues officielles: – anglais – français	X	X		X		X		X	X
c. Autres langues: russe. allemand slovaque	X X X			X X X				X X X	

IX. Au cas où vous n'auriez pas le niveau de compétence linguistique requis pour exercer la fonction de juge dans [la deuxième] langue officielle, veuillez confirmer votre intention, si vous êtes élu(e) juge à la Cour, de suivre des cours de langue intensifs dans la langue concernée avant de prendre vos fonctions ainsi que, si besoin est, au début de votre mandat.

Je confirme.

X. Autres éléments pertinents

En 2008, j'ai reçu le prix du "Juriste de l'année 2007" pour les domaines des droits de l'homme, du droit civil et du droit constitutionnel.

"Le Juriste de l'année" est un concours professionnel annuel pour toutes les professions du droit organisé par le Barreau tchèque, la Chambre notariale de la République tchèque, la Chambre des exécuteurs de créances, l'Union des juges tchèques, l'Union des procureurs tchèques, l'Association des juristes de société de la République tchèque, l'Association des juristes tchèques, et EPRAVO. CZ, SA. sous les auspices du Ministre de la Justice de la République tchèque.

XI. Veuillez confirmer que vous vous installeriez de manière permanente à Strasbourg au cas où vous seriez élu(e) juge à la Cour.

Je confirme.

Liste et curricula vitae des candidats présentés par le Gouvernement des Pays-Bas

[Traduction non officielle]

Royaume des Pays-Bas

M. Wojciech SAWICKI
Secrétaire Général de l'APCE
Conseil de l'Europe
Strasbourg

Date 10 avril 2012

Objet Candidats néerlandais pour le poste de juge à la Cour européenne
des droits de l'homme

Cher Monsieur Sawicki,

En référence à l'article 22 de la Convention européenne des droits de l'homme, j'aimerais vous présenter (par ordre alphabétique) les candidats suivants pour le poste de juge à la Cour au titre des Pays-Bas :

- Mme Adriana van DOOIJEWERT
- M. Johannes SILVIS
- Mme Taru SPRONKEN

Les CV des candidats (dans les deux langues officielles) sont inclus.

Je vous prie d'agréer....

Ellen Berends
Ambassadeur

Chambre haute (Sénat) des Etats généraux

Session 1999-2000

Annexe au compte rendu des débats

Questions posées par des membres du Sénat en application de l'article 140 du règlement et réponses écrites du Gouvernement

7

Questions posées par le sénateur Erik Jurgens (Parti travailliste), communiquées au ministre de la Justice le 16 mai 2000

1

L'annonce publiée récemment dans le *Nederlands Juristenblad* (Journal des juristes néerlandais) concernant les « Vacances à la Cour de justice des Communautés européennes » signifie-t-elle que le Gouvernement a établi une procédure relative aux nominations dans les organes judiciaires européens, comme il l'avait promis dans sa réponse à la question du sénateur Jurgens reçue le 30 décembre 1999 (Annexe au compte rendu des débats du Sénat, session 1999-2000, n° 2) ?

2

Dans l'affirmative, le Gouvernement communiquera-t-il les détails de cette procédure au Sénat ?

Réponse

Réponse de M. Benk Korthals, ministre de la Justice (reçue le 21 juillet 2000)

1

Oui.

2

La procédure de nomination à un poste dans un organe judiciaire européen est jointe en annexe.

PROCEDURE DE NOMINATION A UN POSTE DANS UN ORGANE JUDICIAIRE EUROPEEN

1. PUBLICATION DE L'AVIS DE VACANCE

L'avis de vacance est publié :

- dans le *Nederlands Juristenblad* ;
- dans la liste des postes vacants internationaux publiée par le ministère de l'Intérieur et des relations au sein du Royaume ;
- dans la revue *Trema* (destinée aux magistrats néerlandais) et, selon la nature du poste vacant, dans *SEW: Tijdschrift voor Europees en Economisch Recht* (Journal de droit européen et économique).

2. CONTENU DE L'AVIS DE VACANCE

L'avis de vacance contient :

1. l'intitulé et la description du poste, y compris les critères internationaux de nomination énoncés dans les dispositions pertinentes de l'accord international applicable ;
2. la présentation de la procédure de candidature ;
3. les conditions de fond :
 - les critères fixés dans l'accord international applicable ;
 - pour un poste de juge, en principe une expérience judiciaire ;
 - une connaissance approfondie du domaine juridique pertinent (droit de la CE et de l'UE ou CEDH) ;
 - la capacité à s'exprimer clairement à l'oral et à l'écrit en français et/ou en anglais ;
 - une expérience internationale pertinente et la capacité à tenir compte des différences de culture juridique entre les pays de l'UE et du Conseil de l'Europe ;
4. une invitation appelant des tiers à proposer par écrit des candidats qu'ils estiment compétents.

3. LISTE DE CANDIDATS SELECTIONNES

- Le comité de sélection recommande au moins trois personnes, classées par ordre alphabétique.
- Cette liste descriptive indique les qualifications de chaque candidat. Aucune préférence n'est exprimée en faveur de tel ou tel candidat. Le Gouvernement peut faire son choix en se basant sur la description des qualifications des candidats.
- Le Gouvernement doit motiver clairement sa décision s'il choisit un candidat qui ne figurait pas sur la liste des personnes recommandées. Cependant, il a le dernier mot.

4. COMPOSITION DU COMITE DE SELECTION

Le comité de sélection est composé des trois personnes ci-dessous :

1. le Président de la Cour suprême (*Hoge Raad*) ou le Procureur général de la Cour suprême ;
2. le Vice-Président du Conseil d'Etat (*Raad van State*) ou le Président de la Section du contentieux administratif (*Afdeling bestuursrechtspraak*) du Conseil d'Etat ;
3. une personne (autre que celle à laquelle succédera le lauréat) ayant une connaissance du droit européen et une vaste expérience soit au sein de l'organisation dont fait partie l'organe judiciaire soit au sein d'une organisation internationale comparable.

5. PROCEDURE DE NOMINATION

1. La procédure de nomination est appliquée pour chaque vacance de poste, sauf si le Gouvernement a décidé de reconduire dans ses fonctions la personne en exercice.
2. Les consultations qui font partie de la procédure de nomination débutent en principe au moins un an avant qu'un poste auquel devra être nommé un ressortissant néerlandais ne devienne vacant en vertu des règles internationales applicables.
La procédure complète est la suivante :
3. rédaction et publication de l'avis de vacance ;
4. désignation du comité de sélection ;
5. élaboration de la liste de candidats retenus par le comité de sélection ;
6. consultations concernant la liste de candidats sélectionnés ;
7. soumission de la liste de candidats sélectionnés au Cabinet ;
8. présentation du candidat retenu par le Gouvernement néerlandais à l'organe international concerné ;
9. décision de l'organe international concerné.

Fait par le ministre de la Justice et le ministre des Affaires étrangères.

[signatures]

Benk Korthals
Ministre de la Justice

Jozijs van Aartsen
Ministre des Affaires étrangères

NOTES EXPLICATIVES

Remarques générales

Avant l'élaboration de la présente procédure relative aux nominations dans les organes judiciaires européens, il n'existait pas de procédure transparente et uniforme pour garantir au maximum que les candidats soient sélectionnés sur la base de critères objectifs de qualification et d'aptitude. Les organes concernés sont la Cour de justice des Communautés européennes (Luxembourg), le Tribunal de première instance des Communautés européennes (Luxembourg) et la Cour européenne des droits de l'homme (Strasbourg).

La présente procédure ne s'applique pas à la Cour de Justice Benelux à Bruxelles, qui fait l'objet d'une procédure spéciale de nomination : ses juges sont sélectionnés parmi les juges des plus hautes instances judiciaires des pays du Benelux. Les nombreux autres organes judiciaires et quasi judiciaires internationaux ne sont pas non plus concernés, puisque les procédures de nomination qui leur sont applicables sont tellement variables (par exemple il n'est généralement pas obligatoire de nommer un ressortissant néerlandais), si bien qu'il n'y a pas lieu d'adopter une procédure uniforme pour tous ces organes.

Tout accord relatif à la procédure nationale régissant le choix des candidats à des postes dans des organes judiciaires internationaux doit naturellement respecter les règles de nomination de chacun de ces organes. Les règles examinées dans la présente procédure diffèrent selon que la juridiction est sise à Luxembourg ou à Strasbourg.

Les juges et les avocats généraux de Luxembourg sont nommés sur commun accord des gouvernements des Etats membres. S'agissant des juges, cela signifie dans la pratique que chaque Etat membre désigne un candidat pour la Cour de Justice et un autre pour le Tribunal de première instance ; si ces candidats sont acceptables pour les autres Etats membres, ils sont nommés pour un mandat de six ans. S'agissant des avocats généraux, les Etats membres ont adopté un système de rotation. L'Etat membre dont c'est le tour propose un seul candidat. Les gouvernements ont ainsi une influence considérable sur la nomination des juges et des avocats généraux de leur pays.

Les juges de Strasbourg, en revanche, sont élus par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Chaque Etat membre doit soumettre une liste de trois candidats, parmi lesquels l'Assemblée parlementaire fait son choix. Celle-ci n'est évidemment pas liée par les préférences éventuelles des gouvernements, qui n'ont donc qu'une influence limitée sur la nomination des juges de leur pays.

La présente procédure sera appliquée pour la première fois pour pourvoir des postes à Luxembourg : un poste de juge à la Cour de justice des Communautés européennes et un poste d'avocat général au sein de cette juridiction. Sur la base de cette expérience, elle sera évaluée et modifiée si besoin est. Elle sera ensuite appliquée, avec les modifications éventuelles, lorsqu'il faudra pourvoir un poste à Strasbourg.

Lors de l'élaboration de cette procédure, les ministres de la Justice et des Affaires étrangères ont consulté, pour parvenir à un consensus, le Vice-Président du Conseil d'Etat, le Président de la Cour suprême et le juge néerlandais de la Cour de justice des Communautés européennes.

Notes sur chaque point

Point 1 : publication de l'avis de vacance

La parution de l'avis de vacance dans le *Nederlands Juristenblad* vise à refléter la procédure de recrutement de juristes dans les organes judiciaires néerlandais. Dans le cadre de cette procédure, l'annonce est publiée uniquement dans le *Nederlands Juristenblad*. Par contre, en vertu de la procédure relative aux organes judiciaires européens, l'annonce paraît également dans *Trema*, afin qu'un maximum de magistrats soient informés de la vacance de poste. Il est conseillé de publier l'annonce dans *SEW* pour les postes vacants à Luxembourg.

Point 2 : contenu de l'avis de vacance

Pour ce qui est des juridictions de Luxembourg, les critères de nomination énoncés dans l'accord international applicable exigent notamment que le juge offre toutes garanties d'indépendance. Les juges et les avocats généraux de la Cour de justice des Communautés européennes doivent également réunir les conditions requises pour l'exercice des plus hautes fonctions juridictionnelles aux Pays-Bas ou être des juristes possédant des compétences notaires. Les juges du Tribunal de première instance des

Communautés européennes doivent posséder la capacité requise pour l'exercice de hautes fonctions juridictionnelles aux Pays-Bas. Pour ce qui est de la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg, les juges doivent jouir de la plus haute considération morale et réunir les conditions requises pour l'exercice de hautes fonctions judiciaires ou être des juristes possédant une compétence notoire.

Une expérience judiciaire est en principe exigée pour occuper un poste de juge dans l'un des organes judiciaires européens. Ce critère n'est pas impératif, mais un manque d'expérience dans ce domaine doit être compensé par les autres qualifications du candidat. Pour un poste d'avocat général, l'expérience judiciaire est un atout.

La connaissance du français ou de l'anglais est exigée en fonction du poste à pourvoir. Pour les postes à Luxembourg, c'est la connaissance du français qui est nécessaire ; pour ceux à Strasbourg, celle du français ou de l'anglais. Dans l'hypothèse où un candidat par ailleurs compétent n'aurait pas une maîtrise suffisante du français ou de l'anglais, il devrait se voir offrir la possibilité de remédier à cette lacune. L'entretien avec le comité de sélection révèle les limites éventuelles du candidat, mais aussi sa détermination et sa capacité à y remédier.

Les tiers sont invités à proposer par écrit des candidats qu'ils estiment compétents. Cependant, tous les candidats, y compris ceux qui ne postulent pas directement mais sont invités ultérieurement à un entretien sur proposition d'un tiers, doivent se soumettre à toute la procédure de candidature. Il doit être clair dès le départ que tous sont évalués les uns par rapport aux autres. Aucun candidat ne doit être « parachuté » à la dernière minute – et cette règle absolue doit être perçue clairement.

Il convient d'adopter des mesures pour veiller à ce que les candidats qualifiés pour des postes dans les organes judiciaires européens ne refusent pas une nomination pour la seule raison qu'ils ne seront pas sûrs de retrouver leur poste initial aux Pays-Bas. Cette question requiert une attention particulière lors des entretiens avec les candidats qui font partie de la fonction publique et il importe de parvenir à un accord clair sur ce point.

Point 3 : liste de candidats sélectionnés

La liste des candidats retenus par le comité de sélection n'est pas rendue publique.

Point 4 : composition du comité de sélection

Le droit européen, la dimension internationale et tous les aspects de l'administration de la justice au niveau national (droit civil, pénal et administratif) devraient être représentés dans le comité de sélection. Dans le même temps, la taille du comité devrait être limitée pour des raisons d'efficacité.

Le type de poste à pourvoir détermine la composition du comité de sélection. Le Président de la Cour suprême et le Procureur général de la Cour suprême décident dans chaque cas lequel d'entre eux siègera dans le comité, tout comme le Vice-Président du Conseil d'Etat et le Président de la Section du contentieux administratif du Conseil d'Etat. La personne représentant le droit européen et la dimension internationale dans le comité est désignée au cas par cas.

Il n'est pas opportun que la personne dont le mandat s'achève prenne part à la décision recommandant son successeur. D'une manière générale, il est déconseillé de laisser une personne choisir son successeur. En revanche, il est utile qu'une personne ayant une expérience internationale pertinente dans l'organe concerné ou dans une autre instance contribue à l'élaboration de la liste de candidats sélectionnés. L'intéressé devrait très bien connaître l'Union européenne et sa culture, ou le Conseil de l'Europe et sa culture. Après tout, elle est a priori très qualifiée pour juger si un candidat sera capable d'exercer efficacement ses fonctions dans une juridiction européenne.

Naturellement, le comité de sélection est libre de demander conseil à des tiers ; cette décision lui appartient, de même que le choix des personnes consultées. Les sources susceptibles de donner des conseils sont notamment les présidents des assemblées de présidents des tribunaux de district et des cours d'appel, le président de l'Association néerlandaise de la magistrature (*Nederlandse Vereniging voor Rechtspraak*) et le doyen de l'Ordre des avocats néerlandais (*Nederlandse Orde van Advocaten*).

Point 5 : procédure de nomination

Les décisions de fond concernant la liste de candidats sélectionnés sont prises conjointement par les ministres des Affaires étrangères et de la Justice. Les deux ministres compétents sont ainsi associés aux aspects politiques (points 2, 3, 4 et 6 du point 5) de la procédure.

Il va sans dire que la procédure n'est pas mise en œuvre, pour un poste à Luxembourg, si le Gouvernement a la possibilité et l'intention de reconduire dans ses fonctions la personne en exercice. En ce qui concerne les postes à Strasbourg, il faut systématiquement soumettre une liste de candidats. En matière de renouvellement à Luxembourg, la règle générale veut que la personne en exercice soit reconduite dans ses fonctions au terme de son premier mandat de six ans, sauf si elle ne le souhaite pas ou si des arguments convaincants s'y opposent. Par contre, la personne n'est pas reconduite dans ses fonctions au terme de son second mandat de six ans, sauf si des arguments convaincants vont dans ce sens et si l'intéressé y consent. Dans la mesure où il faudrait prévoir un laps de temps d'au moins un an pour la procédure de nomination, les consultations au sein du Gouvernement puis avec la personne en exercice sur son éventuelle reconduite dans ses fonctions devraient s'achever en temps utile, avant le début de la dernière année du mandat de la personne.

Le comité de sélection transmet sa liste de candidats sélectionnés aux ministres des Affaires étrangères et de la Justice (comme indiqué au point 5 de la procédure). Le ministre des Affaires étrangères coordonne les différents aspects politiques de la procédure, soumet la liste de candidats au Cabinet au nom des deux ministres (point 7) et présente le(s) candidat(s) retenu(s) par le Gouvernement néerlandais à l'organe international concerné (point 8). Le ministre de la Justice s'occupe des aspects logistiques et administratifs de la procédure, notamment de la publication de l'avis de vacance et de l'adresse d'envoi des réponses. Cet arrangement est le plus pratique, car le ministre de la Justice a l'expérience requise dans le domaine des procédures de nomination à des postes judiciaires.

Les organisations internationales peuvent nommer un autre candidat que celui retenu par le Gouvernement néerlandais.

Benk Korthals
Ministre de la Justice

Jozias van Aartsen
Ministre des Affaires étrangères

Adriana Van DOOIJEWERT

CURRICULUM VITAE*

I. Etat civil

Nom, prénom	Van Dooijeweert, Adriana Christina Johanna
Sexe	féminin
Date et lieu de naissance	19-08-1953, La Haye
Nationalité(s)	néerlandaise

II. Etudes et diplômes, et autres qualifications

Etudes secondaires à La Haye (Gymnasium Haganum)
 Etudes universitaires de droit de l'Université de Leyde, spécialisation en droit public.
 Examen d'éditeurs, Société royale des éditeurs néerlandais
 Formation de juge (nommée Juge par S.M. la Reine en 1987)

III. Activités professionnelles pertinentes

a. Description des activités judiciaires

- Vice-présidente du Tribunal des Affaires de sécurité sociale de Bois-le-Duc ('s- Hertogenbosch) (1981-1991)
- Vice-présidente de la division du droit public du tribunal de première instance de Bois-le-Duc (s'-Hertogenbosch) (1992-1998)
- Présidente de la chambre pour l'application uniforme de la loi dans les affaires relatives à la loi sur les étrangers (Tribunal de première instance de La Haye) (1998-2001)
- Membre du Conseil d'administration du Tribunal de première instance de La Haye, puis directrice des divisions du droit de la famille, droit civil et droit pénal. Présidente par intérim dans le même temps (2002-2008)
- Vice-présidente coordinatrice, juge d'instruction, division du droit pénal (La Haye), poste à mi-temps depuis 2008 (voir ci-dessous rubrique « activités juridiques non judiciaires »)
- Membre du groupe d'experts sur la traite des êtres humains

b. Description des activités juridiques non judiciaires

Présidente du Comité consultatif néerlandais sur les questions de migration (commission officielle indépendante à caractère juridique qui conseille le gouvernement et le parlement sur les questions d'ordre stratégique et juridique relatives aux migrations (asile et immigration légale) Poste à mi-temps depuis 2008 (voir ci-dessus rubrique « activités judiciaires »).

Membre du Conseil consultatif du Conseil de la justice

Présidente de la Commission d'examen des plaintes de Parnassia (Hôpital psychiatrique de La Haye)

Présidente de la Commission d'admission des experts judiciaires, Registre national des experts judiciaires

Présidente de la Commission d'admission, Ordre néerlandais des auditeurs EDP

c. Description des activités professionnelles non juridiques

IV. Activités et expérience dans le domaine des droits de l'homme

En tant que juge (spécialisée dans les affaires relatives à la loi néerlandaise sur les étrangers, mais aussi en droit pénal et dans les affaires concernant les droits des patients psychiatriques), j'ai instruit et statué sur de nombreuses affaires liées aux droits de l'homme (à savoir articles 3 et 8 mais également 5 et 6).

* Le texte souligné indique les postes occupés ou missions en charge actuellement.

J'ai participé au séminaire intensif sur la CEDH organisé par Egbert Myjer, qui comprenait notamment une visite de travail à Strasbourg. S'agissant des divers séminaires qui se sont tenus au fil des ans, j'ai participé à plusieurs d'entre eux sur les droits de l'homme, organisés par l'Institut néerlandais de formation des juges. Le dernier auquel j'ai pris part, en novembre 2011, portait sur la traite des êtres humains.

En tant que membre de l'Association internationale des Juges de droit des réfugiés, j'ai participé à nombre de conférences données par cette dernière. Lors de sa dernière Conférence annuelle à Bled (automne 2011), j'ai fait une intervention sur les répercussions de la récente politique migratoire néerlandaise sur les femmes demandeurs d'asile et immigrées.

En tant que présidente du Comité consultatif sur les questions de migration, je suis chargée des recommandations et rapports consultatifs qui sont publiés et qui portent plus particulièrement sur les droits de l'homme. Cela concerne notamment la traite des êtres humains, la rétention de résidents en situation irrégulière, l'expulsion de demandeurs d'asile et les restrictions en matière d'admission au titre du rapprochement familial.

V. Activités publiques

a. Postes dans la fonction publique

Hormis le poste de juge et de présidente du Comité consultatif sur les questions de migration (voir ci-dessus): néant

b. Mandats électifs

sans objet

c. Fonctions exercées au sein d'un parti ou d'un mouvement politique

Présidente de la branche locale du Parti libéral à Waddinxveen (1984-1986)

VI. Autres activités

a. Domaine

b. Durée

c. Fonctions

VII. Travaux et publications

VIII. Langues

Langue	Lu			Ecrit			Parlé		
	très bien	Bien	assez bien	très bien	bien	assez bien	très bien	bien	assez bien
a. Première langue: - néerlandais	x			x			x		
b. Langues officielles: - anglais - français	x	x			x			x	x
c. Autres langues: allemand		x				x			x

IX. Au cas où vous n'auriez pas le niveau de compétence linguistique requis pour exercer la fonction de juge dans [la deuxième] langue officielle, veuillez confirmer votre intention, si vous êtes élu(e) juge à la Cour, de suivre des cours de langue intensifs dans la langue concernée avant de prendre vos fonctions ainsi que, si besoin est, au début de votre mandat.

Si nécessaire, bien entendu.

X. Autres éléments pertinents

XI. Veuillez confirmer que vous vous installeriez de manière permanente à Strasbourg au cas où vous seriez élu(e) juge à la Cour.

Avec grand plaisir !

Johannes SILVIS**CURRICULUM VITAE*****I. Etat civil**

Nom, prénom	Silvis, Johannes
Sexe	masculin
Date et lieu de naissance	14/11/1953 Winschoten, Pays-Bas
Nationalité(s)	néerlandaise

II. Etudes et diplômes, et autres qualifications

1977	Licencié en droit de l'Université Erasmus de Rotterdam
1979	Doctorat en droit, spécialisations en droit pénal et droit constitutionnel
1979/1980	Programme commun d'étude de l'enseignement supérieur sur le droit et la politique comparés en République fédérale d'Allemagne, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni
1980-1993	Enseignant universitaire, Faculté de droit, Université d'Utrecht
1998-2004	Chargé de cours, OSR (Enseignement destiné aux avocats et autres professionnels du droit)
2001-2005	Chargé de cours, SSR (Ecole de la magistrature)
2005-2006	Administration publique : programme pour les présidents de tribunaux et la gestion des tribunaux (développement du management, NSOB 2005/2006)

III. Activités professionnelles pertinentes**a. Description des activités judiciaires**

1991-1994	Juge honoraire près le tribunal de première instance d'Utrecht
1994-9/1998	Juge près le tribunal de première instance de Rotterdam 1997 juge d'instruction près le tribunal de première instance de Rotterdam
9/1998-9/2001	Vice-président du tribunal de première instance de Rotterdam
9/2001-7/2005	Juge près la Cour d'appel suprême de La Haye (N.B détaché du 3/2003 au 3/2005 ; durant cette période Conseiller au ministère de la Justice, Direction de la législation, voir activités juridiques non judiciaires)
6/2005-7/2010	Vice-président de la Cour d'appel suprême de La Haye
7/2010 à aujourd'hui	<u>Avocat général près la Cour suprême des Pays-Bas</u>

b. Description des activités juridiques non judiciaires

1986-1992	Rédacteur de la revue socio-médico-juridique TADP
1983-1992	Rédacteur de la revue socio-juridique Recht en kritiek
1988-1989	Président/cofondateur du « Legal Science Shop » (Faculté de droit de l'Université d'Utrecht)
1992-1994	Membre du Conseil consultatif Ars Aequi Libris (éditeur d'ouvrages juridiques non commerciaux)
1991-1993	Membre du Conseil consultatif du « Journal of Law and Society » (Oxford/Cardiff)
1993-1994	Membre du Comité scientifique du GERN (CNRS, Paris)
2001-2004	Membre de plusieurs commissions d'évaluation d'études dans le domaine de la justice pénale (techniques spéciales d'enquête, législation relative aux juges d'instruction, législation relative à la confiscation pénale et aux

* Le texte souligné indique les postes occupés ou missions en charge actuellement.

	enquêtes financières) WODC (Centre de recherche scientifique et de documentation du ministère de la Justice)
2003-2005	Conseiller auprès du ministère de la Justice, Direction de la législation
7/2004-12/2004	Président du groupe de travail du Conseil de l'Union européenne (E14) sur la coopération en matière pénale dans l'UE (sous la présidence néerlandaise)
2004-2010	Rédacteur en chef de la revue JIN (Jurisprudentie in Nederland, SDU) sur la jurisprudence néerlandaise
2003-2005	Président de la Commission sur la procédure et la législation pénales (ministère de la Justice)
11/2011 à aujourd'hui	Président du Comité scientifique de l'Union néerlandaise des magistrats

c. Description des activités professionnelles non juridiques
(Veuillez souligner le(s) poste(s) occupé(s) actuellement)

(Je considère les postes de type organisationnel/administratif dans le domaine juridique comme étant des activités professionnelles non juridiques)

2006-2010	Président de la section pénale de la Cour d'appel suprême de la Haye et membre du conseil d'administration de la Cour d'appel suprême de la Haye
2008-2010	Président de l'organe consultatif des présidents de la section de droit pénal des tribunaux néerlandais (LOVS)
2009	Membre de la commission spéciale visitant les tribunaux néerlandais (créée par le Conseil néerlandais de la magistrature) – Rapport : Visitatie Gerechten 2010
2009	Membre du groupe de travail « La justice en 2020 » (Etude prospective à l'initiative du Conseil néerlandais de la magistrature)

IV. Activités et expérience dans le domaine des droits de l'homme

1991-2010	Les questions de droits de l'homme font partie intégrante de la plupart de mes activités juridictionnelles antérieures ; les dilemmes en la matière sont un casse-tête permanent pour un juge.
2010 à aujourd'hui	Les questions de droit de l'homme sont au cœur de nombre d'avis consultatifs ('conclusies' en néerlandais) d'un avocat général à la Cour suprême. Certains de mes récents avis portent sur des questions telles que : <ul style="list-style-type: none">• Les droits des victimes dans le cadre des procédures pénales (durant la mise en examen/le procès)• La liberté de parole/la présomption d'innocence/la diffamation• La liberté de parole/ la discrimination/le racisme• Le délai raisonnable de la procédure pénale (un problème récurrent)• Le droit d'interroger les témoins à l'audience• L'impartialité des tribunaux

Autres activités dans le domaine des droits de l'homme :

1992-1993	Coordinateur d'une étude sur la toxicomanie et les droits de l'homme en Europe, rapport pour la Commission européenne 1992 (voir rubrique « publications »)
9/2009	Modérateur d'un groupe de travail sur l'article 6 de la CEDH (procès équitable) et la procédure pénale ; Jurop : Conférence pour les présidents de cours d'appels en Europe Quedlinbourg (Allemagne)

V. Activités publiques

a. Postes dans la fonction publique

sans objet

b. Mandats électifs

1984-1988	Membre du Conseil de la Faculté, Faculté de droit de l'Université d'Utrecht
1989-1991	Membre du Conseil d'Université (et membre du présidium) de l'Université d'Utrecht

c. Fonctions exercées au sein d'un parti ou d'un mouvement politique

VI. Autres activités

- a. Domaine
- b. Durée
- c. Fonctions

VII. Travaux et publications

Plus d'une centaine d'articles et contributions à des ouvrages (y compris critiques et éditoriaux) sur des questions d'ordre juridique et constitutionnel. Plus d'une centaine de notes sur la jurisprudence néerlandaise (publiées dans : Revue sur la jurisprudence aux Pays-Bas, Jurisprudentie in Nederland (JIN), SDU, 2004-2010) et pour la plupart également publiées dans des annuaires (voir « Vooropgestelde arresten » - « Précédents jurisprudentiels »).

- 2007-2009 J. Silvis, Vooropgestelde arresten. Ontwikkelingen in de strafrechtelijke jurisprudentie (2007, 2008, 2009) (Yearbooks Case Law Precedents. Developments in Dutch Penal Case Law)
- 2007-2008 Co-editor (with P.T.C. van Kampen and A.L.J. van Strien) SDU-commentaar Strafprocedure: Vooronderzoek (2007/2008), 1700 p. (Systematic Commentary on Dutch Penal Procedure, Pretrial Stage).
- 2008 Co-editor of Strafrechter en Profiel, (2008), Project Deskundigheidsbevordering, LOVS (on competences of the penal judge)
- 1995 C. Kelk, L. Koffman, and J. Silvis, Sentencing Practice, Policy, and Discretion, in: Criminal Justice in Europe: A Comparative Study by Phil Fennell et al (eds), Clarendon Press Oxford, 1995, pp. 319-331.
- 1995 Jos Silvis and Katherine S. Williams, Managing the Drug Problem: Tolerance or Prohibition? Criminal Justice in Europe: A Comparative Study by Phil Phennell et al (eds), Clarendon Press Oxford, 1995, pp 149-170.
- 1993 J. Silvis, Neo-retributivisme en de rechtvaardige orde van Rawls en Nozick, in: De knikkers van het spel. Facultaire gedachten over materiële rechtvaardigheid. (Lemma) Utrecht 1993, pp. 83-97. (theory on legitimation and purpose of punishment)
- 1992 Jos Silvis, Aart Hendriks, Norbert Gilmore (eds.), (1992), Drug Use and Human Rights, Report for the European Commission, 231 p. (Nr. 91 CVVE1269-0).
- 1992 Jos Silvis, Richtlijnen voor straftoemeting: naar Amerikaans voorbeeld? in: Richtlijnen Openbaar Ministerie, Ars Aequi libris, Nijmegen 1992, pp.98-119. (on Guidelines and sentencing)
- 1981 J. Silvis, 'Humanitaire normering van Benelux-uitleveringsrecht', in: Nederlands Juristenblad, 1981, 1145-1150 (on extradition and the humanitarian clause).

VIII. Langues

Langue	Lu			Ecrit			Parlé		
	très bien	bien	assez bien	très bien	bien	assez bien	très bien	bien	assez bien
a. Première langue: Néerlandais (langue maternelle)	X			X	X
b. Langues officielles:									
– anglais	X	X	X
– français	X	X	X	..
c. Autres langues:									
allemand	X	X	..	X

IX. Au cas où vous n'auriez pas le niveau de compétence linguistique requis pour exercer la fonction de juge dans [la deuxième] langue officielle, veuillez confirmer votre intention, si vous êtes élu(e) juge à la Cour, de suivre des cours de langue intensifs dans la langue concernée avant de prendre vos fonctions ainsi que, si besoin est, au début de votre mandat.

X. Autres éléments pertinents

-

XI. Veuillez confirmer que vous vous installeriez de manière permanente à Strasbourg au cas où vous seriez élu(e) juge à la Cour.

Je confirme que je m'installerai de manière permanente à Strasbourg si je suis élu juge à la Cour.

Taru SPRONKEN

CURRICULUM VITAE*

I. Etat civil

Nom, prénom	Spronken, Taru
Sexe	féminin
Date et lieu de naissance	19 février 1956, Beek (Limbourg), Pays-Bas
Nationalité(s)	néerlandaise

II. Etudes et diplômes, et autres qualifications

1979	Diplômée de la faculté de droit, Université d'Utrecht, 16 janvier 1979
1979	Admise au Barreau (Pays-Bas)
1987	Chargée de cours et Professeure adjointe de droit pénal, Université de Maastricht
1995	Nommée juge du siège (Pays-Bas)
2001	Doctorat, Université de Maastricht ; « Verdediging. Een onderzoek naar de normering van het optreden van advocaten in strafzaken » (Défense. Etude sur le rôle et les règles de la déontologie des avocats dans les affaires pénales), thèse soutenue le 21 avril 2001
2002	Professeure de défense pénale (Bijzonder hoogleraar Verdediging in Strafzaken), Université de Maastricht
Depuis 2005	<u>Professeure de droit pénal et de procédure pénale, Université de Maastricht</u>

III. Activités professionnelles pertinentes

a. Description des activités judiciaires

1995-2007	Juge suppléante près le tribunal de première instance de Maastricht, Pays - Bas. Membre des unités de droit privé et de droit de la famille, statuant en formation plénière (trois juges) ainsi qu'en tant que juge unique et juge près le tribunal pour enfants (mineurs). Instruction d'affaires et rédaction d'arrêts (divorce, droits de garde, accès parental, pension alimentaire) et juge d'instruction (<i>rechter-commissaris</i>) auditionnant des témoins dans des affaires civiles.
2005-2010	Juge suppléante près la Cour d'appel d'Arnhem, Pays-Bas Statuant en formation plénière (trois juges) dans l'unité de droit pénal. Instruction d'affaires pénales en appel et rédaction d'arrêts.
Depuis 2010	<u>Juge suppléante près la Cour d'appel de Bois-le-Duc (Den Bosch), Pays-Bas.</u> Statuant en formation plénière (trois juges) dans l'unité de droit pénal. Instruction d'affaires pénales en appel, examen des abandons de poursuite, rédactions d'arrêts. Rythme : une fois par mois, 4 à 15 affaires traitées à chaque session.

b. Description des activités juridiques non judiciaires

depuis 1979	<u>Avocate inscrite au barreau de Maastricht et au barreau des Pays-Bas</u> Huit premières années (1979 – 1986) dans un cabinet privé basé à Maastricht. Exercice général de la profession (droit de la famille, droit privé, droit du travail, droit de la sécurité sociale, droit administratif, droit de l'immigration, droit pénal, droit pénitentiaire). Spécialisation progressive en droit de l'immigration (droit d'asile – réfugiés vietnamiens et tamouls), droit lié à
-------------	--

* Le texte souligné indique les postes occupés ou missions en charge actuellement.

la détention (instruction des recours formés par les détenus) et droit pénal, notamment requêtes auprès de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) (*Kostovski c. les Pays-Bas*, CEDH, Grande Chambre 20 novembre 1989, n° 11454/85).

Coordinatrice de l'Advocatenpraktijk Universiteit Maastricht (1987-2003).

Création et coordination d'un cabinet d'avocats indépendant au sein de l'université de Maastricht dans lequel les étudiants participent à l'examen des affaires.

Elaboration d'une méthode clinique d'enseignement. Responsable de la formation des avocats.

Poursuite de l'exercice général de la profession, orienté vers le droit pénal et la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH)

Depuis 2000, intervention au sein de l'Advocatenpraktijk Universiteit Maastricht, conseillère juridique auprès des avocats instruisant des litiges sur des affaires liées à la CEDH devant les tribunaux néerlandais.

Conseillère juridique auprès de clients souhaitant former un recours devant la CEDH. Saisine de la CEDH et représentation des clients devant cette juridiction et, le cas échéant, filtrage des requêtes non fondées de clients en vue de les dissuader de saisir la CEDH.

1987-2002 Chargée de cours et Professeure adjointe de droit pénal à l'université de Maastricht. Enseignement du cours de procédure pénale, à savoir droit pénal et droits de l'homme aux niveaux de la licence et du master. Recherche en défense pénale, rédaction de la thèse de doctorat.

2002-2005 Professeure de défense pénale (*Bijzonder hoogleraar Verdediging in Strafzaken*) à l'Université de Maastricht. En parallèle, enseignement et exercice de la profession avec l'Advocatenpraktijk Universiteit Maastricht, rédaction de nombreuses publications sur la défense pénale.

Depuis 2005 Professeure de droit pénal et de procédure pénale, Université de Maastricht.

Enseignement et recherche au sein du département de droit pénal. Chargée de cours de droit néerlandais ainsi qu'à l'European Law School de l'Université de Maastricht (concepts de procédure pénale européenne). Recherche actuellement axée sur les implications de la coopération de l'Union européenne en matière de droits procéduraux dans le cadre des procédures pénales et des droits de l'homme et des procédures pénales en général.

Depuis 2007 Directrice du Master de criminalistique, criminologie et droit, Université de Maastricht

Création et coordination d'un nouveau programme de master et enseignement sur le droit de la preuve dans le cadre de ce programme. Ce programme est axé sur l'approche pluridisciplinaire de l'infraction et l'administration de la justice pénale (preuve, criminologie, psychologie légale, psychiatrie légale, criminalistique (police scientifique) et ADN, rôle des professionnels et déontologie). Ce programme de master existe en anglais et en néerlandais.

IV. Activités et expérience dans le domaine des droits de l'homme

Expérience en tant que Conseil juridique

Exercice de la profession dans le domaine des droits de l'homme et intervention en qualité de conseil dans de nombreuses affaires devant l'ancienne Commission européenne et Cour des droits de l'homme de Strasbourg ainsi que le Comité des droits de l'homme de Genève. Depuis 2000, conseillère juridique auprès des avocats instruisant des litiges sur des affaires liées à la CEDH devant les tribunaux néerlandais et auprès des clients souhaitant former un recours devant la CEDH.

Intervention en qualité de conseil juridique pour des audiences devant la Cour européenne des droits de l'homme dans les précédents jurisprudentiels suivants :

- *Kostovski c. Pays-Bas*, CEDH, Grande Chambre 20 novembre 1989, n° 11454/85
- *Van Mechelen et autres c. Pays-Bas*, CEDH, 23 avril 1997, n° 21363/93; 21364/93 et 21427/93
Affaires toutes deux relatives aux témoignages anonymes et aux droits de la défense ;
- *Geerings c. Pays-Bas*, CEDH, 1^{er} mars 2007, n° 30810/03
Affaire relative à la confiscation de biens et à la présomption d'innocence;

- *Van der Heijden c. Pays-Bas*, 3 Avril 2012 Grande Chambre, no. 42857/05; Affaire relative à l'immunité intrafamiliale.

Enseignement

Enseignement dans le cadre du master de procédure pénale et de droits de l'homme, Université de Maastricht depuis 2003 et enseignement sur la défense pénale effective et le droit de la preuve dans le cadre du master de droit néerlandais et du master de criminalistique, criminologie et droit.

Divers cours postuniversitaires sur la procédure pénale et les droits de l'homme, notamment un cours annuel à OSR Utrecht sur la procédure de Strasbourg, 1996-2001

Projets de recherche

Développement d'un axe de recherche comparée et d'un réseau international de chercheurs issus de différents pays européens ayant pris part aux projets mentionnés ci-dessous.

1. « *Procedural Rights in criminal proceedings : Existing Level of Safeguards in the European Union* » (directrice de recherche). Cette étude évalue le niveau des garanties procédurales qui s'appliquent à toute personne soupçonnée d'infraction pénale dans le cadre des procédures pénales en Europe ; réalisée à la demande de la Commission européenne, elle s'appuie sur un questionnaire envoyé par la Commission aux ministères de la Justice et de l'Intérieur des Etats membres et comportant des questions sur les accords en matière de justice pénale en vigueur dans les Etats membres. Le rapport fait spécifiquement référence aux droits procéduraux visés par la Proposition de Décision-cadre (« DC ») du Conseil relative à certains droits procéduraux accordés dans le cadre des procédures pénales dans l'Union européenne du 28 avril 2004, en vue de déterminer quels Etats membres respectent les normes minimales proposées par la Commission et de recenser toute lacune éventuelle concernant chacun des domaines des droits procéduraux visés par la proposition de DC.

Publication : 2005, détails sous la rubrique « Publications »

2. « *Legal protection of persons suspected of crime at the investigative stage in the EU* » (coordinatrice, formatrice et directrice de recherche), projet financé au titre du programme AGIS de la Commission européenne. Durée du projet : mai 2005 - mai 2007. Partenaires : Faculté de droit de Warwick (Prof. Hodgson) et Université de West of England, Bristol (Prof. Cape). En mettant sur pied un groupe de recherche coordonné international, cette étude a permis une compréhension contextuelle du rôle de la défense pénale au sein de différentes juridictions européennes, en examinant les règles juridiques et procédurales en vigueur et les répercussions de la phase préalable au procès sur celle du procès.

Publication : 2007, détails sous la rubrique « Publications »

3. « *Status Quaestionis, Questionnaire on the Provision of Legal Interpreting and Translation in the EU* » (participante et experte) avec le soutien financier du programme AGIS 2006 de la Commission européenne. Ce projet fournit des informations plus objectives et détaillées sur les dispositions en vigueur en matière d'interprétation et de traduction judiciaires au sein de l'Union européenne au moyen d'un questionnaire adressé à l'ensemble des Etats membres. Les résultats ont été publiés dans Erik Hertog et Jan van Gucht (eds.), *Status Quaestionis, Questionnaire on the Provision of Legal Interpreting and Translation in the EU*, Intersentia Antwerp-Oxford-Portland 2008, SBN 978-90-5095-804-2.

4. « *EU Study on Procedural Rights : Existing Level of Safeguards in Member States – 2009 update* » (coordinatrice et directrice de recherche). Cette étude – réalisée à la demande de la Commission européenne – s'inscrit dans le prolongement de l'étude « *Procedural Rights in criminal proceedings : Existing Level of Safeguards in the EU* » menée en 2005. Cette étude complémentaire a permis de recueillir des informations actualisées sur le même thème pour l'ensemble des 27 Etats membres et d'analyser ces informations au regard des dispositions du projet de Décision-cadre relative aux droits procéduraux accordés dans le cadre des procédures pénales dans l'Union européenne, rejeté en 2007, notamment parce que certains Etats membres avaient argué que la CEDH protégeait de manière satisfaisante les droits des personnes suspectées et accusées d'infraction pénale au sein de l'Union européenne.

Publication : 2009, détails sous la rubrique « Publications »

5. « *Effective defence rights in the EU and access to justice : investigating and promoting best practice* » (principale responsable et coordinatrice). Cette étude a été financée au titre du Programme de financement « Justice pénale » 2007 de la Commission européenne. Il s'agit d'une initiative conjointe de JUSTICE, de l'université de West of England, d'Open Society Justice Initiative et de l'université de Maastricht. L'objectif de ce projet de recherche était d'examiner, en se fondant sur la recherche empirique, le droit à une défense effective dans le cadre des procédures pénales pour les accusés indigents dans neuf juridictions européennes et de fournir des informations empiriques sur la mesure dans laquelle les droits procéduraux qui sont indispensables à une défense effective sont accordés dans la pratique, tels que le droit à être informé, le droit d'accès à un avocat et le droit à l'interprétation. Cette étude entendait définir la teneur et la portée du droit à une défense effective et l'obligation qui en découle pour les gouvernements d'appliquer ce droit en général, et pour les accusés indigents en particulier, en se fondant sur la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et les bonnes pratiques observées dans les pays de l'Union européenne.

Publication : 2010, détails sous la rubrique « Publications »

6. « *EU-wide Letter of Rights in Criminal Proceedings : Towards Best Practice* » (coordination et recherche).

Etude financée par la Commission européenne et le gouvernement allemand (partenaires : ministère fédéral allemand de la Justice, ministère autrichien de la Justice, European Criminal Bar Association, Deutsche Richterbund et Conseil de l'Europe. L'objectif de ce projet était d'examiner : 1. Si et dans quelle mesure les suspects sont informés par écrit de leurs droits dans le cadre des procédures pénales dans les 27 Etats membres de l'Union européenne; 2. Comment cette pratique se rapporte aux conditions d'un procès équitable et plus spécifiquement au droit d'être informé au titre de l'article 6 paragraphe 3 de la Convention européenne des droits de l'homme ; 3. S'il est possible d'élaborer un modèle de déclaration de droits qui pourrait s'appliquer à l'ensemble des Etats membres de l'Union européenne.

Publication : 2010, détails sous la rubrique « Publications »

7. « *Prevention of Torture in the Peoples Republic of China* » (participante et coordinatrice de la recherche). Le projet, financé par la Commission européenne, couvre la période 2009-2012. Les partenaires du projet sont : Great Britain China Centre, The Rights Practice, Renmin University School of Law.

L'objectif général de ce projet est de contribuer à la prévention de la torture et des autres formes de mauvais traitements en Chine et d'encourager la Chine à envisager de signer le Protocole facultatif à la Convention contre la torture (CCT).

Son objectif spécifique est de renforcer les mécanismes juridiques et pratiques pour une plus grande responsabilisation des organismes chargés de l'application de la loi en matière de prévention de la torture en encourageant la mise en place d'un contrôle externe, d'une réflexion éthique et de mécanismes de recours solides. Les principales activités proposées sont l'examen des réformes politiques et législatives concernant la règle d'exclusion ; la mise en place de mécanismes concrets de prévention de la torture lors de la détention (établir des programmes de visite et de procédures de recours) ; la formation des forces de police (méthodes d'interrogatoire).

8. « *Procedural rights of suspects in police detention in the EU : empirical investigation and promoting best practice* » (coordinatrice et directrice du projet). Projet financé par le Programme 2010 « Justice pénale » de la Commission européenne JUST/2010/JPEN/AG/1578.

L'objectif général de ce projet biennal (juin 2011 – juin 2013) est de favoriser la bonne application de la jurisprudence de Strasbourg en matière d'entraide judiciaire lors des interrogatoires de police (jurisprudence *Salduz*) et de la législation européenne relative aux droits procéduraux des suspects dans les affaires pénales dans les pays cibles et dans l'ensemble de l'UE. Le projet entend plus particulièrement assurer une meilleure protection des droits des suspects au stade le plus délicat de la procédure, à savoir celui de la garde à vue policière.

Les objectifs du projet sont :

1. Recherche empirique sur la mise en œuvre des dispositions censées protéger les personnes suspectées d'infraction pénale lors de la garde à vue policière dans trois Etats membres de

l'Union européenne (en mettant l'accent sur l'Angleterre et le Pays de Galles, la France et les Pays-Bas) ;

2. Elaboration de supports de formation axés sur la pratique à l'intention des acteurs judiciaires intervenant dans le processus de garde à vue policière - avocats, agents de police, procureurs et juges – en mettant à profit les conclusions des données empiriques ;
3. Elaboration et diffusion de recommandations en faveur de mesures concrètes visant à assurer une meilleure application des instruments de l'Union européenne relatifs aux droits procéduraux exposés dans le Programme de Stockholm.

Participant à ce projet : Avon and Somerset Constabulary UK, JUSTICE UK, Open Society Institute-Budapest/Open Society Justice Initiative ; Université de Warwick (Royaume-Uni), Université de West of England (Royaume-Uni).

9. « *Project Legal Standing ('locus standi') before the EU and Member States' courts* » (directrice de recherche). Projet mené pour le compte du Parlement européen.

L'objectif de cette étude, qui couvre la période décembre 2011 – juillet 2012, est de permettre une analyse comparative détaillée et objective des approches théoriques juridiques nationales et des dispositions concrètes présidant au *locus standi* devant les juridictions civiles, pénales et administratives de systèmes juridiques choisis, ainsi qu'au *locus standi* devant les tribunaux de l'Union européenne.

La partie de laquelle je m'occupe dans ce projet s'attache au *locus standi* des victimes d'infraction dans les procédures pénales.

10. *Project Translation parts of Effective Criminal Defence Rights into Chinese*

Partenaires : Public Interest and Development Law Institute de l'université de Wuhan, financé par Open Society Foundations – China Programme.

Depuis 1996, la Chine a créé plus de 3000 centres d'aide juridictionnelle à travers le pays ; ceux-ci proposent des services juridiques à titre gratuit, notamment des services en matière de défense pénale pour les plus démunis parmi les 1,3 milliards de citoyens chinois. Quoiqu'il en soit, parmi les personnes accusées d'infraction pénale, une majorité se voit accorder une représentation juridique qui ne satisfait pas aux normes requises en la matière. La version chinoise du livre de E. Cape, Z. Namoradze, R. Smith et T. Spronken, *Effective Criminal Defence in Europe*, publié par Intersentia Antwerp-Oxford-Portland en 2010 et consacré aux modèles européens, s'impose comme une utile ressource juridique pour les partisans de l'aide juridictionnelle en Chine ; ce livre propose en effet une analyse extrêmement fouillée qui recense et présente les stratégies largement reconnues en matière de défense pénale qui peuvent être utilisées à la fois pour relancer le débat sur les normes locales en matière de défense pénale mais aussi en tant que modèle pour une réforme efficace de ces réformes que les partisans de l'aide juridictionnelle jugent inappropriées. En bref, nous y voyons un moyen pour la communauté européenne de la défense pénale de partager son expérience avec ses homologues chinois. Ce projet prendra fin en juin 2012.

Interventions lors de conférences et réunions d'experts

- « Position Paper ECBA on procedural safeguards », présentation lors de la conférence de l'ECBA, Paris, 1^{er} mai 2004
- « Results Questionnaire European Arrest Warrant », présentation lors de la conférence de l'ECBA, Paris, 1^{er} mai 2004
- « Defence Rights », présentation lors de la réunion d'experts sur le droit pénal et ses dimensions européennes, 26-27 août 2004, Maastricht
- « Imposition of Defence Counsel and Fair Trial », présentation en collaboration avec Robin Grey QC, Conférence d'automne de l'ECBA, « Practical Defence in European Criminal Law », novembre 2004, Maastricht
- « The right to free translation of relevant documents », présentation lors de la Conférence sur les interprètes et traducteurs judiciaires « Instruments for lifting language barriers in intercultural legal proceedings », La Haye, 18-21 novembre 2004
- « Fair administration of justice and the right to legal assistance », contribution au séminaire de la Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures du Parlement européen le 18

- janvier 2005 à Bruxelles, Belgique (invitée comme conférencière par la Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures du Parlement européen)
- Participante et intervenante à l'occasion du Colloque international sur l'article 306 du droit pénal chinois, 20-21 mai 2006, université Tsinghua de Pékin sur les droits de la défense
 - « Legal advice at the investigative stage : the importance of context and culture » avec le Prof. Ed Cape, Université de West of England lors de la conférence « The European Arrest Warrant : the Reality of a Vision » 15-17 juin 2006, La Haye
 - Conférence sur les droits fondamentaux en Europe organisée par DAV, Deutsche Anwalt Verein, 16 septembre 2006, université Viadrina, Francfort-sur-l'Oder, Allemagne
 - Conférence du BRAK sur les droits procéduraux dans le cadre des procédures pénales dans l'Union européenne, 24 janvier 2007, Bruxelles
 - « Procedural safeguards », présentation lors du colloque international du ministère fédéral de la Justice en coopération avec les ministères de la Justice du Luxembourg, du Portugal, de la Slovénie et avec l'Académie de droit européen (ERA), 20-22 février 2007, Berlin
 - Participante et intervenante lors du Colloque international sur la réforme des services judiciaires et la déontologie des avocats en Chine, Institut de droit CASS, Pékin, 8-9 décembre 2007
 - Participante au séminaire « Rule of Law and Harmonious Society », Institut de droit CASS, Pékin, 10-11 décembre 2007
 - « Telephone tapping of lawyer-client conversations : a continuing story » présentation lors de la Conférence de printemps de l'ECBA « Professional Secrecy and in absentia trials : Ethical dilemmas and practical solutions for criminal defence lawyers », 25-26 avril 2008, Amsterdam
 - « Lawyer – client confidentiality in Europe », présentation lors de la Conférence de l'Association of Professional Responsibility Lawyers (APRL, Etats-Unis), 7 mai 2008, Amsterdam
 - « Legal privilege in relation to investigative methods in criminal proceedings and money laundering », présentation lors de la Conférence sur le Code européen de procédure pénale, 20-23 novembre 2008, Varsovie
 - Réunion d'experts sur les droits procéduraux, 26-27 mars 2009, organisée par la Commission européenne
 - Conferentie Het recht op bijstand van een advocaat tijdens het verhoor, Vrije Universiteit, Bruxelles, 12 juin 2009
 - « Justice in the EU – from the Citizens Perspective », conférence organisée par le gouvernement suédois lors de sa présidence de l'UE, intervenante principale de l'atelier « Comment renforcer les droits procéduraux des suspects dans l'Union européenne ? », Stockholm 22-23 juillet 2009 ; à l'invitation de Beatrice Ask, ministre suédoise de la Justice
 - Table ronde sur l'application des droits pénaux procéduraux de la Convention européenne des droits de l'homme dans le droit de l'Union européenne, Portoroz (Slovénie), 12-13 octobre 2009, oratrice principale sur le thème « Défis et opportunités de la Cour européenne des droits de l'homme et de la Cour de justice européenne », à l'invitation de la présidence slovène du Conseil de l'Europe
 - Forum européen de la justice, Droits procéduraux, 9 novembre 2009, oratrice principale sur la Déclaration de droits, à l'invitation de la Commission européenne
 - « EU-wide Letter of Rights in Criminal Proceedings : Towards Best Practice. Presentation of the outcomes », Atelier à Berlin, 6 septembre 2010
 - « Effective Criminal Defence in Europe », présentation lors de la conférence Justitia, wohin ? EU-Strafverfolgung ohne Grenzen, EU-Strafrechstag, Bonn, 11 septembre 2010

- « Procedural Rights in the European Union - study – conclusions relating to Measures C and D of the Roadmap », réunion d'experts sur les droits procéduraux : l'accès à un avocat et la communication en détention, 11-12 octobre 2010, Bruxelles
- « Effective Criminal Defence in Europe », réunion d'experts sur les droits des suspects lors de leur arrestation, Open Society Justice Initiative, 22 octobre 2010, Strasbourg
- « The right to information ; requirements according to the case law of the European Court of Human Rights and the situation in the member states today », présentation lors de la conférence de l'ERA « Guaranteeing procedural safeguards in the EU », 18-19 novembre 2010, Trèves
- « EU Policy to guarantee procedural rights in criminal proceedings : « step by step » », présentation lors de la conférence sur l'avenir du système accusatoire, Faculté de droit de Chapel Hill, Caroline du Nord, Etats-Unis, 1^{er} avril 2011
- « Towards Common Procedural Rights in Criminal Proceedings throughout the EU », présentation lors de la conférence universitaire 2011 de l'Ecole de droit sino-européenne (China-EU School of Law - CESL) « The Harmonisation of Laws », CESL, 15-16 octobre 2011, Pékin, Chine
- « Mandatory defence and the right to choose a defence counsel », intervention lors de la Conférence sur l'aide juridictionnelle dans le cadre des procédures pénales dans l'Union européenne, organisée par la présidence polonaise de l'Union européenne, Varsovie, 5-6 décembre 2011

Annotation (notes de cas) sur la jurisprudence de la CEDH (en néerlandais)

De "de auditu-cultuur" op de helling,

CEDH 27.09.90, Windisch case (Series A, vol. 186)

CEDH 19.12.90, Delta case (Series A, vol. 191)

CEDH 19.02.91, Isgro case (Series A, vol. 194-A)

CEDH 19.03.91, Cardot case (Series A, vol. 200),

Advocatenblad, 1991, p. 348-352

CEDH 16 februari 2000, Fitt t. Verenigd Koninkrijk, European Human Rights Cases (EHRC) 2000, p. 296-299

CEDH 12 mei 2000, Khan t. Verenigd Koninkrijk, EHRC 2000, p. 476-484

CEDH 6 juni 2000, Magee t. Verenigd Koninkrijk, EHRC 2000, p. 538-546

CEDH 7 december 2000, Zoon tegen Nederland, EHRC 2001, nr. 10, p. 65-70

CEDH 21 december 2000, Quinn tegen Verenigd Koninkrijk, EHRC 2001, nr. 18, p. 118 e.v.

CEDH 13 februari 2001, Schöps tegen Duitsland, EHRC 2001, nr. 21, p. 153 e.v.

CEDH 5 juni 2001, Holder tegen Nederland, EHRC 2001, nr.50, p. 479-484

CEDH 24 juli 2001, Rutten tegen Nederland, EHRC 2001, nr. 67, p. 644-650

CEDH 25 september 2001, P.G. en J.H. tegen Verenigd Koninkrijk, EHRC 2001, nr. 75, p. 697-711

CEDH 16 oktober 2001, Brennan tegen het Verenigd Koninkrijk, EHRC 2002, 1

CEDH 31 januari 2002, Lanz tegen Oostenrijk, EHRC 2002, 24

CEDH 14 februari 2002, Visser tegen Nederland, EHRC 2002, 27

CEDH 21 maart 2002, Nikula tegen Finland, EHRC 2002, 37

CEDH 28 maart 2002, Birutis e.a. tegen Letland, EHRC 2002, 39

CEDH 24 september 2002, Cuscani v. Italië, EHRC 2002, 94.

CEDH 5 december 2003, Craxi v. Italië, EHRC 2003,10

CEDH 28 oktober 2003, Steur v. Nederland, EHRC 2003,96

CEDH 18 mei 2004, Destrethem v. Frankrijk, nr. 56651/00, EHRC 2004, 73, p. 652-654.

CEDH 6 juli 2004, Dondarini v. San Marino, nr. 50545/99, EHRC 2004, 84 p. 804- 806

CEDH 25 november 2004, Aalmoes c.s. v. Nederland, Rubriek Advocatuur DD 2005, p. 412-414

CEDH 10 november 2005, Bocos-Questa v. Nederland, EHRC, 2006, 3, p. 36-38

CEDH 15 december 2005, Vanyan v. Rusland, EHRC, 2006, p. 278-286

CEDH 5 februari 2008, Ramanauskas v. Letland, EHRC 2008, p. 495-504

CEDH 7 oktober 2008, Bogumil v. Portugal, EHRC 2008, p.

CEDH 27 november 2008, Salduz v. Turkije, EHRC 2009,7, p. 105-107

CEDH 11 december 2008, Panovits v. Cyprus, EHRC 2009, 9, p. 133-134

CEDH 17 september 2008, Scoppola v. Italy, EHRC 2009,123, p. 1351-1379

CEDH 13 oktober 2009, Dayanan v. Turkije, EHRC 2010, 5, p. 59-65

CEDH 30 maart 2010, Poncelet tegen België, EHRC 2010, 71, p. 883-884

CEDH Grand Chamber 1 juni 2010 nr. 22978/05, Gäfgen v. Duitsland, De zaak Gäfgen: de dilemma's van het folterverbod, annotatie bij, Tijdschrift voor Strafrecht (België) 2011 p. 46-50.

CEDH 27 september 2011, Youssef v. Netherlands, EHRC to be published
CEDH 15 december 2011, Grand Chamber, Al-Khawaha and Tahery v. UK, EHRC à publier
CEDH 13 december 2011, Ajdaric v. Croatia, EHRC à publier

V. Activités publiques

a. Postes dans la fonction publique
néant

b. Mandats électifs
néant

c. Fonctions exercées au sein d'un parti ou d'un mouvement politique
néant

VI. Autres activités

- Rédactrice en chef rubriek Avocatuur in Delikt & Delinkwent
Domaine : universitaire (revue)
Durée : 1994 à aujourd'hui
Fonction : rédactrice en chef d'une chronique pour les avocats de la défense pénale
- Rédactrice en chef Nieuwsbrief Strafrecht, SDU
Domaine : universitaire (revue)
Durée : 1997 à aujourd'hui
Fonction : rédactrice en chef ; rédaction d'éditoriaux
- Rédactrice de notes Affaires relatives aux droits de l'homme
Domaine : universitaire (revue)
Durée : 2000 à aujourd'hui
Fonction : rédaction de notes sur les décisions et arrêts de la CEDH
- Rédactrice en chef Praktijk Cahiers Strafrecht SDU
Domaine : universitaire (collections de manuels pratiques)
Durée : 2006 à aujourd'hui
Fonction : rédactrice en chef de collections
- Rédactrice en chef Nederlands Juristenblad
Domaine : universitaire (revue hebdomadaire)
Durée : 2010 à aujourd'hui
Fonction : rédactrice en chef ; actuellement en 2012 présidente du comité de rédaction, rédaction d'articles et d'éditoriaux
- Membre de la Commission d'enseignement postuniversitaire (PAO-commissie), Faculté de droit de l'Université de Maastricht
Domaine : enseignement universitaire
Durée : 1987-2011
Fonction : organisation de cours postuniversitaires
- Vice-doyenne du Conseil de Faculté, Faculté de droit de l'Université de Maastricht
Domaine : gestion universitaire
Durée : 2004-2006
Fonction : gestion quotidienne de la Faculté de droit
- Présidente du Conseil consultatif en éducation, Université de Maastricht
Domaine : enseignement universitaire
Durée : 2004-2005
Fonction : rôle de conseil sur les grandes questions de politique éducative
- Membre du Comité Nederlandse Juristen Vereniging
Domaine : praticiens universitaires et du droit
Durée : 2004-2006

Fonction : organisation de la conférence annuelle de 2006 sur l'intégration européenne (référents : prof. Dr. D.M. Curtin, prof. Mr. J.M Smits, prof mr. A.H. Klip, prof. Mr. J.A. McCahery)

- Membre du Conseil consultatif de la formation professionnelle, Ordre des avocats néerlandais
 Domaine : formation professionnelle
 Durée : 2002-2009
 Fonction : rôle de conseil auprès du Barreau néerlandais sur la politique éducative
- Membre du conseil d'administration de l'Association néerlandaise des avocats de la défense
 Domaine : organisation professionnelle des avocats de la défense
 Durée : 2002 à aujourd'hui
 Fonction : organisation des avocats néerlandais de la défense pénale
- Membre de la division de la procédure pénale, conseil consultatif de l'Ordre des avocats néerlandais
 Durée : 2001-2010
 Fonction : rôle de conseil auprès du Barreau néerlandais sur les propositions législatives du gouvernement néerlandais en matière de droit pénal ; présidente de 2007 à 2010
- Présidente du Comité de développement juridique et membre du conseil d'administration de l'European Criminal Bar Association, 2003-2008
 Domaine : défense pénale et droit européen
 Durée : 2003-2010
 Fonction : rôle de conseil sur les questions relatives au droit pénal européen
- Etude en vue de l'Analyse d'impact sur le droit à l'information dans le cadre des procédures pénales réalisée par Matrix pour le compte de la DG JLS de la Commission européenne en 2010
 Domaine : universitaire
 Durée : 2010
 Fonction : évaluatrice et experte
- Etude en vue de l'Analyse d'impact sur la mesure prévoyant l'accès à un avocat dans le cadre des procédures pénales, réalisée par le Centre for Strategy & Evaluation Services pour la DG Justice de la Commission européenne, 14 janvier 2011
 Domaine : universitaire
 Durée : 2010
 Fonction : évaluatrice et experte
- Professeure invitée à l'université de Bologne
 Domaine : universitaire
 Durée : 14-22 avril 2011
 Fonction : enseignement d'un cours de procédure pénale comparée et de droits de l'homme à l'intention des étudiants du deuxième et troisième cycles à l'invitation de la Faculté de droit de l'université de Bologne, Italie
- Analyse d'impact de la Commission européenne sur la mesure prévoyant le droit à l'aide juridictionnelle des suspects/accusés (mesure C2)
 Domaine : universitaire
 Durée : en cours
 Fonction : évaluatrice et experte
- Membre de divers comités d'évaluation de thèses de doctorat
 Domaine : universitaire
 Durée : 2005 à aujourd'hui
 Fonction : évaluer la qualité des thèses de doctorat, par exemple :
 - Jarinde Temminck Tuinstra, « Defence counsel in international criminal law », Université d'Utrecht, 2009
 - Eva Rieter, « Preventing irreparable harm : provisional measures in international human rights applications », Université de Maastricht, 2010
 - Karin Veegens, « A disrupted balance? Prevention of terrorism and compliance with fundamental legal rights and principles of law – the Dutch anti-terrorism legislation », Université de Maastricht, 2011
 - Wu Wei, « Human rights and Chinese Culture. A Functional Comparative Study of Police Interrogation in China and Europe », Université de Gand, Belgique; soutenance en mai 2012

VII. Travaux et publications

Toutes publications (jusqu'à 2011) disponibles en ligne:

http://metisprod.unimaas.nl:7777/metis/pk_apa_n.medewerker?p_url_id=1381

Publications sélectionnées:

1. T. Spronken, Sitting on the ruins of justice, redress for the plaintiff after Strasbourg: reconsideration instead of review, in T. Barkhuysen, M.L. van Emmerik & P.H.P.H.M.C. van Kempen (eds.), The execution of Strasbourg an Geneva human rights decisions in the national legal order, Kluwer Law International, 1999. (p. 253-263)
2. T. Spronken, Verdediging. Een onderzoek naar de normering van het optreden van advocaten in strafzaken, [Defence. A study into the regulation of professional conduct of advocates in criminal cases], dissertatie, Gouda Quint Deventer 2001. (711 p.)
3. Taru Spronken & Ties Prakken (red.), Handboek Verdediging, [Companion to Criminal Defence] Kluwer Deventer 2003 (1055 p.) second edition Kluwer Deventer 2009 (1316 p.) Written by T. Spronken: Chapter 1 Introduction (27 p.); Chapter 2 Privileged communication and access to a lawyer (68 p.); Chapter 3 Legal privilege (104 p.); Chapter 13 The road to Strasbourg (32 p.); Chapter 19, Financial aspects and remuneration/fees (40 p.).
4. T. Spronken T., M. Attinger, Procedural Rights in criminal proceedings: Existing Level of Safeguards in the European Union, funded and published by the European Commission, December 2005.
5. E. Cape, J. Hodgson, T. Prakken, T. Spronken (eds.), Suspects in Europe, Procedural Rights at the Investigative Stage of the Criminal Process in Europe, Intersentia Antwerp-Oxford 2007. (280 p.)
6. T. Spronken, G. Vermeulen, D. de Vocht, L. Van Puyenbroek, EU procedural Rights in Criminal Proceedings, Maklu, Antwerp 2009.(116 p.)
7. T.N.B.M. Spronken, EU-wide Letter of Rights in Criminal Proceedings: Towards Best Practice, Intersentia Antwerp 2010. (524 p.)
8. T. Spronken, E. Cape, Z. Namoradze, R. Smith, Effective Criminal Defence in Europe, Intersentia Antwerp - Oxford – Portland, 2010. (655 p.)
9. T. Spronken, Commentaar op de titels II en III van Boek I van het Wetboek van Strafvordering, commentaar op de Straatsburgse procedure ex artikel 34 EVRM en op art. 5, 6, 7 en 8 EVRM, de individuele klachtprocedure ingevolge het facultatieve protocol bij het IVBPR in: Tekst & Commentaar Strafvordering onder redactie van C.P.M. Cleiren en J.F. Nijboer, achtste druk 2009 en negende druk 2011.(p. 75-171; p. 2441-2493; p. 2487-2503)
10. T. Spronken, EU policy to guarantee procedural rights in criminal proceedings: an analysis of the first steps and a plea for a holistic approach, European Criminal Law Review 2011, p. 212-233

VIII. Langues

Langue	Lu			Écrit			Parlé		
	très bien	bien	assez bien	très bien	bien	assez bien	très bien	bien	assez bien
a. Première langue: néerlandais	X		..	X			X		
b. Langues officielles: – anglais – français	X	X		X		X	X		X
c. Autres langues: finnois allemand	X X			X	X		X	X	

IX. Au cas où vous n'auriez pas le niveau de compétence linguistique requis pour exercer la fonction de juge dans [la deuxième] langue officielle, veuillez confirmer votre intention, si vous êtes élu(e) juge à la Cour, de suivre des cours de langue intensifs dans la langue concernée avant de prendre vos fonctions ainsi que, si besoin est, au début de votre mandat.

Oui, je le confirme

X. Autres éléments pertinents

Expérience de travail dans un groupe de recherche international aux côtés de chercheurs et professionnels en provenance de divers pays européens de traditions juridiques différentes (voir les projets susmentionnés, à savoir « Suspects in Europe » et « Effective defence rights in the EU and access to justice : investigating and promoting best practice » en collaboration avec des chercheurs et professionnels originaires de Belgique, d'Angleterre et Pays de Galles, de Finlande, de France, d'Allemagne, de Hongrie, de Grèce, d'Italie, de Pologne et de Turquie).

XI. Veuillez confirmer que vous vous installeriez de manière permanente à Strasbourg au cas où vous seriez élu(e) juge à la Cour.

Oui, je confirme que je m'installerai de manière permanente à Strasbourg si je suis élue juge à la Cour.

Liste et *curricula vitae* des candidats présentés par le Gouvernement de la Pologne

Strasbourg, le 13 avril 2012

Conformément à l'article 22, paragraphe 1 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, j'ai l'honneur de vous soumettre la liste de trois candidats au poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme au titre de la Pologne (par ordre alphabétique):

- M. Krzysztof Drzewicki
- M. Krzysztof Wojtyczek
- Mme Anna Wyzomska

Je tiens à vous informer que la liste des candidats a été proposée par le jury chargé de la sélection des candidats au poste de juge, constitué en vertu de l'ordonnance du ministère des Affaires étrangères de la République de Pologne, datée du 1er janvier 2012 et relative à la nomination du jury chargé de la sélection des candidats au poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme.

La liste a été soumise pour avis au Panel consultatif d'experts du Conseil de l'Europe sur les candidats à l'élection de juges à la Cour européenne des droits de l'homme.

Outre les critères énoncés à l'article 21 de la Convention, stipulant que les candidats "doivent jouir de la plus haute considération morale et réunir les conditions requises pour l'exercice de hautes fonctions judiciaires ou être des juristes possédant une compétence notoire", le Gouvernement a pris en compte les conditions définies dans les résolutions pertinentes adoptées par l'Assemblée parlementaire.

Le processus de sélection des candidats a été guidé par les principes de procédure démocratique, de transparence et de non-discrimination, en tenant compte de la nécessité d'une représentation équilibrée des sexes, selon les termes des résolutions et recommandations pertinentes de l'Assemblée parlementaire.

La liste présentée par le Gouvernement polonais est donc conforme à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Veillez trouver ci-joint les *curricula vitae* des candidats tels qu'ils les ont présentés, ainsi que des informations sur la procédure appliquée pour sélectionner la liste des candidats.

Urszula Gacek
Ambassadeur

Pièces jointes

Informations relatives à la procédure de sélection des candidats au poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme

Varsovie, le 13 mars 2012

En Pologne, les candidats au poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme sont sélectionnés en vertu de *l'ordonnance du ministère des Affaires étrangères, datée du 13 janvier 2012 et relative à la nomination du jury chargé de la sélection des candidats au poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme*. Ladite ordonnance a été publiée sur le site Web du ministère des Affaires étrangères et au Journal officiel du ministère.

Ladite ordonnance fixe des règles de procédure claires et transparentes, un calendrier du processus de sélection, la composition du jury national chargé de la sélection, ainsi que des critères dont ce jury doit tenir compte en choisissant les meilleurs candidats au sens de l'article 21 de la Convention européenne des droits de l'homme.

La procédure débute par un appel à candidature publié dans au moins deux journaux nationaux et sur le site Web du ministère des Affaires étrangères. L'appel à candidature fait état des exigences formelles auxquelles doivent satisfaire les candidats au poste de juge ; ceux-ci doivent jouir de la plus haute considération morale, réunir les conditions requises pour l'exercice de hautes fonctions judiciaires ou être des juristes possédant une compétence notoire, avoir une connaissance active d'au moins l'une des langues officielles du Conseil de l'Europe et une connaissance passive de l'autre.

Les candidatures présentées sont examinées par le jury composé des personnes suivantes :

- Le Sous-secrétaire d'État au ministère des Affaires étrangères chargé des affaires juridiques et des traités, président du jury;
- Un représentant du ministère de la Justice possédant au moins le rang de sous-secrétaire d'État;
- Le Directeur du département des Affaires juridiques et des traités du ministère des Affaires étrangères;
- Le Directeur du département des Nations unies et des droits de l'homme;
- Le Chef du département de la Restitution de la trésorerie de l'Etat;
- Le Représentant du Chef de la Chancellerie du Premier ministre;
- Le Plénipotentiaire du ministère des Affaires étrangères pour les affaires et procédures portées devant la Cour européenne des droits de l'homme, sans droit de vote.

Le jury s'efforce de décider par consensus, mais un vote majoritaire peut parfois se révéler nécessaire. Toutefois, les membres ayant le droit de vote étant en nombre pair, la voix du président est prépondérante.

La procédure consiste en deux phases principales. Durant la première phase, le jury retient les candidatures répondant aux exigences requises et rejette les autres. Lors de la seconde phase, les membres du jury organisent des entretiens au cours desquels ils peuvent poser aux candidats éligibles des questions en anglais ou en français. Ces derniers doivent y répondre dans l'une des langues officielles de la Cour.

Concernant la présente procédure de sélection, il faut mentionner que l'appel à candidature est paru le 18 janvier 2012 dans deux journaux nationaux, ainsi que sur le site web du ministère des Affaires étrangères. Pour être sûr que cet appel soit accessible au plus grand nombre, le président du jury a de plus fait circuler l'information par l'intermédiaire du Médiateur, des présidents des plus hautes juridictions, du Conseil national de la Magistrature, des associations professionnelles d'avocats et des universités.

La date limite du dépôt des candidatures était le 17 février 2012. Le 21 février 2012, le jury a tenu sa première réunion afin d'examiner si les onze candidatures reçues répondaient aux conditions formelles requises. Le jury a invité sept candidats à compléter leur candidature par l'envoi de documents et diplômes supplémentaires. Tous les candidats convoqués ont présenté les documents demandés dans les délais prescrits. Le jury a donc convié les onze candidats représentant diverses professions juridiques - juges de tribunaux ordinaires, juristes aux compétences reconnues et professeurs de droit émérites - à un entretien qui s'est déroulé le 9 mars 2012. À l'issue de cet entretien, le jury a sélectionné trois candidats et deux candidats suppléants répondant parfaitement aux critères de la Convention quant aux conditions d'exercice de la fonction de juge à la Cour. Ces critères étaient notamment leurs compétences en matière de droit public international et de systèmes juridiques nationaux, ainsi que leur maîtrise d'au moins une langue officielle, qualités indubitables chez dix candidats ayant pris part aux entretiens. Il faut également préciser que les candidats ont été sélectionnés par le jury dans le respect de la règle qui veut que les listes de candidats comportent des personnes des deux sexes, telle que prévue par l'ordonnance.

La liste définitive des candidats sera publiée sur le site Web du ministère des Affaires étrangères après avoir été soumise à l'Assemblée parlementaire.

Krzysztof DRZEWICKI

CURRICULUM VITAE*

I. Etat civil

Nom, prénom	DRZEWICKI Krzysztof
Sexe	masculin
Date et lieu de naissance	19 juillet 1949, à Katowice, Pologne
Nationalité(s)	polonaise

II. Etudes et diplômes, et autres qualifications

- Professeur à l'Université de Gdańsk, Pologne, 1992
- Doctor Habilitus ('Habilitation'), 1989
- Docteur en droit, 1978
- Maîtrise en droit, 1972

III. Activités professionnelles pertinentes**a. Description des activités judiciaires**

aucune

b. Description des activités juridiques non judiciaires

- Université de Gdańsk, Pologne, Faculté de droit et d'administration, Département de droit international public:
 - à partir de 1973 jusqu'à présent (congé non payé 1998-2010) assistant, ensuite chargé d'enseignement et chercheur (*adiunkt*) et depuis 1992 Professeur (extraordinaire) de droit.
 - domaines principaux d'enseignement et recherches: droit international public général, droit international des droits de l'homme, droit international humanitaire et organisations internationales.
- Ministère des Affaires Etrangères, Varsovie, Pologne:
 - à partir de 2010 jusqu'à présent (congé non payé 1998-2010), ministre-conseiller, chargé des droits fondamentaux et droits des citoyens pendant la Présidence polonaise du Conseil de l'Union Européenne; vice-président du Groupe de Travail sur droits fondamentaux, droits citoyens et libre circulation de personnes (FREMP).
 - 2003-2010: congé non payé (voir ci-dessous sur le travail à l'OSCE).
 - 1994-2003: Agent du Gouvernement devant la Commission européenne et la Cour européenne des droits de l'homme.
 - 1999-2003: en qualité d'Agent (voir ci-dessus), ministre-conseiller en détachement par le Ministère des Affaires Etrangères à la Représentation Permanente de la République de Pologne auprès du Conseil de l'Europe; chargé des plaidoiries devant la Cour européenne des droits de l'homme et d'autres questions des droits de l'homme.
- 2003-2010: Haut Commissariat de l'OSCE pour les Minorités Nationales (HCMN), La Haye, les Pays-Bas, conseiller juridique principal.
- 1989-1991: Institut norvégien des droits de l'homme, chercheur principal.
- 1991-1994: Commission nationale du syndicat *NSZZ Solidarność*, Gdańsk, Pologne, conseiller sur les droits de l'homme et les normes internationales du travail.

c. Description des activités professionnelles non juridiques

Au cours de sa carrière diplomatique, a accompli plusieurs fonctions de conseiller juridique pendant des conférences et réunions dans les domaines des droits de l'homme aux Nations Unies, l'Union européenne, l'OSCE et le Conseil de l'Europe.

* Le texte souligné indique les postes occupés ou missions en charge actuellement.

IV. Activités et expérience dans le domaine des droits de l'homme

- Bourses d'études et stages:
 - Participation aux sessions d'enseignement à l'Institut international des droits de l'homme (Strasbourg, 1979 et 1980).
 - Participation à la session du Centre d'études et de recherche de l'Académie de droit international de La Haye, 1986.
 - Stage à la Cour suprême administrative (Gdańsk, six mois, 1989).
 - Stages au Comité International de la Croix Rouge, Division juridique (Genève, 1979, 1980 et 1985).
 - Stages au Conseil de l'Europe, Direction des droits de l'homme (1984) et sa Section de la Charte Sociale (1991).
 - Stage à l'Organisation Internationale du Travail (Genève, 1991)
- Conférencier invité:
 - Conférencier invité aux universités suivantes: Aberdeen, Oslo, Lund, Sheffield, Nottingham, Barcelone (Universidad Autonoma), Syracuse (Maxwell School of Citizenship and Public Affairs), Buffalo (State University), Frankfurt n/Oder (University Viadrina), Amsterdam et EIUC (European Inter-University Centre for Human Rights and Democratisation), Venise.
 - Conférencier aux cours internationaux des droits de l'homme (Strasbourg, Poznań, Turku / Åbo, Barcelone, Luxembourg et Belgrade), de l'OSCE (Summer Academy on OSCE, Burg Schlaining, Autriche) et de droit international humanitaire (Summer School, Varsovie).
- Activités consultatives:
 - Conseiller juridique sur les droits de l'homme et normes internationales du travail de la Commission nationale du syndicat *NSZZ Solidarność*; en cette qualité, participant aux 77-81 sessions de l'Organisation Internationale du Travail à Genève (Commission tripartite de l'application des normes de la Conférence Internationale du Travail), 1989-1994 respectivement.
 - Membre de la Commission polonaise tripartite sur OIT, 1990-1994.
 - Expert de la Commission constitutionnelle de l'Assemblée nationale pour la rédaction de la nouvelle constitution polonaise (1994).
 - Expert indépendant nommé par le gouvernement polonais pour le mécanisme de 'dimension humaine' de l'OSCE et, en cette qualité, a accompagné la mission du Haut Commissaire de l'OSCE pour les Minorités Nationales (HCMN) en Albanie (août 1993).
 - Chef de la délégation polonaise aux réunions de mise en œuvre de 'dimension humaine' de l'OSCE (Varsovie, 1993, 1995, 1997 et 2000).
 - Expert nommé par le gouvernement polonais en qualité de membre des délégations pour les 49^e et 51^e-54^e sessions de la Commission des droits de l'homme de Nations Unies, 1993, 1995-1998 respectivement.
 - Membre du Comité d'experts du Conseil de l'Europe pour l'amélioration de la procédure de la protection des droits de l'homme (DH-PR), depuis 1993 et vice-président 1998-1999.
 - Membre du Comité directeur sur les droits de l'homme (CDDH), Conseil de l'Europe, depuis 1995 et son président 2000-2002.
 - Président du Groupe de Travail sur l'assistance aux institutions démocratiques du Conseil des Etats de la mer Baltique (CBSS), 1995-1996.
 - Président-rapporteur du Groupe de Travail sur le droit au développement des Nations Unies (1996).

V. Activités publiques

a. Postes dans la fonction publique
aucune

b. Mandats électifs
aucune

c. Fonctions exercées au sein d'un parti ou d'un mouvement politique
aucune

VI. Autres activités

- a. *Domaine* : relations internationales et droits de l'homme, respectivement.
- b. *Durée* : à partir de 2005 jusqu'à présent, et 2007-2010, respectivement.

c. *Fonctions* :

- membre du Conseil de Rédaction ; revue trimestrielle 'Security and Human Rights' (ancienne 'Helsinki Monitor').
- membre du Conseil de l'Institut Polonais des Affaires Internationales.

VII. Travaux et publications

Plus de 90 ouvrages et articles publiés dans les domaines du droit international des droits de l'homme, droit international humanitaire et organisations internationales. La liste des 10 titres les plus importants comprend :

1. "Flexibilising the Modes of Amending the European Convention on Human Rights: An Idea for a 'Statute' for the European Court", [in] A. Eide, J.Th. Moller, I. Ziemele (eds.): *Making Peoples Heard. Essays on Human Rights in Honour of Gudmundur Alfredsson*, Leiden-Boston: Martinus Nijhoff Publishers, 2011.
2. "OSCE Lund Recommendations in the Practice of the High Commissioner on National Minorities", [in] M. Weller and K. Nobbs (eds.): *Political Participation of Minorities. A Commentary on International Standards and Practice*, Oxford: Oxford University Press, 2010.
3. "European Systems for the Promotion and Protection of Human Rights", [in] *International Protection of Human Rights: A Textbook*, ed. by C. Krause and M. Scheinin, Turku/Åbo: Åbo Akademi University Institute for Human Rights, 2009.
4. "Minority Protection within the OSCE", [in] *Managing Diversity. Protection of Minorities in International Law*, ed. by D. Thürer and Z. Kędzia, Zürich-Basel-Geneva: Schultens Juristische Medien AG, 2009.
5. „Reforma Europejskiego Trybunału Praw Człowieka - filozofia zmian czy zmiana filozofii” („Reform of the European Court of Human Rights – Philosophy of Changes or Change of Philosophy”), *Europejski Przegląd Sądowy (European Judicial Review)* 2006, nr 6 (in Polish).
6. "Improving Domestic Remedies with Particular Emphasis on Cases of Unreasonable Length of Proceedings", [in] *The Improvement of Domestic Remedies with Particular Emphasis on Cases of Unreasonable Length of Proceedings*, Workshop held at the initiative of the Polish Chairmanship of the Council of Europe's Committee of Ministers (Strasbourg, 28 April 2005), Strasbourg: the Council of Europe, 2006.
7. "Techniques of International Human Rights Protection", [in] *Introductory Lectures and Thematic Courses. The International Protection of Women's Rights. International Institute of Human Rights, 36th Annual Study Session*, Strasbourg, 4-29 July 2005, Documentary File, Vol. 1.
8. "L'activité pre-conventionnelle et para-conventionnelle du Conseil de l'Europe dans le domaine des droits sociaux", [in] J.-F. Flauss (ed.) *Droits sociaux et droit européen. Bilan et prospective de la protection normative*, Bruxelles: Bruylant, 2002.
9. "Protection of Human Rights and the Formation of Civil Society", [in] R. Dehousse (ed.) *An Ever Larger Union. The Eastern Enlargement in Perspective*, Baden-Baden: Nomos Verlagsgesellschaft, 1998.
10. "Reporting Mechanism for Supervision of National Legislation Implementing International Humanitarian Law", [in] A.J.M. Delissen and G.J. Tanja (eds.), *Humanitarian Law of Armed Conflict Challenges Ahead. Essays in Honour of Frits Kalshoven*. Dordrecht-Boston-London: Martinus Nijhoff Publishers, 1991.

VIII. Langues

Langue	Lu			Ecrit			Parlé		
	très bien	bien	assez bien	très bien	bien	assez bien	très bien	bien	assez bien
a. Première langue: Polish	+			+			+		
b. Langues officielles: – anglais – français	+			+			+		
c. Autres langues: Russe		+			+			+	

IX. Au cas où vous n'auriez pas le niveau de compétence linguistique requis pour exercer la fonction de juge dans [la deuxième] langue officielle, veuillez confirmer votre intention, si vous êtes élu(e) juge à la Cour, de suivre des cours de langue intensifs dans la langue concernée avant de prendre vos fonctions ainsi que, si besoin est, au début de votre mandat.

Je déclare mon intention à cet égard.

X. Autres éléments pertinents

Je connais bien et utilise les logiciels suivants :

- Traitement de texte: Windows, Word.
- Bases (réseaux) de données: Hudoc, Lexis, Eurolex.
- Logiciel de présentation: PowerPoint.

XI. Veuillez confirmer que vous vous installeriez de manière permanente à Strasbourg au cas où vous seriez élu(e) juge à la Cour.

Je déclare que je suis prêt à m'installer de manière permanente à Strasbourg.

Krzysztof WOJTYCZEK

CURRICULUM VITAE*

I. Etat civil

Nom, prénom: Wojtyczek, Krzysztof
 Sexe: Masculin
 Date et lieu de naissance: 19 février 1968, Cracovie, Pologne
 Nationalité(s): Polonaise

II. Études et diplômes, et autres qualifications

1991 *Magister prawa (master de droit)*, diplôme avec honneurs, Université Jagiellonian
 1998 Doctorat en droit, Université Jagiellonian
 2009 « habilitation » en droit, Université Jagiellonian

III. Activités professionnelles pertinentes

a. Description des activités judiciaires

Je n'ai exercé aucune activité judiciaire.

b. Description des activités juridiques non judiciaires

1991-1999 Assistant stagiaire, Faculté de droit et d'administration, Université Jagiellonian
 1999-2010 Chargé de cours, Faculté de droit et d'administration, Université Jagiellonian
 Depuis 2000 Directeur de l'École de droit français, Université Jagiellonian
 Depuis 2010 Professeur à l'Université Jagiellonian
 Depuis 2010 Directeur du Centre de coordination des Écoles de droit étranger

1998-2009 Conseiller juridique (« référendaire »), Cour constitutionnelle de la République de Pologne
 Depuis 2009 Conseiller juridique principal (« référendaire-expert »), Cour constitutionnelle

2008-2009 Membre d'un groupe d'experts nommé par le Commissaire aux droits des citoyens (Médiateur polonais) pour la préparation d'un rapport sur l'application de la Constitution par les tribunaux polonais

2009-2010 Membre d'un Comité d'experts nommé par le Président du Sejm (Chambre basse du Parlement) pour la préparation d'un projet de nouveau chapitre de la Constitution polonaise sur l'adhésion à l'Union européenne

2010-2011 Expert permanent auprès d'une Commission spéciale du Sejm chargée des amendements à la Constitution

c. Description des activités professionnelles non juridiques

IV. Activités et expérience dans le domaine des droits de l'homme

- Recherches sur les droits de l'homme depuis 1991, nombreuses publications sur ce sujet.
- La monographie *Granice ingerencji ustawodawczej w sferę praw człowieka w Konstytucji RP* (Kraków 1999), a été couronnée par le prix Nicolas Copernic attribué par l'Académie polonaise des sciences et des lettres, attribué une fois tous les cinq ans dans les domaines de recherche de Nicolas Copernic.
- Enseignements universitaires en droit, incluant les droits de l'homme.
- Travail de référendaire (depuis 1998) puis de référendaire-expert aux services juridiques de la Cour constitutionnelle polonaise, institution chargée de la protection des droits fondamentaux en Pologne. Le travail référendaire que j'ai effectué est directement lié à la protection des droits de l'homme.

* Le texte souligné indique les postes occupés ou missions en charge actuellement.

V. **Activités publiques**

a. Postes dans la fonction publique

J'ai répertorié toutes mes activités publiques dans la partie III de ce curriculum vitae.

b. Mandats électifs

Je n'ai occupé aucun mandat électif

c. Fonctions exercées au sein d'un parti ou d'un mouvement politique

Je n'ai jamais été membre d'un quelconque parti ou mouvement politique.

VI. **Autres activités**

Depuis 2006 Membre du Conseil scientifique européen (conseil scientifique de l'Organisation européenne de droit public)

Depuis 2009 Membre du Conseil de l'Association polonaise de droit constitutionnel

Depuis 2012 Membre de l'Institut de droit européen

Membre de l'Association française de droit constitutionnel

Membre de la Societas Humboldtiana Polonorum

Membre de l'Association polonaise Henri Capitant des Amis de la culture juridique française

Membre de la Societas Iuris Publici Europaei

VII. **Publications et autres travaux**

Plus de 90 publications scientifiques en différentes langues, dans le domaine du droit constitutionnel et des droits de l'homme.

Monographies principales

1) *Granice ingerencji ustawodawczej w sferę praw człowieka w Konstytucji RP*

[Constitutional Limitations on the Legislative Intervention in the Sphere of Human Rights]

Kraków 1999.

2) *Przekazywanie kompetencji państwa organizacjom międzynarodowym. Wybrane zagadnienia prawnokonstytucyjne*

[Transfer of State Competences to International Organizations. Selected Constitutional Questions]

Kraków 2007.

Principaux articles

1) *Zasada proporcjonalności jako granica władzy karania,*

[The Principle of Proportionality as Limitation on the *Ius Puniendi*]

Czasopismo Prawa Karnego i Nauk Penalnych, 1999, no 2.

2) *Horyzontalny wymiar praw człowieka zagwarantowanych w Konstytucji RP,*

[Third-party Effect of Constitutional Rights],

Kwartalnik Prawa Prywatnego, 1999, no 2.

3) *Ochrona godności człowieka, wolności i równości przy pomocy skargi konstytucyjnej w polskim systemie prawnym*

[The Protection of Human Dignity, Freedom and Equality through the Constitutional Complaint in Polish Legal System]

in *Godność człowieka jako kategoria prawna* [Human Dignity as Legal Concept],

K. Comlak ed., Wrocław 2001.

4) *Zasada proporcjonalności* [The Principle of Proportionality]

in *Prawa i wolności obywatelskie* [Civic Rights and Freedoms],

B. Banaszak, A. Preisner eds., Warszawa 2002.

5) *Prawa człowieka* [Human Rights]

in *Prawo francuskie* [French Law], 2nd vol,

A. Machowska, K. Wojtyczek eds., Kraków 2005.

6) *The Status of Foreigners in the Polish Legal System, European Review of Public Law*, 2007, no 1.

7) *Le droit communautaire et la Constitution polonaise* in: *Mélanges René Hostiou*, Paris 2008.

8) *L'influence du droit européen sur le droit public polonais* in: *L'influence du droit européen sur les catégories du droit public*, red. J.-B. Auby, Paris 2010.

VIII. Langues

Langue	Lu			Écrit			Parlé		
	très bien	bien	assez bien	très bien	bien	assez bien	très bien	bien	assez bien
a. Première langue: Polonais	“X	X	X
b. Langues officielles:									
– anglais	“X	“X	X
– français	“X	“X	“X
c. Autres langues:									
Allemand	..	“X	X	X”

Remarque : maîtrise parfaite de la langue française

IX. Au cas où vous n'auriez pas le niveau de compétence linguistique requis pour exercer la fonction de juge dans [la deuxième] langue officielle, veuillez confirmer votre intention, si vous êtes élu(e) juge à la Cour, de suivre des cours de langue intensifs dans la langue concernée avant de prendre vos fonctions ainsi que, si besoin est, au début de votre mandat.

Non applicable

X. Autres éléments pertinents

Nombreux séjours de longue durée hors de Pologne, plus de 12 ans au total, dont 10 ans en France depuis ma plus tendre enfance dans les années 1969-1973, 1978-1983 (école primaire et secondaire), 1990-1991.

Membre invité au Nuffiels College, Université d'Oxford (juin 1996), projet de recherche sur les droits de l'homme.

Boursier Fulbright à l'Université George Washington, Centre national de droit, Washington, DC, (1996-1997), projet de recherche sur les droits de l'homme.

Boursier de la Fondation Alexander-von-Humboldt à l'Université Georg-August, Göttingen, Allemagne (2003-2005)

Professeur invité dans de nombreuses universités étrangères, cours de droit enseignés en français et en anglais, entre autres à l'Université de Nantes, Orléans, Nancy, Poitiers, Paris 13, à l'Académie de droit public européen en Grèce et à Södertörns I högskola en Suède.

Tous ces séjours m'ont parfaitement préparé à travailler dans un environnement multiculturel et développé ma sensibilité à la diversité culturelle des États membres du Conseil de l'Europe.

Plusieurs prix et récompenses scientifiques, dont le prix 2011 de la revue juridique « Przegląd Sejmowy » de la meilleure monographie d'habilitation en droit constitutionnel en Pologne (pour la procédure d'habilitation en 2008-2010)

XI. Veuillez confirmer que vous vous installeriez de manière permanente à Strasbourg au cas où vous seriez élu(e) juge à la Cour.

Je confirme que je prendrai une résidence permanente à Strasbourg si je suis élu juge à la Cour.

Cracovie, 21 mars 2012

Wojtyczek Krzysztof

Anna WYROZUMSKA**CURRICULUM VITAE*****I. Etat civil**

Nom, prénom Wyrozumska, Anna
 Sexe Féminin
 Date et lieu de naissance 23 février 1953 à Lodz, Pologne
 Nationalité(s) Polonaise

II. Études et diplômes, et autres qualifications

- 1976 – Master de droit – Faculté de droit et d'administration, Université de Lodz, Pologne
- 1984 – Doctorat de droit international public (dissertation sur le thème « Succession des États aux traités établissant les régimes territoriaux »)
- 1995 – Habilitation en droit international public (« Évolution du régime juridique de l'Antarctique et États tiers »)
- 2008 – Professeur titulaire
- *Études de troisième cycle* : Cours de droit comparé (premier cycle 1981 ; deuxième cycle 1984) Association Internationale de Droit Comparé, Faculté de droit comparé, Strasbourg
- Cours de droit international – Centre interuniversitaire d'études du troisième cycle, Dubrovnik 1983 ; 1985 ; Cours sur le droit maritime, Institut de droit public international et des relations internationales, Thessalonique, Grèce, 1986 ; Académie de droit international de La Haye, cours de droit public international, 1987 ; cours de droit européen, Institut de droit européen, Florence, 1994.
- *Bourses de recherche* : Oriel College, Université d'Oxford, 1988 ; T.M.C. Institut Asser, La Haye, 1991-1992 ; Université de Limburg, Maastricht, 1994 ; Université basque, Saint Sébastien, 1995

III. Activités professionnelles pertinentes**a. Description des activités judiciaires**

- Juge ad hoc dans l'affaire *Hutten – Czapska c. Pologne* (Requête no. 35014/97), Cour européenne des droits de l'homme (2007-2008)
- Conciliateur éventuel à la Cour de conciliation et d'arbitrage de l'OSCE (Genève)
- Membre du Bureau de la Cour de conciliation et d'arbitrage de l'OSCE depuis 2001
- Arbitre éventuel à la Cour permanente d'arbitrage de La Haye (sur la liste du groupe national polonais)

b. Description des activités juridiques non judiciaires**Expérience :**

- 1976-1995 – Assistante, professeure associée (depuis 1984) au Département de droit public international de la Faculté de droit et d'administration, Université de Lodz, Pologne
- 1995 – Professeure au Département de droit européen, Université de Lodz
- depuis 2006 – Professeure à l'Académie des sciences humaines et économiques de Lodz
- 1995-1996 – Membre du personnel du Service juridique du ministère des Affaires étrangères
- 2000-2001 – Conseillère juridique au ministère des Affaires étrangères, en charge de quatre services dont l'unité de coopération avec la Cour européenne des droits de l'homme
- 1999-2002 puis à nouveau depuis 2009 – Président du Comité consultatif juridique du ministère des Affaires étrangères (l'instance est composée d'éminents juristes polonais chargés de conseiller le ministre s'agissant notamment des questions liées aux droits de l'homme)
- Expert représentant la Pologne au sein entre autres du :
 - Comité d'experts pour le développement des droits de l'homme du Conseil de l'Europe (1995-1996) – élaborant notamment le Protocole 12 à la Convention européenne des droits de l'homme
 - Comité plénier de la Conférence diplomatique de plénipotentiaires des Nations Unies sur la création d'une cour pénale internationale en 1998
 - Sixième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies 1998, 2000, 2001, 2002 – chargé de présenter l'avis de la Pologne sur différents sujets de droit international
 - Groupe de travail de la Sixième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, puis ultérieurement, du Comité ad hoc sur l'immunité des États, 1999-2002 ;

* Le texte souligné indique les postes occupés ou missions en charge actuellement.

- Cours destinés à des étudiants, des étudiants en doctorat et des professionnels (juges, avocats, fonctionnaires de l'administration publique, etc.) pour le compte entre autres de la Fondation Helsinki pour les droits de l'homme, l'École nationale d'administration publique, l'Académie diplomatique en Pologne, le Centre culturel germano-italien, la Villa Vigoni en Italie, différentes universités d'Allemagne (Berlin, Regensburg), de France (Paris-Nanterre), des Pays-Bas (Nimègues), de Lituanie (Vilnius).
- Titulaire de chaire – Chaire Jean Monnet de droit constitutionnel européen depuis 2005
- Experte auprès de la Commission européenne – plusieurs missions TAIEX en Ukraine (Kiev, Lwow) ; services de conseil et de formation pour le centre ukraino-européen d'encadrement politique et d'assistance juridique (UEPLAC), Phase V (EuropeAid/127777/C/SER/UA)
- Consultante pour le Parlement européen, expert au sein du Groupe de travail sur « Immigration : faire payer les exploitants ; sanctions à l'encontre des employeurs de ressortissants de pays tiers en résidence illégale », Bruxelles, 17-18 octobre 2007
- Plusieurs présentations à l'occasion de conférences organisées en Pologne ainsi qu'en Allemagne, aux Pays-Bas, en Italie, Russie, Lituanie, aux Etats-Unis d'Amérique (Congrès international de droit comparé), au Chili ;
- Formulation d'avis pour diverses instances gouvernementales et privées sur différentes questions de droit international et de droit européen, y compris la protection des droits de l'homme
- Participation à plusieurs projets de recherche nationaux et internationaux (entre autres projets internationaux : COST ISO602 « Droit international dans les tribunaux nationaux » ; Commentaire relatif au Traité de l'Union européenne (professeurs responsables du projet allemand – H. Blanke, S. Mangiamelli) ; Fondation européenne des Sciences ECRP VI (2010), projet sur « le droit international à travers le prisme national : impact du dialogue judiciaire »
- Membre du corps d'experts polonais en charge de la préparation ou de l'évaluation des projets législatifs (par ex. sur le droit des traités internationaux, le Chapitre européen de la Constitution de la Pologne) ; au sein du Conseil législatif – membre chargé de l'évaluation de la compatibilité des propositions législatives avec le droit de l'Union européenne et les normes de la Convention européenne des droits de l'homme
- Cours pour l'Académie de droit international de La Haye sur le rôle des juges nationaux dans le développement du droit international prévu en 2013

Postes occupés actuellement :

- Chef du Département de droit constitutionnel européen (*Chaire Jean Monnet de droit constitutionnel européen*), Faculté de droit et d'administration, Université de Lodz
- Professeure de droit international et de droit européen, Académie des sciences humaines et économiques de Lodz
- Membre du Conseil législatif (instance gouvernementale consultative chargée d'évaluer les propositions législatives)
- Présidente du Comité consultatif juridique du ministère des Affaires étrangères
- Membre du Barreau de Lodz (avocat) depuis 2004

c. Description des activités professionnelles non juridiques

- 1999-2001 Présidente du Comité consultatif sur l'intégration européenne de la voïvodie de Lodz (autorité régionale)
- Présidente de Solidarité (syndicat) pour la Faculté de droit et d'administration
- 1996-2005 Directrice d'un enseignement de troisième cycle sur le droit européen à la Faculté de droit et d'administration de l'Université de Lodz
- 2000 - 2010 coordonnatrice du programme Erasmus pour la Faculté de droit et d'administration de l'Université de Lodz
- Procureure disciplinaire pour le personnel universitaire de l'Université de Lodz depuis 2009

IV. Activités et expérience dans le domaine des droits de l'homme

- Cours sur les droits de l'homme à l'intention d'étudiants universitaires
- Cours et séminaires pour des étudiants en doctorat – notamment en Italie (Centre culturel germano-italien – Villa Vigoni) sur la législation européenne en matière de lutte contre la discrimination, la Charte de l'Union européenne sur les droits fondamentaux ; Université Humbolt, Berlin – la protection des droits fondamentaux au sein de l'Union européenne, Université de Paris-Nanterre – influence de la Convention européenne des droits de l'homme sur le droit privé polonais
- Co-organisatrice de conférences estudiantines internationales annuelles (pour des étudiants avancés et des doctorants) sur divers aspects de la protection des droits de l'homme dans le droit constitutionnel et le droit international (en coopération avec le Professeur A. Nussberger, Institut für Ostrecht, Cologne,

- juge de la Cour européenne des droits de l'homme), plusieurs conférences à Cologne et Lodz ainsi qu'en Lituanie, Hongrie et Russie
- Conférences et séminaires sur la protection des droits de l'homme à l'intention de professionnels : juges (cours de troisième cycle, formations spécialisées, etc.), procureurs, notaires publics, fonctionnaires de l'administration publique
 - Conférences pour la Fondation Helsinki pour les droits de l'homme (la coopération perdure depuis plus de dix ans)
 - Experte du Conseil de l'Europe – cours pour des juges lituaniens sur l'impact de la jurisprudence des organes de la Convention européenne des droits de l'homme sur le droit interne et les juges nationaux – 1997
 - Présentations lors de conférences organisées en Pologne (nationales et internationales) et à l'étranger (par ex : « La protection des droits fondamentaux au sein de l'UE et le pluralisme des ordres juridiques » - conférence internationale organisée par le Centre d'Études européennes (avec le soutien de la Fondation Konrad Adenauer), Torun 2007 ; « Protection des droits fondamentaux au sein de l'Union européenne – la nécessité d'un changement ? » - conférence internationale « Développement du droit européen/du droit des Etats membres de l'UE et de la Turquie : vers une harmonisation du droit en Europe », Istanbul 2007 ; « cinquantième anniversaire des traités européens et de la protection des droits fondamentaux », conférence internationale « Père de la création de l'Europe, Alcide De Gasperi, visions du développement de l'Europe au XXIe siècle » organisée par l'Institut européen à Lodz, 2007 ; « Position de la Pologne s'agissant de la Charte des droits fondamentaux dans le traité de Lisbonne », Conférence EU-CONSENT « Une Europe élargie, une meilleure intégration ? Construction d'un réseau européen d'excellence : démocratie, légitimité et identités : les citoyens et la construction de l'Europe », 2008 ; « Jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne sur les minorités nationales et les questions connexes », Séminaire de Varsovie sur les droits de l'homme 2011
 - Experte représentant la Pologne au sein du Comité d'experts pour le développement des droits de l'homme du Conseil de l'Europe (1995-1996) – travaillant notamment sur le projet de Protocole 12
 - Mission de supervision en qualité de Conseiller juridique au ministère des Affaires étrangères, en charge de l'unité spéciale responsable de la représentation et de la coopération de la Pologne avec la Cour européenne des droits de l'homme (2000-2001)
 - Juge ad hoc dans l'affaire *Hutten – Czapska c. Pologne* (Requête no. 35014/97), Cour européenne des droits de l'homme (2007-2008)
 - Représentante des requérants devant la Cour européenne des droits de l'homme dans les affaires *Kulis c. Pologne* (Requête no. 15601/02), *Kulis et Rozycki c. Pologne* (Requête no. 27209/03)

V. Activités publiques

Je n'ai exercé aucune fonction au sein d'un parti ou d'un mouvement politique (excepté pour le mouvement syndical Solidarité au début des années 1980), ni aucun poste dans la fonction publique ou mandat électif.

VI. Autres activités

- Membre de l'Association de droit international depuis 1980, Présidente du groupe polonais depuis 2007
- Membre de l'Association de droit européen depuis 2004
- Membre de l'Académie internationale de droit comparé depuis 2011 (rapporteuse depuis 2006, préparation de trois rapports sur la Pologne pour les Congrès de l'Académie)
- Membre des Comités de rédaction de revues juridiques polonaises, notamment « Studia Prawno Europejskie » (1998-2008), « Przegląd Prawa Europejskiego » depuis 2003, « Annuaire polonais de droit international » depuis 2000, « Paristwo i Prawo » depuis 2008

VII. Travaux et publications

Auteur de 11 monographies et manuels de droit international et de droit communautaire, plusieurs versions actualisées, 3 manuels, plus de 70 articles et études sur le Droit international et le droit européen, y compris la protection des droits de l'homme

1. Umowy międzynarodowe: teoria i praktyka (International Treaties: Theory and Practice), Warszawa 2006, 751 pp.
2. Prawo międzynarodowe publiczne: Zagadnienia systemowe (Public International Law) Warszawa 1999, 558 pp. /co-author W. Czapliński/ editions 2004, 2005, 781 pp.
3. Impact of the case-law of the organs of the European Convention on Human Rights on the domestic law and the national judge, (in:) The judge and international law, Council of Europe Publishing 1998, pp. 139-152

4. Legal Bases of the Polish External Competence, "Archiv des Völkerrechts", Band 36, Heft 4, 1998, pp. 386-397
5. Polish Courts and State Immunity, 24 "Polish Yearbook of International Law" 1999-2000
6. Poland (in:) G.A. Bermann, Party Autonomy: Constitutional and International Law Limits in Comparative Perspective, New York 2005
7. Ochrona praw podstawowych w Unii Europejskiej – problemy pluralizmu porządków prawnych [Protection of Fundamental Rights in the European Union – Problem of the Pluralism of Legal Orders], (in:) J. Kranz ed., Suwerenność i ponadnarodowość a integracja europejska, Warszawa 2006, pp. 148-187
8. Fragmentaryzacja czy jedność ochrony praw podstawowych – na przykładzie Unii Europejskiej [Fragmentation or Unity of the Protection of Fundamental Rights – EU example] (in:) Rozwój prawa międzynarodowego – jedność czy fragmentacja? (Development of International Law – Unity or Fragmentation?), Wrocław 2007, pp. 131-169
9. The Charter of Fundamental Rights of the European Union in the Reform Treaty and the Polish Objections, The Polish quarterly of international affairs 2007, vol. 16, no. 4, p. 11-40
10. Umocnienie ochrony praw podstawowych [Strengthening of the Protection of Fundamental Rights], Prawo Europejskie w Praktyce 2007, no. 7/8 (37/38), pp. 63-79
11. Traktat reformujący UE – umocnienie ochrony praw podstawowych (status Karty Praw Podstawowych i przystąpienie UE do EKPCz) [The EU Reform Treaty – Strengthening of the Protection of Fundamental Rights (Status of the Charter of Fundamental Rights and the Accession to the ECHR)], (in:) J. Barcz ed., Traktat reformujący Unię Europejską Mandat Konferencji Międzyrządowej – analiza prawno-polityczna, Wnioski dla Polski, Zeszyty Naukowe WSPiZ im. L. Koźmińskiego 2007, pp. 54-75
12. Znaczenie prawne zmiany statusu Karty Praw Podstawowych Unii Europejskiej w Traktacie Lizbońskim oraz Protokołu polsko-brytyjskiego [The Legal Significance of the Change of the Status of the Charter of Fundamental Rights in the Treaty of Lisbon and the Polish-British Protocol], Przegląd Sejmowy, 2(85) 2008, pp. 25
13. Incorporation of the Charter of Fundamental Rights in the EU Law, (in:) Fundamental Rights Protection in the European Union, J. Barcz ed., Warsaw 2009, pp. 80-113
14. System Ochrony Prawnej w Unii Europejskiej (The System of Judicial Protection in the European Union), editor and the author of two chapters, Warszawa 2010, pp. 39-87; 396-413
15. Poland, (in:) D. Shelton ed., International Law and Domestic Legal Systems, Oxford 2011, pp. 468-499.

VIII. Langues

Langue	Lu			Écrit			Parlé		
	très bien	bien	assez bien	très bien	bien	assez bien	très bien	bien	assez bien
a. Première langue: Polonais	"X	"	"	X	"	"	"X	"	"
b. Langues officielles: – anglais	X	"	"	X	"	"	X	"	"
– français	"	" X	"	"	"	X	"	"	X
c. Autres langues: - russe	"	"	" X	"	"	" X	"	"	X "

IX. Au cas où vous n'auriez pas le niveau de compétence linguistique requis pour exercer la fonction de juge dans [la deuxième] langue officielle, veuillez confirmer votre intention, si vous êtes élu(e) juge à la Cour, de suivre des cours de langue intensifs dans la langue concernée avant de prendre vos fonctions ainsi que, si besoin est, au début de votre mandat

J'ai l'intention de suivre des cours de langue intensifs de français avant de prendre mes fonctions ainsi qu'au début de mon mandat, si je suis élu(e) juge à la Cour.

X. Autres éléments pertinents

XI. Veuillez confirmer que vous vous installeriez de manière permanente à Strasbourg au cas où vous seriez élu(e) juge à la Cour.

Je confirme que je m'installerai à Strasbourg si je suis élu(e) juge à la Cour.

Liste et curricula vitae des candidats présentés par le Gouvernement de la Fédération de Russie

[Traduction non officielle]

REPRESENTATION PERMANENTE DE LA FEDERATION DE RUSSIE
AUPRES DU CONSEIL DE L'EUROPE

M. Wojciech SAWICKI
Secrétaire Général de l'Assemblée parlementaire
du Conseil de l'Europe

Strasbourg, le 12 avril 2012

Cher Monsieur Sawicki,

Faisant suite à votre lettre datée du 30 juin 2011, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la liste et les curricula vitae des candidats suivants pour l'élection à la Cour européenne des droits de l'homme choisis par mon Gouvernement :

M. Andrei BUSHEV, Professeur agrégé au Département du Droit des Affaires de l'Université de St. Petersbourg;

M. Dmitry DEDOV, Juge à la Cour suprême de commerce de la Fédération de Russie;

Mme Liudmila NOVOSYOLOVA, Juge à la Cour suprême de commerce de la Fédération de Russie.

Je vous serais reconnaissant si les entretiens avec les candidats par la sous-commission sur l'élection des juges à la Cour pouvaient être prévus pour le 15 juin 2012.

Alexander ALEKSEEV
Ambassadeur, Représentant Permanent

Procédure de sélection nationale russe de candidats à l'élection à la CEDH

Suite aux instructions n° Pr-1474 données par le Président de la Fédération de Russie le 24 mai 2011, deux lois du ministère de la Justice de la Fédération de Russie ont servi de base juridique à la sélection nationale des candidats au poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme au titre de la Fédération de Russie. Ces lois détaillaient les différentes phases de la procédure de sélection et définissaient les instances concernées. Elles faisaient par ailleurs explicitement référence aux dispositions pertinentes de la Convention, ainsi qu'aux résolutions et recommandations de l'Assemblée parlementaire fixant les critères à prendre en considération lors de la procédure de sélection.

Un appel public à candidatures a été lancé le 1er juillet 2011 dans la presse spécialisée, c'est-à-dire la *Rossiyskaya gazeta*, le quotidien fédéral servant de Journal officiel et publiant l'ensemble des lois et instruments juridiques secondaires pour l'ensemble du territoire de la Fédération de Russie. Des documents d'information ont en outre été simultanément publiés sur le site Web du ministère de la Justice de la Fédération de Russie (www.minjust.ru).

L'appel à candidatures décrivait non seulement les qualifications requises, mais aussi le détail de la procédure de sélection, de manière à ce que le public puisse disposer à l'avance de tous les renseignements utiles concernant son organisation.

Les informations relatives à l'ouverture de la sélection nationale, publiées dans un premier temps dans la *Rossiyskaya gazeta* et sur le site Web du ministère de la Justice, ont rapidement été relayées par d'autres médias. Ainsi, les candidats potentiels des cercles professionnels et universitaires étaient parfaitement au fait du processus de nomination.

Le concours étant ouvert au public, toute personne intéressée avait jusqu'au 1^{er} août 2011 pour s'y inscrire en présentant les documents indiqués dans l'appel à candidature. Les candidats étaient invités à présenter des documents prouvant qu'ils possédaient les qualifications requises dont, notamment:

- Un curriculum vitae en russe, et un autre dans l'une des deux langues officielles du Conseil de l'Europe (Annexe à la Résolution 1646 (2009) de l'Assemblée parlementaire;
- Des documents établissant le cursus universitaire, les qualifications et l'expérience pratique des candidats (certificat ou diplôme, diplôme de doctorat, états de service, etc.) pour permettre à la commission d'examiner les compétences professionnelles des candidats, ainsi que leur potentiel en cas d'élection au poste de juge à la Cour européenne.

La liste des documents nécessaires ne comportait pas d'exigences excessives. Aucune certification ou apostille officielle n'était requise.

Le premier examen des candidatures a été confié à la Commission du concours, composée de 9 membres: 4 représentants du ministère russe de la Justice, 3 représentants du ministère des Affaires étrangères, 1 représentant de l'organisation panrusse à but non lucratif "Association des juristes de Russie" et 1 professeur à l'Institut d'Etudes européennes de l'Institut public de Relations internationales de Moscou - c'est-à-dire des fonctionnaires et des experts indépendants ayant les aptitudes nécessaires en droit international et droits de l'homme.

Treize candidats ont postulé. Lors de sa première réunion, le 16 août 2011, ayant examiné les documents présentés par les candidats en vue de satisfaire aux exigences fixées par la Convention et les résolutions et recommandations pertinentes de l'Assemblée parlementaire, la commission a présélectionné 10 d'entre eux. Elle a fixé la date d'une deuxième réunion durant laquelle devaient avoir lieu des entretiens individuels et des tests de langue. Les trois candidats rejetés ne répondaient manifestement pas aux critères demandés, eu égard à leur expérience trop succincte en tant que juristes. Aussi la commission a-t-elle décidé de ne pas les entendre en entretien.

Lors de la deuxième réunion de la Commission, les candidats ont été invités à traduire en un temps donné l'extrait d'un arrêt de la Cour pris au hasard ; les membres de la commission les ont ensuite interrogés individuellement en anglais ou en français sur des sujets liés à leur expérience juridique et à leur connaissance de la Convention. La commission était également assistée de deux traducteurs professionnels de l'Académie diplomatique de Russie. En évaluant les compétences linguistiques des candidats, la commission voulait s'assurer que les personnes présélectionnées maîtrisaient parfaitement au moins une des langues officielles du Conseil de l'Europe.

À l'issue de ces entretiens individuels, au cours desquels les compétences linguistiques des 10 candidats ont été évaluées en fonction des exigences fixées par la Convention et les résolutions et recommandations de l'Assemblée parlementaire, la Commission du concours a défini une liste de 6 candidats qui semblaient correspondre au descriptif du poste.

La liste de ces 6 candidats a été approuvée par la Commission interministérielle lors de sa réunion du 29 septembre 2011, puis transmise au Président de la Fédération de Russie qui a choisi le 7 février 2012 les 3 candidats restants, qui devaient être présentés au Panel consultatif d'experts et à l'Assemblée parlementaire: M. Andrey Bushev, M. Dmitry Dedov et Mme Lyudmila Novosyolova. La liste définitive des candidats a été rendue publique et largement commentée dans la presse nationale.

La Commission du concours et les autres instances chargées du processus de sélection ont évalué les candidats à l'aune des qualifications requises par la Convention et d'autres documents applicables de l'Assemblée parlementaire. La procédure décrite a scrupuleusement respecté les exigences fixées par les résolutions et recommandations de l'Assemblée parlementaire, ainsi que les principes de procédure démocratique, de transparence, de non-discrimination, d'équité et de cohérence.

Les autorités russes ont par ailleurs décrit cette procédure dans le cadre des travaux du groupe CDDH-SC, entre septembre 2011 et janvier 2012. La sélection russe a en outre été citée, sur plusieurs points essentiels, comme un exemple de bonnes pratiques dans les rapports du CDDH-SC, ainsi que dans les Lignes directrices du Comité des Ministres sur la sélection des candidats au poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme (voir document CM(2012)40).

Andrei Yurievitch BUSHEV

CURRICULUM VITAE

I. *Etat civil*

Nom, prénom: BUSHEV, Andrei Yurievitch
 Sexe: masculin
 Date et lieu de naissance: 12 février 1966, Leningrad, URSS (actuellement – Saint-Pétersbourg, Russie)
 Nationalité(s): russe

II. *Etudes et diplômes, et autres qualifications*

(i) Maîtrise en droit (1988), Docteur en droit (1997) – Université d'Etat de Leningrad –Saint-Pétersbourg), faculté de droit;

(ii) *stages* en Russie et à l'étranger suivant les programmes de la pratique juridique et cours MBA, en particulier (entre autres) :

- Faculté de droit de l'Université de l'Angleterre de l'Est (1999), (ii) l'Université de Leiden (Pays-Bas), Institut de droit d'Europe orientale et études de Russie – la thèse de doctorat sur le sujet du droit et la politique dans le domaine du marché des titres valeurs en Russie et dans les pays de la CEI (2002-2006);
- sociétés juridiques internationales - Alen&Overy (Londres, 1994) et Gide Loyrette Nouel (Paris, 1995),
- Corporations multinationales - Carlsberg A/S (Helsinki, 1996-2000; Copenhague, 1999-2000); International Paper Inc. (Memphis, EUA, 2009 - 2011),
- organisation gouvernementale internationale – Corporation Financière Internationale, Groupe de la Banque Mondiale (Moscou, Tbilissi, 2003-2004);

III. *Activités professionnelles pertinentes*

a. Description des activités judiciaires

- Juge d'instruction du parquet militaire (1988-1990): service militaire obligatoire (région de Tchita, Sibérie): enquêtes et classement d'affaires judiciaires contre les suspects, grand nombre de crimes commis par le personnel militaire (vols, meurtres, abus d'autorité, coups causant préjudice corporel, opérations illégales des forces armées etc.); interrogatoires croisés, détentions et autres actions procédurales, nombreuses missions et enquêtes dans les Etats membres de l'ancienne URSS.
- Cour Européenne des droits de l'homme, juge *ad hoc* – depuis le mois d'octobre 2009: dans l'affaire de Neftyanaya Kompaniya Yukos c. Russie, la requête no.14902/04 à la Section 1; dans l'affaire de *Kotov* c. Russie, la requête n° 54522/00 devant la Grande Chambre désigné en tant que juge ad hoc, conformément à l'article 29-1 du paragraphe 1(b) du Règlement de la Cour.

b. Description des activités juridiques non judiciaires

- (i) Universitaire (depuis 1996 - à présent): professeur associé (depuis 2000), cours (1996-2000) à la chaire de droit commercial de l'Université d'Etat de Saint-Pétersbourg. Cours/professeur agrégé de plusieurs écoles juridiques étrangères. Cours et classes sur le droit comparé, droit international, méthodologie juridique, droit des affaires, arbitrage, gestion des risques juridiques, droit et économie politique, droit public et protection des droits de l'homme.
- (ii) Arbitre de collèges arbitraux: Chambre de commerce de Stockholm, arbitre *ad hoc* (depuis 2010 - à présent): un litige avec des autorités publiques visant à la protection des droits d'investisseurs étrangers; CCI (Chambre de commerce et d'industrie) de Saint-Pétersbourg, CCI de la région de Leningrad et d'autres CCI (depuis 1999 à présent);
- (iii) Activité pratique dans le domaine du droit privé (les derniers 20 ans):

- juriste en chef du cabinet d'avocats français (international) – Gide Loyrette Nouel à Saint-Pétersbourg: Études et Mémoires concernant la protection des droits des investisseurs français et des citoyens étrangers en Russie, l'évolution du droit russe dans une période transitoire, le litige;
- conseiller général régional et secrétaire corporatif d'entreprises transnationales ainsi que de sociétés russes: projet d'investissement de la Banque Européenne de Reconstruction et Développement avec des sociétés finlandaise et danoise en Russie. Projet d'investissements de sociétés belge et américaine (NYSE) en Russie, pratique intensive d'affaires devant les tribunaux nationaux concernant des litiges avec des autorités publiques, adaptation des standards internationaux et meilleures pratiques de l'activité juridique spécifique à la Russie, intégration d'une équipe de juristes russes à l'environnement juridique international;
- Organisation Publique Internationale (2003 - 2005): responsable d'un groupe de la section régionale du projet de la Corporation Financière Internationale (membre du Groupe de la Banque Mondiale), projet sur la gouvernance d'entreprise: études et formations sur les meilleures pratiques en gestion des risques, transparence et révélation des informations, prises des décisions et contrôle, codes éthiques et comportementaux etc.;

pratique privée y compris consultations sur la protection des droits de l'Homme et des libertés fondamentales s'attachant principalement au droit de propriété, droit à un procès équitable, droit à la vie, droit à la liberté et sûreté, liberté de pensée, de conscience et de religion, liberté de réunion et d'association.

- (iv) Appartenance aux organisations professionnelles: membre du groupe scientifique auprès du Comité consultatif de la Cour d'Arbitrage fédérale du district nord-ouest (depuis 1998); membre de l'Association des conseils corporatifs européens (since 2007).

c. Description des activités professionnelles non juridiques: N/A

IV. Activités et expérience dans le domaine des droits de l'homme

- (i) Cour Européenne des droits de l'homme, juge *ad hoc* – depuis le mois d'octobre 2009: dans l'affaire Yukos c. Russie, à la Section 1, préparation de l'opinion dissidente; dans l'affaire de *Kotov* c. Russie devant la Grande Chambre. Conformément à l'article 29-1 du paragraphe 1(b) du Règlement de la Cour a été désigné en tant que juge *ad hoc* de la Cour européenne des droits de l'homme en 2010.
- (ii) Elaboration des critères des engagements positifs des pays: la pratique de la CEDH et de la Cour constitutionnelle de la Fédération de Russie.
 - Conférences en Russie et à l'étranger sur les droits, conférés par la Convention selon la jurisprudence de la CEDH: Association des conseils corporatifs européens, Munich, 2007; faculté de droit de l' Université d'Etat de Saint-Pétersbourg, depuis 2009; Université d'Incheon, Corée du Sud, 2009; Université de Helsinki, Finlande, 2010; division de l'Université de Tartu, Tallinn, 2011, Naples, 2011, Bruxelles, 2011; Conférencier à la conférence tenue par l'Association des conseils corporatifs européens et la Cour constitutionnelle de Russie, Saint-Pétersbourg, 2011); Médiateur et conférencier à la table ronde sur le sujet «Universalisation des instruments juridiques et problème des juridictions exterritoriales» lors du 1er Forum Juridique International tenu à Saint-Pétersbourg, mai 2011, Ecole Supérieure d'économie politique, 2012; Bureau du Procureur de Saint-Pétersbourg 2012.
- (iii) Projet de recherches collectives (Université d'Etat de Saint-Pétersbourg) concernant la doctrine juridique de gestion des risques sur la base d'une répartition équitable des risques dans les relations horizontales des structures organisationnelles;
- (iv) Projet TESIS № HRRU 9801: coauteur du guide sur la protection des droits de propriété et des libertés des propriétaires russes en cas de faillite;

- (v) Participation au travail de la Clinique juridique à l'Université d'Etat de Saint-Petersbourg - consultations juridiques de la population sur la sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales s'attachant principalement au droit à l'éducation, droit électoral, liberté de circulation, droit de propriété.
- (vi) Pratique juridique privée (référence au paragraphe III sous – paragraphe (iii) ci-dessus).
- (vii) Publications scientifiques relatives au sujet des droits de l'Homme: sur l'ordre public international et les organisations internationales; sur la non-discrimination pour des motifs sexuels à la gestion des organisations; sur un juste équilibre entre actionnaires minoritaires et majoritaires; sur les systèmes juridiques (référence au paragraphe VII (iii) ci-dessous).
- (viii) Avis scientifiques à la Cour constitutionnelle de Russie sur la protection du droit de propriété et sur un juste équilibre entre les intérêts privés et publics.
- (ix) Centre d'Etudes internationales du droit, Membre honoraire de l'Association des diplômés de l'enseignement supérieur et érudits dans le domaine juridique.

V. Activités publiques: N/A

- a. Postes dans la fonction publique
- b. Mandats électifs
- c. Fonctions exercées au sein d'un parti ou d'un mouvement politique

VI. Autres activités

- a. Domaines : Sport et fitness; Cynologie et entraînement; Coopération multiculturelle.

VII. Travaux et publications

Plus de 60 publications (y compris à l'étranger) sur le droit commercial et comparé, l'élaboration de la doctrine juridique de gestion des risques.

- Monographie sur l'approche juridique de la gestion des risques des marchés financiers : l'appréciation des institutions juridiques est fondée sur les critères de l'interventionnisme étatique dans les activités commerciales privées, ainsi que l'accomplissement des engagements en vigueur par l'Etat à la lumière de la jurisprudence de la CEDH et de la Cour constitutionnelle de la Fédération de Russie (2012-2013);
- Articles sur les critères de l'interventionnisme étatique dans les relations d'affaires, en langues russe et anglaise (2012 en cours de publication).
- Chapitres dans des manuels sur le droit des affaires (2001, 2010), le droit des affaires comparé, (2003, 2005, 2012 - en cours de rédaction), le droit international privé (2004), le droit international commercial (2004); commentaires au Code du logement (2006) et à la loi sur la faillite (2003, 2011).
- Fondements de la gestion des risques en droit / Les litiges arbitraux 3(43)2008).
- *Hans-Joachim Schramm, Andrei Buchev*, La protection des actionnaires au moyen de la réglementation juridique du marché de titres valeurs / La protection des investisseurs à la réforme de droit de la CEI et l'harmonisation volontaire, dans la rev. de Rilk Dragneva. Koninklijke Brill NV, Leiden. 2007. p. 149-192.
- *A. Buchev, V. Popondopulo*. L'équilibre des intérêts des actionnaires lors de la consolidation des actions / La revue de la législation de l'Europe Centrale et de l'Est 31 (2006), 259-290;
- *A.Y. Bushev, D.V. Khohlov and O.Y. Skvortsov*, Les bases théoriques du droit commercial: la vision russe sur la faillite et le marché des titres valeurs / La revue de la législation de l'Europe Centrale et de l'Est). Recueil 30, # 2-4, (2005).

- L'ordre public dans le commerce international / Le droit du commerce international. Manuel. Ed. Prof V.Popondopulo.M.2005.
- A la question de la doctrine juridique des risques / Les problèmes actuels de la science et de la pratique du droit commercial. Recueil d'articles scientifiques. Edition 5. M., 2005).
- Les grands systèmes juridiques (les systèmes juridiques principaux dans le domaine du droit commercial) / Juriste et comptable.SPb., 2004.№1(14).p72-27.
- Les principes principaux du droit des contrats anglais / Les problèmes actuels de la science et de la pratique du droit commercial. Recueil d'articles scientifiques. Edition 4. M., 2002. p.43-64.

VIII. Langues

Langue	Lu			Ecrit			Parlé		
	Très bien	Bien	assez bien	Très bien	Bien	assez bien	Très bien		assez bien
a. Première langue: russe.	X	X	X
b. Langues officielles:									
- anglais	X	X	X
- français	X
c. Autres langues:									

IX. Au cas où vous n'auriez pas le niveau de compétence linguistique requis pour exercer la fonction de juge dans une langue officielle, veuillez confirmer votre intention, si vous êtes élu(e) juge à la Cour, de suivre des cours de langue intensifs dans la langue concernée avant de prendre vos fonctions ainsi que, si besoin est, au début de votre mandat.

Je confirme mon dessein de suivre un cours accéléré de la langue appropriée avant et, le cas échéant, au début de mon délai d'exercice au cas de mon élection au poste d'un juge.

X. Autres éléments pertinents.

XI. Veuillez confirmer que vous vous installeriez de manière permanente à Strasbourg au cas où vous seriez élu(e) juge à la Cour.

Je confirme qu'au cas de mon élection au poste d'un juge je m'installerai de manière permanente à Strasbourg.

Dmitry DEDOV

CURRICULUM VITAE

I. Etat civil

Nom, prénom: DEDOV, Dmitry
 Sexe: masculin
 Date et lieu de naissance: le 22 février 1967, région de Zhitomir, URSS
 Nationalité(s): Fédération de Russie

II. Etudes et diplômes, et autres qualifications

Enseignement de droit supérieur — 1984–1991 — l'Université d'Etat de Moscou, faculté de droit, Diplôme avec mention excellente

Docteur ès sciences — 1994 — Université d'Etat de Moscou, faculté de droit, thème: conclusion des conventions collectives, les conflits professionnels et les grèves en Russie et à l'étranger.

Chargé de cours à l'Université d'Etat de Moscou depuis 2004.

Docteur ès sciences juridiques — 2006 — sur le thème «Principe de la proportionnalité et restriction des libertés économiques».

Professeur de l'Université d'Etat de Moscou depuis le mois de janvier 2011.

Professeur du Centre d'études juridiques transnationales, Londres, depuis 2010.

III. Activités professionnelles pertinentes**a. Description des activités judiciaires**

Juge de la Cour Supérieure d'arbitrage de la Fédération de Russie, depuis le mois d'avril 2008.

Contrôle (inspection) des tribunaux inférieurs dans les procédures de toutes les affaires civiles et administratives, concernant, notamment, la protection des droits de la propriété, la renommée, l'indemnité pour dommages environnementaux, l'application rétrospective de la loi de minimisation des peines administratives pour des infractions mineures, les litiges administratifs entre les entreprises et l'Etat, les activités corporatives, les procédures de la faillite, la protection du droit à un procès équitable, la protection de la concurrence équitable.

Dans l'ensemble — la réalisation de la tâche de la Cour pour la défense «des droits de l'homme en conformité avec les principes généraux universellement reconnus du droit international, de la protection des droits d'un nombre de personnes illimité ou de tout autre intérêt public» (art. 304 du Code de procédure arbitrale de la Fédération de Russie).

b. Description des activités juridiques non judiciaires

- *Enseignement à la chaire* de droit commercial de l'Université d'Etat de Moscou depuis 1994 dans le domaine du droit commercial, y compris la gestion d'entreprises, la concurrence, la faillite et la main d'œuvre, la législation de la Communauté européenne, le marché du travail de l'emploi, la défense des libertés économiques au tribunal, la gestion d'entreprises transnationales (au Centre d'études juridiques transnationales, Londres);

- travail scientifique:

dans le domaine de la philosophie et de la méthodologie du droit – les principes généraux du droit (la proportionnalité, le conflit d'intérêts, la détermination juridique, la souveraineté de la loi, le bien commun, l'approche cohérente, la protection des droits de l'homme contre les actions de mauvaise foi sur la base du conflit d'intérêts, la protection de la liberté économique et de la dignité humaine; les liens de système entre le capital social et le développement durable; l'application des études scientifiques susmentionnées au travail en qualité d'expert de la Cour constitutionnelle de la Fédération de Russie, ainsi qu'à l'Assemblée Fédérale en qualité de représentant de la Cour Supérieure d'Arbitrage de la Fédération de Russie;

l'étude et la popularisation de la conception de l'Etat de droit et de l'économie constitutionnelle au Club Philosophique de Moscou-Saint-Pétersbourg
Gère un blog personnel sur le site www.pravo.ru sur la discussion de questions d'ordre public (depuis le mois d'avril 2011)

Expert de la Cour constitutionnelle de la Fédération de Russie et du Gouvernement de la Fédération de Russie, 2000–2005

Membre du Club Philosophique de Moscou – Saint-Pétersbourg

c. Description des activités professionnelles non juridiques

Néant

IV. Activités et expérience dans le domaine des droits de l'homme

1) En qualité d'expert de la Cour constitutionnelle de la Fédération de Russie:

- a donné à la Cour des recommandations relatives à l'application la plus étendue des principes de droit (c. à d. du principe de proportionnalité, du problème du conflit d'intérêts et de la gestion compétente) dans la pratique de la Cour (par la mise à disposition de la Cour de l'analyse juridique dans le cadre d'affaires concrètes, y compris la restriction des pénalités fiscales disproportionnées pour éviter la cession du droit de garantie de l'activité économique ;

La défense des droits des actionnaires par rapport à leurs investissements dans le cadre du rachat d'actions des grandes sociétés pétrolières russes (« Yukos », TNK-BP et autres) suite à la « consolidation » des actions par le Conseil d'administration – notamment, en application de l'article 1 du Protocole N°1 de la Convention ;

La défense des droits des actionnaires minoritaires (entreprise « Priargounskoyé ») en contestation d'une transaction avec conflit d'intérêts portée au tribunal ;

la prévention de la liquidation automatique de sociétés par les tribunaux, dont la totalité d'engagements est supérieure à la valeur comptable de leurs avoirs (dans l'affaire de la société de Gousinsky « Most »), sans discussion des preuves de la défaillance de la société et de la volonté de ses fondateurs de sauver leur affaire.

la promotion de l'idée que l'intérêt public de la défense des valeurs culturelles peut être rompu à cause de la construction proposée de la tour de Gazprom à Saint-Pétersbourg ;

- (en qualité d'expert au Ministère de développement économique de la Fédération de Russie), recommandations au Ministère sur le projet de loi sur l'absorption dans les sociétés étatiques et sur les autres projets de loi sur la défense des actionnaires minoritaires, y compris relatifs au Code de gestion d'entreprises ;

2) En qualité de législateur (chef du département de la législation de la Cour Supérieure d'Arbitrage de la Fédération de Russie)

- mise en œuvre du principe de la gestion compétente dans le Code des Impôts au cours de la réforme de l'administration fiscale (la formation des idées, liées aux droits procéduraux des contribuables, dont les droits à un procès équitable et verbal, le droit de réclamation, qui doit être examiné à fond par l'administration fiscale, et le droit de faire appel à l'instance fiscale supérieure ; la possibilité de contester la décision de l'administration pour des raisons d'inertie de procédure significative, qui aboutit à une décision erronée) ;

- proposition de «décisions pilotes» visant à décharger la Présidence de la Cour (initialement pour minimiser la quantité d'affaires soumises à la Présidence, et décerner plus de pouvoirs aux comités de trois juges pour la mise en œuvre de la jurisprudence de la Cour dans d'autres affaires similaires, et enfin promouvoir l'application de la jurisprudence en Russie) ;

- établissement des standards de la Cour visant à régler les questions de prétendus avantages fiscaux abusifs (mise en œuvre de la notion de décision économique raisonnable et de l'activité économique réelle, ainsi que la supposition du fait qu'un contribuable agit de bonne foi, si rien d'autre n'est prouvé par l'administration fiscale; d'autres positions de la Cour de la CE dans ce domaine ont été admises) ;

- participation à l'étude des standards de la Cour dans l'examen des transactions en violation de l'ordre public (mise en œuvre de l'idée de violation des principes généraux du droit et des valeurs constitutionnelles);

- suggestion d'intégration de la procédure de dépôt d'une demande collective au Code de procédure arbitrale de la Fédération de Russie (participation à l'élaboration du projet de loi) suite aux conflits dans le domaine du droit d'entreprise et des marchés financiers ;

3) En qualité de juge (application plus étendue des principes de proportionnalité et de sécurité juridique):

- la défense des droits de propriété, y compris:

- la défense des droits des organisations commerciales relatifs à leurs avoirs principaux contre l'aliénation du bien par l'Etat à l'échéance de 20 ans après la privatisation et la reconstitution des anciens avoirs soviétiques de la société (une grande contribution d'un montant d'un milliard de dollars US environ a été faite par les propriétaires de l'aéroport Domodedovo, le plus grand aéroport en Europe) ;

- l'étude de la position de la Cour concernant les transactions avec conflit d'intérêts (avec l'application de différentes techniques, y compris l'application de la loi par analogie) et l'absorption illégale (par le biais de la notion d'exonération du contrôle d'entreprise) ;

- l'étude de la position de la Cour, liée à la défense des droits de l'investisseur (concernant la qualité de garantie, attribuée aux titulaires d'actions) ;

- l'étude de la position de la Cour, liée à la violation de l'ordre public du côté des tribunaux d'arbitrage dans les affaires de biens (la violation du droit de propriété des tiers et la prévention d'un règlement satisfaisant des créanciers des sociétés insolubles) ;

- opinions particulières

sur le développement du principe de l'Etat de droit dans les procédures de faillite ;

sur la défense de la renommée du liquidateur, qui n'avait évité l'application des sanctions administratives que pour des raisons d'expiration du délai de prescription ;

sur la garantie de la sécurité juridique à l'égard du propriétaire d'un magasin, puisque la Cour a maintenu en vigueur la décision de démolition du magasin, construit en tant que bien immobilier sans autorisation des autorités locales, malgré qu'il avait été inscrit au schéma directeur de développement urbain il a y 19 ans (l'administration locale a autorisé à construire uniquement un « ouvrage provisoire ») ;

sur la défense de la position personnelle que la Fédération de Russie doit être considérée comme représentant apparenté des sociétés sous contrôle de l'Etat ;

- sur l'équilibre des intérêts entre le successeur du partenaire décédé et les partenaires réels d'une SATF ;

- sur la découverte de l'équilibre entre les droits des collectivités locales dans le développement des parcs urbains et les intérêts d'un particulier quant à l'emplacement des biens immobiliers commerciaux sur le territoire du parc ;

- sur l'octroi d'indemnités (quant aux dommages matériels et moraux) au profit des petites entreprises qui ont perdu leurs biens suite aux actes illicites ou aux décisions arbitraires des pouvoirs publics (administrations locales, huissiers, organes douaniers) ;

V. Activités publiques

a. Postes dans la fonction publique

Chef du département de la législation de la Cour Supérieure d'Arbitrage de la Fédération de Russie, 2005-2008

b. Mandats électifs

néant

c. Fonctions exercées au sein d'un parti ou d'un mouvement politique

néant

VI. Autres activités

Néant.

a. Domaine

b. Durée

c. Fonctions

VII. Travaux et publications

Environ 100 publications, y compris les livres suivants:

«Méthode de droit» (WoltersKluwer, 2008)

«Conflit d'intérêts» (WoltersKluwer, 2004, 2009)

«Conception du bien commun» (Ed. UEM, 2003)

«Principe de la proportionnalité et restriction des libertés économiques» (Juriste, 2002)

VIII. Langues

Langue	Lu			Ecrit			Parlé		
	Très bien	Bien	assez bien	très bien	Bien	assez bien	très bien	Bien	assez bien
a. Première langue: Russe	+"	"	"	+"	"	"	+"	"	"
b. Langues officielles:									
– Anglais	+"	"	"	+"	"	"	++	"	"
– Français	"	++	"	"	+"	"	"	+"	"
c. Autres langues:									
Italien	"	++	"	"	"	+"	"	"	+
Espagnol	"	"	++	"	"	+"	"	"	+

IX. Au cas où vous n'auriez pas le niveau de compétence linguistique requis pour exercer la fonction de juge dans une langue officielle, veuillez confirmer votre intention, si vous êtes élu(e) juge à la Cour, de suivre des cours de langue intensifs dans la langue concernée avant de prendre vos fonctions ainsi que, si besoin est, au début de votre mandat.

Je le confirme

X. Autres éléments pertinents

XI. Veuillez confirmer que vous vous installeriez de manière permanente à Strasbourg au cas où vous seriez élu(e) juge à la Cour.

Je le confirme

Lyudmila NOVOSYOLOVA

CURRICULUM VITAE*

I. Etat civil

Nom, prénom: NOVOSYOLOVA Lyudmila
Sexe: féminin
Date et lieu de naissance: 6 mars 1961, Moscou
Nationalité(s): Fédération de Russie

II. Etudes et diplômes, et autres qualifications

1984: Enseignement supérieur, Université d'Etat Lomonosov de Moscou, faculté de droit, spécialiste en droit

1998: Docteur ès sciences juridiques

2004: Professeur

2009: Juriste émérite de la Fédération de Russie

III. Activités professionnelles pertinentes

a. Description des activités judiciaires

depuis 1992: juge de la Cour Supérieure d'arbitrage de la Fédération de Russie

b. Description des activités juridiques non judiciaires

1984–1992: spécialiste, sous-directeur, arbitre en exercice de l'Arbitrage d'Etat de la RSFSR

1985–1999: lecteur, chargé de cours, professeur à la Chaire de droit civil de l'Université d'Etat Lomonosov de Moscou

depuis 1998: professeur à la Chaire de garantie des droits du service étatique et municipal de l'Académie du service de la fonction publique de Russie

Membre du Conseil auprès du Président de la Fédération de Russie chargé de la codification et du perfectionnement de la législation civile

c. Description des activités professionnelles non juridiques

IV. Activités et expérience dans le domaine des droits de l'homme

V. Activités publiques

a. Postes dans la fonction publique

b. Mandats électifs

c. Fonctions exercées au sein d'un parti ou d'un mouvement politique

VI. Autres activités

a. Domaine

b. Durée

c. Fonctions

* Le texte souligné indique les postes occupés ou missions en charge actuellement.

VII. Travaux et publications

Plus de 130 livres et articles publiés.

Les publications les plus importantes:

«Banques: la responsabilité pour les contraventions aux créances», M., 1995.

«Les règlements de comptes dans les activités d'entreprise», M., 1996.

«Lettre de change et opérations de gestion», M., 1998.

«Opérations de cession de droits (créance) dans la pratique commerciale», M., 2004.

«Activité sociale», M., 2006.

«Droit bancaire». Manuel (en collaboration), M., 2002.

«Droit civil». Manuel (en collaboration), M., 2009.

«Principe de sécurité juridique et l'institution de prescription», «Business et droit», M., 2012., N°2.

VIII. Langues

Langue	Lu			Ecrit			Parlé		
	très bien	Bien	assez bien	très bien	bien	assez bien	très bien	bien	assez bien
a. Première langue: Russe	X	X	X
b. Langues officielles:									
– Anglais	X	X	X	..
– Français
c. Autres langues									

IX. Au cas où vous n'auriez pas le niveau de compétence linguistique requis pour exercer la fonction de juge dans une langue officielle, veuillez confirmer votre intention, si vous êtes élu(e) juge à la Cour, de suivre des cours de langue intensifs dans la langue concernée avant de prendre vos fonctions ainsi que, si besoin est, au début de votre mandat.

Je confirme mon intention de suivre un cours accéléré de la langue appropriée avant et, le cas échéant, au début de mon mandat au cas de mon élection au poste de juge de la Cour.

X. Autres éléments pertinents

XI. Veuillez confirmer que vous vous installeriez de manière permanente à Strasbourg au cas où vous seriez élu(e) juge à la Cour.

Je confirme que je me déplacerai de manière permanente à Strasbourg au cas de mon élection au poste de juge de la Cour.

Liste et curricula vitae des candidats présentés par le Gouvernement de la Suède

[Traduction non officielle]

REPRESENTATION PERMANENTE DE LA SUEDE
AUPRES DU CONSEIL DE L'EUROPE

M. Wojciech Sawicki
Secrétaire Général de
l'Assemblée parlementaire

Strasbourg, le 3 avril 2012

Candidats à l'élection en tant que juge à la Cour européenne des droits de l'homme

Cher Monsieur Sawicki,

En référence à votre lettre du 30 juin 2011, avec une invitation à soumettre une liste de trois candidats pour le poste de juge au titre de la Suède, j'ai l'honneur de vous soumettre ce qui suit.

Le Gouvernement a décidé le 23 février 2012 de nommer les trois candidats suivants, par ordre alphabétique, à l'élection en tant que juge à la Cour européenne des droits de l'homme : Mme Helena Jäderblom, M. Stefan Strömberg et Mme Margareta Åberg.

Veillez trouver ci-joint les curricula vitae des candidats et une description de la procédure suivant laquelle les candidats ont été sélectionnés.

Veillez agréer,.....

Carl Henrik Ehrenkrona
Ambassadeur

Note

1^{er} mars 2012

Ministère suédois des affaires étrangères

Procédure suivie pour la sélection des candidats suédois à l'élection de juges à la Cour européenne des droits de l'homme

Conformément à la section 12 et à la partie 3 de l'annexe à l'ordonnance relative aux fonctions dans la chancellerie (1996:1515),¹ les dossiers concernant les nominations de juges dans les tribunaux internationaux sont traités par le ministère des affaires étrangères. La liste des candidats est adoptée par le gouvernement.

A toutes fins utiles, rappelons qu'en Suède, les juges des juridictions nationales sont nommés par le gouvernement. En vertu de la Constitution, leur nomination se fait exclusivement sur la base de critères objectifs tels que le mérite et les compétences (chapitre 11, article 6 de l'instrument du gouvernement). La procédure relative à la nomination des juges dans les cours suprêmes, en particulier la Cour suprême et la Cour suprême administrative, a été amendée le 1^{er} janvier 2011 ; elle fait notamment obligation de lancer un appel public à candidatures par le biais d'annonces dans les journaux et sur internet, et de suivre les recommandations d'un comité consultatif pour sélectionner les candidats.² Avant cette date, les juges à une cour suprême étaient choisis par le gouvernement dans une liste de candidats soumise par le ministère de la justice après consultation d'un comité consultatif.

Suite à ces modifications et en vue de réglementer plus strictement la procédure nationale de nomination des juges dans les cours internationales – dont la Cour européenne des droits de l'homme –, le ministère des affaires étrangères a demandé un rapport sur la question à un expert indépendant. Finalisé en août 2011, ce rapport servira de base de réflexion s'il s'avère nécessaire d'adopter des réglementations pour les futures nominations.

En attendant, la procédure de nomination des candidats suédois à l'élection de juge à la Cour européenne des droits de l'homme a été la suivante :

1. Appel public à candidatures via des annonces dans les journaux et sur Internet indiquant la fonction vacante et la possibilité de figurer sur la liste des juges retenus par le gouvernement.
2. Elargissement du comité consultatif mis en place pour évaluer l'aptitude des candidats qui postulent à la fonction de juge à la Cour de justice de l'Union européenne et à la Cour européenne des droits de l'homme.
3. Présentation de la liste des candidats au comité consultatif.
4. Consultation du comité consultatif.
5. Décision du gouvernement préparée conformément à la procédure ordinaire des consultations à la chancellerie pour sélectionner les candidats.

1. Annonce de fonction vacante

L'annonce informant de la possibilité de figurer sur la liste des candidats du gouvernement suédois à l'élection de juge à la Cour européenne des droits de l'homme est parue dans deux grands quotidiens nationaux – *Dagens Nyheter* et *Svenska Dagbladet* – à trois dates différentes. Elle a également été publiée sur le site Internet du gouvernement³, sur le site d'offres d'emploi MeraJobb.se, sur le site de l'administration des juridictions nationales et du quotidien juridique en ligne *Dagens Juridik*.

L'annonce indiquait les conditions d'exercice de la fonction de juge à la Cour européenne des droits de l'homme telles qu'elles figurent à l'article 21 de la Convention. Les personnes répondant à ces critères étaient invitées, dans un délai de trois semaines, à faire part de leur intérêt. Elle précisait aussi que des compétences en droit international public et des droits de l'homme, une connaissance des langues officielles de la Cour européenne des droits de l'homme, ainsi qu'une expérience de travail et la capacité à travailler dans un environnement international et sur des questions d'organisation étaient autant de qualifications qui seraient prises en compte.

Le ministère des affaires étrangères a dressé une liste des qualifications requises, en faisant notamment référence aux conditions de la Convention et aux exigences de l'Assemblée parlementaire, liste qui devait servir de base pour la sélection des candidats et être jointe au dossier.

¹ Förordning (1996:1515) med instruktion för Regeringskansliet.

² Lag (2010:1390) om utnämning av ordinarie domare.

³ www.regeringen.se/ledigajobb.

2. L'élargissement du comité consultatif

Sur décision du ministère des affaires étrangères, un comité consultatif a été constitué en mars 2011, avec pour tâche d'évaluer l'aptitude des candidats à l'élection de juges à la Cour de justice de l'Union européenne et à la Cour européenne des droits de l'homme. Ce comité est composé d'anciens membres de la Cour suprême, de la Cour suprême administrative, de cours d'appel et de cours d'appel administratives, ainsi que du ministère public et de l'ordre des avocats – il reprend de fait la composition du comité mentionné plus haut qui, autrefois, était consulté pour la nomination des juges aux deux cours suprêmes nationales.

Sur décision du ministère des affaires étrangères de novembre 2011, le comité consultatif a été élargi pour intégrer Mme Elisabeth Palm, ancienne juge à la Cour européenne des droits de l'homme.

3. La liste des candidats

Le ministère des affaires étrangères a établi une liste à soumettre au comité consultatif. En plus de ceux qui s'étaient portés candidats, les noms d'autres personnes occupant de hautes fonctions judiciaires – et dont on considérait qu'elles répondaient aux critères fixés à l'article 21 de la Convention et aux exigences de l'Assemblée parlementaire – ont été inclus dans la liste par le ministère des affaires étrangères, en coopération avec le ministère de la justice. La sélection s'est faite uniquement sur des critères objectifs, dans le respect de la Constitution suédoise.

4. Consultation du comité consultatif

La liste des candidats a été soumise au comité consultatif lors d'une réunion organisée par le Directeur général des affaires juridiques. Les qualifications et les aptitudes des candidats ont été minutieusement examinées par le comité, en particulier à l'aune des conditions requises à l'article 21 de la Convention et des exigences de l'Assemblée parlementaire. La consultation a permis d'établir une liste, approuvée par le comité consultatif, de personnes qui, selon ce dernier, répondaient au profil demandé. Les trois noms suivants figuraient sur la liste, qui tenait compte de l'aptitude des candidats à occuper la fonction de juge à la Cour européenne des droits de l'homme : Mme Helena Jäderblom, M. Stefan Strömberg et Mme Margareta Åberg.

5. La décision du gouvernement concernant la nomination des candidats sélectionnés

Après consultation du comité consultatif, il a été convenu au niveau politique, à l'issue de la procédure ordinaire des consultations à la chancellerie, de prendre contact avec sept candidats, dont Mme Helena Jäderblom, M. Stefan Strömberg et Mme Margareta Åberg. Une fois qu'ils ont donné leur accord, le gouvernement a décidé de retenir les noms de Mme Helena Jäderblom, M. Stefan Strömberg et Mme Margareta Åberg.

Helena JÄDERBLOM

CURRICULUM VITAE*

I. Etat civil

Nom, prénom: Jäderblom, Helena
 Sexe: féminin
 Date et lieu de naissance: 16.10.1958 à Göteborg, Suède
 Nationalité(s): suédoise

II. Etudes et diplômes, et autres qualifications

1983 Maîtrise de droit, Université d'Uppsala, Suède
 1983 Cours de droit maritime, Université d'Oslo, Norvège (6 mois)

III. Activités professionnelles pertinentes

a. Description des activités judiciaires

1984-1987 Greffière près le bureau d'un procureur général et de deux tribunaux de première instance

1987-2003 Juge assesseur et juge adjointe près la cour d'appel administrative de Stockholm et ses tribunaux de première instance

2005-2007 Premier conseiller et Chef de division à la cour administrative de Stockholm
Contrôle juridictionnel des décisions administratives principalement dans les domaines de l'assurance sociale et du traitement forcé des enfants victimes de maltraitances, des toxicomanes et des patients psychiatriques. Responsabilités administratives et budgétaires, gestion du personnel.

2007-2011 Juge présidente et Chef de division à la cour d'appel administrative de Stockholm
Examen des arrêts rendus par les cours administratives de première instance, principalement dans des affaires ayant trait à la fiscalité, à l'immigration, aux marchés publics, à l'accès aux documents officiels, aux permis de construire, aux autorisations nécessaires pour exercer certaines professions et à l'assurance sociale. Responsabilités administratives et budgétaires, gestion du personnel.

Depuis 2011 Juge près la cour suprême administrative
Examen des arrêts rendus par les cours d'appel administratives, contrôle juridictionnel des décisions du gouvernement concernant les droits civils au sens de l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme

b. Description des activités juridiques non judiciaires

1993-1994 Chargée de cours de droit constitutionnel et administratif, faculté de droit, Université de Stockholm
Conférences, séminaires et examinatrice.

1994-2003 Conseillère juridique et Directrice adjointe de la division de droit constitutionnel du ministère suédois de la Justice
Elaboration de propositions gouvernementales en matière de législation sur des questions constitutionnelles et de droits de l'homme, notamment liberté de la presse, accès à l'information, confidentialité et protection de la vie privée. Assistance au représentant suédois dans les affaires portées devant la CEDH (Gustafsson, M.S., Anne-Marie Andersson c. Suède).

2001 Lors de la présidence suédoise de l'Union européenne, Présidente du groupe de travail sur l'information du Comité des Ministres

* Le texte souligné indique les postes occupés ou missions en charge actuellement.

Elaboration et adoption du Règlement (CE) 1049/2001 relatif à l'accès du public aux documents des institutions de l'UE.

- 2002-2005 Directrice et Chef de la Division des grâces du ministère suédois de la Justice.
*Préparation des arrêtés du gouvernement concernant les grâces et la révocation des décisions d'extradition pour les étrangers condamnés.
Responsabilités administratives et budgétaires, gestion du personnel.*
- 2002-2005 Représentante de la Suède auprès du Comité européen de coopération juridique (CDCJ)
- 2009-2010 Chef d'un projet bilatéral entre la Turquie et la Suède relatif au soutien à la restructuration des tribunaux administratifs régionaux en Turquie, dans l'objectif général de contribuer au renforcement de l'Etat de droit en Turquie.
L'objectif premier de ce projet était de réformer le tribunal administratif régional d'Erzurum afin d'en faire un tribunal d'appel moderne et efficace, en tenant notamment compte de sa lourde charge de travail.

IV. Activités et expérience dans le domaine des droits de l'homme

- 1996 Attachée à la Direction des affaires juridiques du Conseil de l'Europe (3 mois)
Rédaction de résumés de la jurisprudence de la CEDH pour la publication « L'Administration et les personnes privées – Un manuel » (Publications du Conseil de l'Europe 1996). Premier avant-projet du GMC du Conseil de l'Europe pour la recommandation R (2000)10 sur les codes de conduite des agents publics.
- 1998-2000, 2004-2008 Membre et présidente du Groupe de spécialistes du Conseil de l'Europe sur l'accès aux informations officielles (DH-S-AC), sous l'égide du Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH).
Elaboration de la recommandation R(2002) 2 sur l'accès aux documents publics et de la Convention de 2008 sur l'accès aux documents publics
- 1988-2000 Membre du Groupe de spécialistes du Conseil de l'Europe sur le droit des media et les droits de l'homme (MM-S-HR) sous l'égide du Comité directeur sur les moyens de communication de masse.
Elaboration de la recommandation R(2000)7 sur le droit des journalistes de ne pas révéler leurs sources d'information.
- 1998-2005 Missions pour le Conseil de l'Europe en tant qu'experte, sur des projets législatifs dans différents Etats membres en Europe centrale et orientale. Missions dans les Etats membres dans le cadre des activités du Conseil de l'Europe en matière de développement et de renforcement de la stabilité démocratique.
Projets législatifs nationaux dans les domaines de la liberté de la presse, de l'accès aux documents publics et/ou aux procédures administratives (notamment en Arménie, Bulgarie, Serbie, «l'ex-République yougoslave de Macédoine», Monténégro, Russie, Ukraine, République de Moldova). Missions sur les mêmes thèmes en Bulgarie, Serbie, «l'ex-République yougoslave de Macédoine», Monténégro, Russie, Ukraine, République de Moldova, Estonie, Lettonie, Lituanie, Pologne et Hongrie.

V. Activités publiques

Actuellement

- Présidente du Conseil de déontologie de la Direction de la police nationale suédoise
- Vice-présidente de la Commission suédoise de radiodiffusion
- Membre du Bureau de l'Autorité électorale suédoise
- Consultante du gouvernement concernant la mise en œuvre de l'IPRED en Suède (directive de l'Union européenne sur l'application des droits de propriété intellectuelle)

Précédemment

- Consultante du ministère suédois de la Justice concernant l'utilisation de mesures secrètes de coercition par les forces de police (2007)

Experte auprès de commissions gouvernementales :

- Protection des langues minoritaires en Suède (1997)
Projets de proposition de loi protégeant les langues minoritaires en Suède
- Confiance du public dans les tribunaux (2008)
Propositions en vue d'améliorer l'accessibilité aux tribunaux, de réduire les délais de traitement des affaires, d'assurer la transparence des processus décisionnels des tribunaux, d'améliorer la formulation des arrêts et décisions, le comportement des juges et les contacts avec les médias.
- Mesures pour une meilleure efficacité et compétence dans le traitement des affaires (2010)
Evaluer les besoins en matière de procédures spécifiques compte tenu de la nature de certains types d'affaires judiciaires, telles que la fixation d'un délai maximal de traitement et la possibilité d'interjeter appel. Planification des procédures dans les différentes affaires, spécialisation interne des juges.

VI. Autres activités et publications

Edition suédoise de Karnov 2009 Commentaires sur la loi suédoise relative à l'accès aux documents publics et à la confidentialité

« Thoughts on Civil Liberty » co-traductrice du suédois vers l'anglais de la satire politique du scientifique finno-suédois Peter Forsskals publiée au 18^e siècle (Bokförlaget Atlantis AB 2009)

VII. Langues

Langue	Lu			Ecrit			Parlé		
	très bien	bien	assez bien	très bien	bien	assez bien	très bien	bien	assez bien
a. Première langue: suédois	x	x	x
b. Langues officielles:									
– anglais	x	x	x
– français	x	x	x	..
c. Autres langues:									
allemand	x	x	x
norvégien	x	x	x
danois	x	x	x

IX. Au cas où vous n'auriez pas le niveau de compétence linguistique requis pour exercer la fonction de juge dans [la deuxième] langue officielle, veuillez confirmer votre intention, si vous êtes élu(e) juge à la Cour, de suivre des cours de langue intensifs dans la langue concernée avant de prendre vos fonctions ainsi que, si besoin est, au début de votre mandat.

Je le confirme.

X. Autres éléments pertinents

XI. Veuillez confirmer que vous vous installeriez de manière permanente à Strasbourg au cas où vous seriez élu(e) juge à la Cour.

Je le confirme.

Lars Stefan Edvard STRÖMBERG

CURRICULUM VITAE*

I. *Etat civil*

Nom, prénom: Strömberg, Lars STEFAN Edvard
 Sexe masculin
 Date et lieu de naissance: le 25 janvier 1950 à Lund, Suède
 Nationalité(s) suédoise
 Marié, trois enfants

II. *Etudes et diplômes, et autres qualifications*

1973 Maîtrise de droit, Université de Lund, Suède

III. *Activités professionnelles pertinentes*

a. Description des activités judiciaires

<u>Depuis février 2009</u>	<u>Président du tribunal de la ville de Göteborg</u>
1998-2004	Directeur général de l'administration des tribunaux nationaux
1986-1987	Juge adjoint près la cour d'appel de Svea à Stockholm
1985-1986	Juge assesseur près le tribunal de la ville de Stockholm
1976-1981	Greffier rapporteur près la cour d'appel de Stockholm et juge assesseur auprès de divers tribunaux de première instance
1974-1976	Greffier près le tribunal de première instance

b. Description des activités juridiques non judiciaires

2008 - février 2009	Directeur général avec voix consultative au ministère de la Justice
2005-2007	Commissaire national de police
1995-1998	Directeur général des affaires administratives au ministère de la Justice, responsable des questions relatives aux tribunaux, à l'action publique, à la police et aux services pénitentiaires et de probation
1994-1995	Directeur général des affaires juridiques au ministère de la Justice, responsable notamment des questions de droit pénal.
1994-1994	Directeur, ministère de la Justice, Chef de la Division des questions relatives aux tribunaux et au ministère public
1990-1992	Directeur, ministère de la Justice, Chef de la Division de la propriété intellectuelle et du droit des transports
1988-1990	Conseiller juridique, ministère de la Justice, Division du droit pénal
1987-1988	Secrétaire de la Commission parlementaire sur l'assassinat d'Olof Palme
1983-1985	Avocat d'affaires, Nordstjernan AB
1981-1983	Conseiller juridique, ministère de la Justice, Division des questions relatives aux tribunaux

Dans les diverses activités susmentionnées, j'ai représenté mon pays ou fait partie de délégations suédoises auprès de plusieurs organisations internationales, notamment :

- Conseil de l'Europe (CDPC et CDCJ)
- Nations Unies (Prévention de la criminalité et Justice pénale)
- Union européenne
- OMPI
- OMI
- AIEA
- Réseau européen des Conseils de la Justice

Au printemps 2008, j'ai participé à une mission en Bulgarie en tant que membre d'un groupe d'experts de haut niveau créé par la Commission européenne dans le cadre du mécanisme de coopération et de vérification pour la Roumanie et la Bulgarie.

* Le texte souligné indique les postes occupés ou missions en charge actuellement.

IV. Autres activités

a. Travaux au sein de commissions et postes dans la fonction publique

<u>Depuis 2010</u>	<u>Président de la Commission sur la réforme de la législation relative à la procédure pénale</u>
2010-2011	Président de la Commission sur l'organisation de l'action publique et de l'instruction des infractions économiques
2010-2011	Président de la Commission sur le transfèrement des personnes privées de liberté
2001-2003	Expert auprès de la Commission sur la désignation des juges de 2001
1998-2000	Expert auprès de la Commission sur la désignation des hauts magistrats et sur le rôle du Président du tribunal
1998-2009	Membre du Conseil sur les systèmes d'information des services répressifs, Président de 2001 à 2002 et de 2005 à 2009
1993-1994	Expert auprès de la Commission sur la justice

b. Autres responsabilités

<u>Depuis 1991</u>	<u>Rédacteur en chef de la Revue juridique suédoise (Svensk Juristidning), Président du Conseil d'administration depuis 2001</u>
<u>Depuis 2011</u>	<u>Président du Conseil suédois des Congrès des juristes nordiques, membre depuis 1996</u>
2001-2009	Membre du Comité de formation de l'Ordre des avocats suédois
Depuis 2008	<u>Membre du Conseil consultatif international du « Police Executive Programme » de l'Université de Cambridge</u>
2011	Participation en tant que conseiller à un programme de mentorat destiné aux jeunes magistrats, organisé notamment par l'Ordre des avocats suédois.

V. Langues

Langue	Lu			Ecrit			Parlé		
	très bien	bien	assez bien	très bien	bien	assez bien	très bien	bien	assez bien
a. Première langue: suédois....	x	x	x
b. Langues officielles:									
– anglais	x	x	x
– français	x	x	x
c. Autres langues:									
Espagnol	x	x	x
Allemand	x	x	x

Je prévois de m'installer à Strasbourg si je suis élu juge à la Cour.

Margareta ÅBERG**CURRICULUM VITAE*****I. Etat civil**

Nom, prénom : ÅBERG, Margareta
 Sexe : féminin
 Date et lieu de naissance : 14 juillet 1959 à Tuve, Suède
 Nationalité(s) : suédoise

II. Etudes et diplômes, et autres qualifications

1984 Maîtrise de droit, Université de Stockholm

III. Activités professionnelles pertinentes**a. Description des activités judiciaires**

1984-1987 Greffier rapporteur, cour administrative du comté de Södermanland
 1987-1992 Greffier rapporteur, cour d'appel administrative, Stockholm
 1992 Juge adjointe, cour d'appel administrative, Stockholm
 1992-2000 veuillez vous reporter au point b.
 2000-2005 Chef de division, cour d'appel administrative, Göteborg
 2006-2007 Chef de division, cour d'appel administrative (cour d'appel de l'immigration), Stockholm
 2007-2009 Présidente, cour d'appel administrative, Sundsvall
 2009-2012 Juge présidente, cour administrative (cour d'immigration), Göteborg
 2012 - Présidente, cour d'appel administrative, Göteborg

b. Description des activités juridiques non judiciaires

1990-1991 Conseillère juridique, Cabinet du Premier ministre
 1992-1997 Conseillère juridique, Conseil national de la médecine légale (temps partiel)
 1992-1993 Conseillère juridique, ministère de la Justice
 1993-2000 Conseillère juridique et directrice administrative, Conseil d'inspection des données (entre autres responsabilités, questions relatives à la coopération Europol et Schengen, membre du Conseil de surveillance d'Europol)
 2007- Présidente, Chambre de recours pour les questions concernant les juges non juristes
 2009- Membre, Chambre de recours pour les questions concernant les greffiers rapporteurs
 2011- Membre, Conseil de la magistrature

Commissions d'enquête ; missions menées à bien :

Nouvelle législation en matière de vidéosurveillance (SOU 2009:87)

Scolarisation de tous les enfants (SOU 2010 :5)

Signaler, faire connaître et pallier les conditions insatisfaisantes – dans l'intérêt des enfants et des élèves (SOU 2011 :33)

Règles complémentaires concernant le traitement des données personnelles dans le domaine de la politique de l'emploi (SOU 2012 :4)

Commissions d'enquête ; missions en cours :

Loi sur les étrangers et les citoyens de l'EEE (Dir. 2011 :53)

L'éducation des enfants et des jeunes dans le cadre des services sociaux et de l'enseignement à distance (Dir. 2011 :85)

Experte auprès de diverses commissions d'enquête portant sur la protection des données.

c. Description des activités professionnelles non juridiques

2011- Vice-présidente, Conseil d'administration, Autorité suédoise de surveillance financière

* Le texte souligné indique les postes occupés ou missions en charge actuellement.

IV. Activités et expérience dans le domaine des droits de l'homme**V. Activités publiques**

- a. Postes dans la fonction publique
- b. Mandats électifs
- c. Fonctions exercées au sein d'un parti ou d'un mouvement politique

VI. Autres activités

- a. Domaine
- b. Durée
- c. Fonctions

Responsable - pendant 10 ans - de la gestion du concours pour le Prix Sporrang-Lönnroth (procès fictifs dans le domaine des droits de l'homme)

VII. Travaux et publications**VIII. Langues**

Langue	Lu			Ecrit			Parlé		
	très bien	bien	assez bien	très bien	bien	assez bien	très bien	bien	assez bien
a. Première langue: suédois	x	x	x
b. Langues officielles:									
– anglais	x	x	x
– français	..	x	x	x
c. Autres langues:									
allemand	..	x	x	x

IX. Au cas où vous n'auriez pas le niveau de compétence linguistique requis pour exercer la fonction de juge dans [la deuxième] langue officielle, veuillez confirmer votre intention, si vous êtes élu(e) juge à la Cour, de suivre des cours de langue intensifs dans la langue concernée avant de prendre vos fonctions ainsi que, si besoin est, au début de votre mandat.

Je confirme que si je suis élue juge à la Cour, je suivrai les cours de langues qui me seront proposés.

X. Autres éléments pertinents

XI. Veuillez confirmer que vous vous installeriez de manière permanente à Strasbourg au cas où vous seriez élu(e) juge à la Cour.

Je confirme que, si je suis élue à la Cour, je m'installerai de manière permanente à Strasbourg

Liste et curricula vitae des candidats présentés par le Gouvernement du Royaume-Uni

The Right Honourable
Lord McNally
Ministre d'Etat

M. le Secrétaire Général
Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe
FR-67075 Strasbourg CEDEX

(par courrier électronique)

Avril 2012

Prochain juge à la Cour européenne des droits de l'homme au titre du Royaume-Uni

Monsieur le Secrétaire Général,

Suite à votre lettre du 30 juin 2011 adressée à Mme l'ambassadrice Eleanor Fuller, représentante permanente du Royaume-Uni auprès du Conseil de l'Europe, j'ai l'honneur de vous transmettre la liste des candidats présélectionnés pour l'élection d'un juge au titre du Royaume-Uni, avec entrée en fonction au 1er novembre 2012 :

- Mlle Raquel Agnello, avocate de la Couronne
- M. Benedict Emmerson, avocat de la Couronne
- M. Paul Mahoney

Vous trouverez ci-joint leurs CV.

Les trois candidats ont été sélectionnés selon une procédure indépendante, ouverte et transparente, de novembre 2000 à février 2012. L'appel à candidature a été publié le 3 novembre 2011. Sur le conseil d'un consultant spécialiste du recrutement, retenu dans le cadre d'un contrat de commande par le ministère de la Justice, cet appel à candidature est paru dans les pages et sur le site du quotidien le Times. Cette parution dans le Times assure à l'annonce une couverture sur l'ensemble du territoire du Royaume-Uni, qui a été complétée par une parution dans les grands quotidiens régionaux d'Écosse et d'Irlande du Nord.

Outre une parution payante dans la presse, l'annonce a également été publiée sur un large éventail de sites Web spécialisés dans le droit, dont les sites consacrés à la nomination des juges et les sites destinés aux professionnels du droit, aux universitaires des facultés de droit, ainsi qu'aux femmes exerçant des professions juridiques.

Un jury de cinq personnes a été constitué pour examiner les candidatures ; ses membres ont été désignés par les responsables de la justice en Angleterre et au pays de Galles, en Écosse et en Irlande du Nord, une façon de reconnaître que le juge élu au titre du Royaume-Uni représentait l'ensemble du pays. Parmi les membres du jury figuraient des juges, un spécialiste de la nomination des juges et des conseillers juridiques du ministère des Affaires étrangères et du Commonwealth et du ministère de la Justice. Le jury, composé de trois hommes et deux femmes, était présidé par un juge de la Cour suprême britannique.

21 candidatures ont été présentées. Le jury a conclu que deux candidats ne réunissaient pas les critères nécessaires à ce poste et qu'une candidature avait été présentée à l'issue du délai prescrit, sans que ce retard ne se justifie par un motif impérieux. Il a examiné les 18 candidatures restantes et a décidé de convoier les six premiers candidats à un entretien.

Avant cet entretien, les six candidats ont effectué un test de langue française organisé par des linguistes du ministère des Affaires étrangères et du Commonwealth. Les résultats de ce test ont été communiqués au jury avant les entretiens. Lors de l'entretien, chaque candidat a dû faire un exposé et analyser un problème de droit qui soulevait un certain nombre de questions relevant de la Convention européenne des droits de l'homme, ainsi que répondre aux questions que lui ont posées les membres du jury.

A l'issue des entretiens, le jury a recommandé une liste de trois candidats présélectionnés au secrétaire d'État à la Justice et au secrétaire État aux Affaires étrangères. Les deux secrétaires d'Etat ont accepté cette liste de candidats recommandés par le jury. La liste est à présent examinée par la Commission consultative d'experts sur les candidats à l'élection du juge à la Cour européenne des droits de l'homme. La Commission consultative a confirmé que les trois candidats réunissaient les conditions fixées à l'article 21(1) de la Convention européenne des droits de l'homme.

Si cela vous est utile, je peux vous communiquer de plus amples précisions sur la procédure de sélection du Royaume-Uni. Je confie la liste du Royaume-Uni aux soins de l'Assemblée parlementaire, pour examen.

Tom McNally

Raquel AGNELLO

CURRICULUM VITAE*

I. *Etat civil*

Nom, prénom : AGNELLO Raquel
 Sexe : féminin
 Date et lieu de naissance : 29/07/1963
 Nationalité(s) : britannique et portugaise

II. *Etudes et diplômes, et autres qualifications*

Mars 2009 – Nommée *Queen's Counsel (QC)* – Conseil de la Reine
 Juin 1989 – septembre 1989 – Obtention de l'une des premières bourses Pegasus accordées par l'Honorable société de l'Inner Temple. J'ai passé le mois de juin 1989 aux Bermudes à travailler pour Appleby, Spurling & Kempe (aujourd'hui Appleby), à Hamilton, et les trois mois suivants chez Sutherland Asbill & Brennan, à Washington DC.
 Novembre 1986 - Admise au Barreau d'Angleterre et du pays de Galles par l'Inner Temple.
 Egalement membre du Lincoln's Inn.
 Lauréate du Markaad Prize pour la meilleure note obtenue pour un mémoire sur le conflit de lois en droit communautaire européen, 1986.
 Obtention en 1986 d'une bourse (*Accommodation Award*) octroyée par l'Inner Temple.
 1985-1986 – *Inns of Court School of Law* (institut de formation au barreau)
 1981-1985 - Université du Sussex
 Obtention d'un BA en droit (avec mention) en français à l'Ecole d'études européennes. Programme d'études : bases du droit et thèmes européens connexes, littérature russe, naissance et philosophie des droits de l'homme en Europe, reconstruction européenne après la seconde guerre mondiale. J'ai également étudié deux langues, l'allemand et le français.
 1984-1985 - Université de Strasbourg III (Robert Schumann), France.
 Obtention d'un diplôme d'études juridiques françaises (mention bien).
 Dans le cadre de mes études à l'université du Sussex, j'ai passé ma troisième année à l'université de Strasbourg où j'ai suivi des cours afin d'obtenir mon diplôme. Les examens de fin d'année se sont déroulés en français. Programme d'études : droit civil français, droit constitutionnel, le droit international public et droit communautaire européen.
 1978-1981 – Lycée Norra Reals, Stockholm, Suède
 Obtention de l'équivalent suédois du baccalauréat (étude de 11 matières sur trois ans). L'enseignement se faisait en anglais, mais le programme était celui suivi par les élèves suédois au niveau national.
 Note globale finale : 5/5
 Obtention à la fin de chaque année d'un prix pour les meilleures notes de l'année.
 1972-1978 Ecole anglo-américaine, Stockholm, Suède (aujourd'hui Ecole internationale). J'y ai suivi une combinaison des programmes scolaires anglais et américain.
 1967-1972 - *Norland Place School*, Londres

III. *Activités professionnelles pertinentes*

a. Juillet 2001 à ce jour – Greffière adjointe de faillite, *High Court*, siégeant aujourd'hui au sein de la *Companies Court* et de la *Bankruptcy Court*.

b. Avocate depuis 1986 et *Queen's Counsel* depuis mars 2009 – exerçant au sein du cabinet Edward Cohen, 11 Stone Buildings, Lincoln's Inn, London WC2A 3TG – Spécialisée dans le droit des sociétés, des faillites et des pensions, je travaille notamment pour l'Organisme de contrôle des pensions, un service public chargé des affaires ayant trait aux dispositions relatives aux « risques moraux » qui soulèvent des questions en matière de pensions, d'insolvabilité, de droit public et de droits de l'homme. Je m'occupe également de litiges commerciaux. J'ai été engagée comme experte en droit commercial anglais pour témoigner devant le Tribunal de commerce de Paris. Mon travail consiste souvent à conseiller des personnes pratiquant des activités professionnelles réglementées en matière de droits de l'homme. J'ai représenté l'ACCA, *Association for Chartered Certified Accountants* (Association des experts-comptables agréés), devant la commission disciplinaire et la commission des recours, dans des affaires contre certains de ses membres. Les problèmes liés aux droits de l'homme sont fréquents et donnent lieu à des contestations. J'ai également

* Le texte souligné indique les postes occupés ou missions en charge actuellement.

été engagée par l'*Insolvency Practitioners Association* (Association des professionnels de l'insolvabilité) à titre de consultante sur des questions de conformité relatives à une proposition de reformulation d'infractions disciplinaires. J'ai par ailleurs été engagée par la *British Horseracing Association* (Association hippique britannique) concernant des procédures de retrait de licences de courses de chevaux.

Juillet 2011 – *Benchler of the Inner Temple*

Depuis six ans, je fais partie de groupes collégiaux constitués pour mener des entretiens avec tous les candidats aux bourses de l'Inner Temple. Pour me former à cette fonction, j'ai suivi des cours portant sur l'égalité et la diversité.

Depuis 15 ans, je fais partie du projet de mentorat de l'Inner Temple, où j'apporte aide et conseils à des étudiants concernant leur carrière au sein du Barreau et les accompagne pendant leur stage.

Depuis trois ans, je participe au projet de mentorat de la Chancery Bar Association (Association du Barreau de la Chancellerie), actuellement réservé aux femmes. J'offre conseils et assistance à une jeune membre du Barreau sur la manière d'y progresser et d'y faire carrière, notamment en surmontant les problèmes de discrimination.

1987-1989 - Cours sur le conflit de lois au *Holborn Law College* pour des étudiants en dernière année d'études d'avocat.

1988 - Examinatrice externe pour la *Company of Scriveners* (Société des notaires).

1990 à ce jour - Je présente fréquemment devant des professionnels et des juristes spécialistes de l'insolvabilité des exposés traitant de thèmes d'actualité, y compris dans le domaine des droits de l'homme.

Juillet 2011 - J'ai rédigé et présenté la conférence sur l'insolvabilité avancée – dont une partie concernait les droits de l'homme – au *Judicial College* – Ecole de la Magistrature (anciennement *Judicial Studies Board*) dans le cadre d'une session de trois jours sur les juridictions spéciales.

c. 2005 à ce jour – *Membership and Authorisation Committee of the Insolvency Practitioners Association* (Commission chargée de l'adhésion et de l'agrément de l'Association des professionnels de l'insolvabilité). Il s'agit de l'organisme réglementé chargé d'attribuer les licences aux professionnels de l'insolvabilité. En tant que membre de cette commission, j'étudie s'il y a lieu de retirer, suspendre ou limiter une autorisation d'exercer en qualité de professionnel agréé, ce qui soulève inévitablement des questions en rapport avec les droits de l'homme.

Les activités susmentionnées relatives au mentorat et à l'attribution des bourses sont également pertinentes dans ce contexte.

2006-2009 – J'ai pris part au « Forum des carrières » du Lycée français Charles de Gaulle, à Londres, où j'ai conseillé des étudiants intéressés par une carrière juridique ou étudiant le droit au Royaume-Uni.

2010 – J'ai assisté à une « nuit des carrières » à l'université du Sussex pour parler aux étudiants des carrières possibles au sein du Barreau et des enjeux actuels.

IV. Activités et expérience dans le domaine des droits de l'homme

1) Expérience tirée de mes fonctions judiciaires – Greffière adjointe de faillite, High Court

Des problèmes relatifs aux droits de l'homme sont souvent évoqués lors des procès pour faillite que j'instruis en tant que greffière adjointe. Outre l'article 6 (droit à un procès équitable), invoqué dans de nombreuses affaires, il convient d'examiner l'article 8 concernant toute injonction sans préavis émise par le tribunal à la demande d'un syndic de faillite. Il faut par ailleurs étudier l'article 8 en relation avec toute demande d'expulsion du domicile familial dans le cas d'une déclaration de transaction sous-évaluée ou dans celui où le syndic de faillite demande la vente de ladite propriété. Des décisions sont fréquemment contestées au motif que les injonctions formulées portent atteinte aux droits de l'homme. C'est pourquoi je dois me tenir informée de toute implication en matière de droits de l'homme des injonctions que je requiers.

2) Expérience tirée de mes fonctions en tant qu'avocate

Depuis 1989, je fais partie du cabinet Edward Cohen, 11 Stone Buildings, Lincoln's Inn. Je suis spécialisée en droit des entreprises et des faillites tout en continuant à exercer de manière plus générale dans le domaine du droit commercial et pour la division de la Chancellerie (où mon travail porte notamment sur le droit international privé). Je suis également spécialiste dans un nouveau domaine du droit des pensions, à savoir les risques moraux. Ce domaine du droit combine le droit public (y compris le droit des droits de l'homme) et le droit des pensions. Je conseille également des personnes pratiquant des activités professionnelles réglementées ; j'ai ainsi été engagée par l'ACCA, l'IPA et la BHA. Travailler auprès de ces organismes suppose inévitablement d'examiner des points relatifs aux droits de l'homme. Je suis considérée par le guide Chambers des professions juridiques et Legal 500 comme l'un des meilleurs avocats de la Couronne dans le domaine de l'insolvabilité et des pensions. En 2008, j'ai obtenu le titre de *Chambers insolvency and corporate restructuring junior* de l'année et j'ai été élue avocate en droit de la faillite de

l'année 2010. Je rencontre dans tous mes secteurs d'activité comme dans toutes mes fonctions judiciaires des problèmes liés aux droits de l'homme.

1. Insolvabilité et droits de l'homme

Je rencontre essentiellement des atteintes aux droits de l'homme dans des affaires de faillite. Ces affaires mettent souvent en cause les pouvoirs conférés aux syndics de faillite, par exemple la réexpédition des injonctions par voie postale, les demandes de mise en vente du domicile conjugal ou les contestations d'injonctions de réajustement de la valeur du domicile conjugal pour allégation de sous-estimation. La pratique de ma profession me fournit un éclairage précieux sur le fonctionnement des droits de l'homme dans un secteur généralement considéré comme relevant essentiellement du droit interne. Ceci m'amène à étudier le fonctionnement de la Convention, notamment dans des domaines paraissant de prime abord sans lien avec les droits de l'homme. J'interviens souvent pour des syndics de faillite mis en cause par des faillis et leur famille concernant les pouvoirs qui leur sont conférés pour demander l'expulsion du domicile familial. Dans la récente affaire *Re Haghghat* (2010), j'ai agi au nom du syndic de faillite dans une action en expulsion et en vente. L'affaire portait sur les droits de la famille du failli – dont ceux de leur fils lourdement handicapé. L'affaire a été portée devant la cour d'appel où j'ai présenté un mémoire détaillant tous les aspects relevant des droits de l'homme, y compris ceux que n'avait pas directement soulevés le failli et sa famille qui, à ce stade, plaidaient en personne.

2. Organisme de contrôle des pensions et droits de l'homme

L'Organisme de contrôle des pensions (*Pensions Regulator*) est un service public qui réglemente les pensions professionnelles. Il porte des affaires devant son comité décisionnaire en demandant des instructions en matière de soutien financier ou des mises en demeure de contributions financières obligatoires exigeant des sociétés ou individus visés qu'ils paient pour les déficits des régimes de pensions. Ce travail combine droit public, droit des pensions, droit de l'insolvabilité et droit des entreprises. J'ai été engagée par l'Organisme de contrôle des pensions et j'ai instruit en son nom plusieurs affaires complexes, dont celle des régimes de pension de Nortel Networks, de Sea Containers et de Lehmann Brothers. J'ai défendu l'Organisme de contrôle des pensions dans des requêtes fondées sur des atteintes aux droits de l'homme liées à des problèmes juridiques de fond, au déroulement des audiences et à la divulgation de documents et de dossiers. Comme pour tout organisme public, les questions relatives aux droits de l'homme et au droit public général sont d'une importance primordiale.

3. Organismes professionnels réglementés et droits de l'homme

J'ai été engagée pour instrumenter au nom de divers organismes professionnels dans des audiences disciplinaires ou concernant des retraits de licences, ou encore pour prodiguer des conseils de nature générale en matière de pouvoirs disciplinaires d'un des organismes professionnels. En raison du règlement de ces organismes – *Association for Chartered Certified Accountants*, *Insolvency Practitioners Association* et *British Horseracing Association*, des problèmes se posent en matière de droits de l'homme. Le déroulement des audiences devant les commissions disciplinaires et les commissions d'appel soulève des questions en rapport avec l'article 6.

V. Activités publiques

Aucune en dehors de mes fonctions judiciaires

VI. Autres activités

De 2005 à ce jour – Membre non professionnel de la *Membership and Authorisation Committee of the Insolvency Practitioners Association*. Il s'agit de l'un des organismes qui délivrent des licences aux professionnels de l'insolvabilité. En tant que membre de cette commission, j'analyse s'il y a lieu de retirer, suspendre ou limiter une autorisation d'exercer en qualité de professionnel agréé, ce qui soulève inévitablement des problèmes liés aux droits de l'homme.

Membre de la sous-commission R3 : J'ai organisé la conférence annuelle 2010 pour les membres de cette sous-commission, parmi lesquels des professionnels de l'insolvabilité, des juristes et des comptables.

Membre de la sous-commission de la *Chancery Bar Association*: J'ai organisé la conférence annuelle de la sous-commission pour ses membres en 2010.

VII. Travaux et publications

Articles portant sur l'insolvabilité et les pensions. La conférence sur l'insolvabilité avancée, qui comporte une section sur les droits de l'homme, a été publiée sur le portail judiciaire des juges d'Angleterre et du pays de Galles. Articles traitant de questions relatives aux pensions et aux compétences de l'*Upper Tribunal* – l'étendue des pouvoirs de l'Organisme de contrôle des pensions.

Je présente souvent des exposés dans le cadre de conférences, dont le texte est généralement publié ultérieurement. Principales interventions au cours des trois dernières années :

Février 2008 – Conférence annuelle des juges de district de la division de la Chancellerie – Annulation d'ordonnances de faillite. Le texte de mon intervention a été publié.

Avril 2008 – Conférence R3 à Cannes – intervention sur l'insolvabilité personnelle, mandats et droits de l'homme. Le texte de mon intervention a été publié.

Mai 2008 – Conférence Lawrence Graham sur l'insolvabilité – Derniers développements dans le domaine de l'insolvabilité personnelle, notamment affaires récentes touchant les droits de l'homme.

Avril 2009 – Conférence de l'Organisme de contrôle des pensions – administration judiciaire et accords de vente (*pre-pack*).

Septembre 2009 – Conférence R3 à Bournemouth – sujets d'actualité en matière d'insolvabilité, dont une partie portant sur les actions en expulsion et les droits de l'homme.

Novembre 2009 – Conférence Lawrence Graham sur l'insolvabilité – Comment présenter une affaire en justice. Une partie de l'exposé portait sur les droits de l'homme.

Juillet 2010 – Insolvabilité avancée – Conférence devant le *Judicial College*.

Septembre 2010 – Conférence devant la SESCO (*South Eastern Society of Chartered Accountants*) – Efficacité de nos outils de sauvetage en cas d'insolvabilité – une analyse.

VIII. Langues

Langue	Lu			Ecrit			Parlé		
	très bien	bien	assez bien	très bien	bien	assez bien	très bien	bien	assez bien
a. Première langue:									
anglais	X			X			X		
b. Langues officielles:									
– anglais	X			X			X		
– français	X			X			X		
c. Autres langues:									
portugais	X				X		X		
suédois		X				X		X	

Débutant allemand

IX. Au cas où je n'aurais pas le niveau de compétence linguistique requis pour exercer la fonction de juge dans une langue officielle, je confirme mon intention de suivre des cours de langue intensifs dans la langue concernée avant de prendre mes fonctions ainsi que, si besoin est, au début de mon mandat, si je suis élue juge à la Cour.

X. Autres éléments pertinents

- a) Membre de la *Chancery Bar Association*
Membre de la *Human Rights Lawyers Association*
Membre de la *Insolvency Lawyers Association*
Membre du *Chartered Institute of Arbitration*
- b) Epoux français – deux enfants (bilingues)
Nous parlons le français à la maison/

XI. Je confirme que je m'installerai de manière permanente à Strasbourg au cas où je serais élue juge à la Cour.

Benedict Emmerson**CURRICULUM VITAE*****I. Etat civil**

Nom, prénom: Emmerson Benedict
 Sexe: masculin
 Date et lieu de naissance: 30 août 1963, Royaume-Uni
 Nationalité: britannique

II. Etudes et diplômes, et autres qualifications

Diplôme en droit (Bristol): 1985
 Admis au Barreau: 1986
 Nommé Conseil de la Reine: 2000
 Elu *Master of the Bench of Middle Temple* (Conseiller-Maître de la magistrature de Middle Temple)
 Membre honoraire du Mansfield College, Oxford : 2011

III. Activités professionnelles pertinentes*a. Description des activités judiciaires*

Nommé *Recorder of the Crown Court* : 2005 (poste à temps partiel en tant que juge de première instance en matière pénale).

Nommé juge adjoint auprès du Tribunal de grande instance (*High Court*) : 2010 (poste à temps partiel en tant que juge chargé des affaires de droit public ou administratif auprès du TGI)

Élu par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale de l'ONU en tant que juge du Mécanisme résiduel auprès des tribunaux pénaux internationaux pour le Rwanda et l'ex-Yougoslavie : 2011 (liste de juges chargés des recours pendants, des requêtes en révision d'un jugement et des demandes de remise de peine, des procès, ainsi que des condamnations et recours d'accusés toujours en fuite).

*b. Description des activités juridiques non judiciaires**Postes occupés actuellement :*

Membre en exercice du Barreau anglais: A titre libéral, Ben Emmerson QC s'est spécialisé dans le droit national et international relatif aux droits de l'homme, le droit international humanitaire et le droit international pénal (ainsi que dans le droit constitutionnel, le droit public et le droit international public). Voilà plus de 15 ans qu'il plaide devant la Cour européenne des droits de l'homme⁴ et il est désormais considéré comme l'un des ténors du Barreau britannique dans les domaines des droits de l'homme, des libertés civiles et du droit pénal⁵. Il a une vaste expérience des litiges touchant au droit international public, aux droits de l'homme, au droit pénal et au droit des conflits armés devant les cours de justice et tribunaux internationaux⁶

Rapporteur spécial de l'ONU sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste : Ben Emmerson a été élu Rapporteur spécial par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU en juillet 2011. Les responsabilités inscrites dans son mandat consistent notamment à présenter des rapports périodiques à l'Assemblée générale et au Conseil des droits de l'homme de l'ONU, ainsi qu'aux organes concernés mis en place par le Conseil de sécurité; à effectuer des

* Le texte souligné indique les postes occupés ou missions en charge actuellement.

⁴ Pour une liste complète des principales affaires plaidées devant la CEDH, voir note 4 ci-après.

⁵ Annuaire Chambers and Partners (Royaume-Uni). Voir ci-après dans l'annexe.

⁶ Ben Emmerson a été Conseiller spécial auprès du Procureur de la Cour pénale internationale; Conseiller spécial auprès de la Chambre d'appel du Tribunal de l'ONU pour les Khmers rouges au Cambodge; et expert conseil auprès du groupe de travail chargé de protéger les droits de l'homme tout en luttant contre le terrorisme de l'Equipe spéciale de lutte antiterroriste de l'ONU (CTITF). Il a plaidé en qualité d'avocat principal dans des affaires touchant au droit des conflits armés devant plusieurs cours et tribunaux internationaux, dont des tribunaux pénaux internationaux: *Ministère public c. Ramush Haradinaj, Affaire n° TI-04-84-T; Arrêt du 3 avril 2008; Application de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (Croatie c. Serbie)* (Cour Internationale de Justice) (extant); *Abdelbaset Ali Mohamed Al Megrahi c. HM Advocate; Géorgie c. Russie* (Requête interétatique CEDH) (extant).

visites in situ et rédiger des rapports nationaux; et à communiquer avec les Etats tout en leur prodiguant des conseils techniques et autres.

Activités antérieures :

Conseiller spécial auprès du Bureau du Procureur de la Cour pénale internationale : 2011

Conseiller spécial auprès de la Chambre de la Cour suprême des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (tribunal pour les Khmers rouges en partenariat avec l'ONU à Phnom-Penh) : 2011

Expert nommé auprès de l'Equipe spéciale de lutte antiterroriste de l'ONU (CTITF), Groupe de travail chargé de protéger les droits de l'homme tout en luttant contre le terrorisme (dirigée par Ivan Simonovic, Sous-Secrétaire général des Nations Unies aux droits de l'homme); 2011

c. Description des activités professionnelles non juridiques

Ben Emmerson est membre du Comité consultatif de l'Institut britannique des droits de l'homme et de la CRAE (Alliance pour les droits de l'enfant, Angleterre).

IV. Activités et expérience dans le domaine des droits de l'homme

Convention européenne des droits de l'homme: A Strasbourg, Ben Emmerson QC a plaidé en qualité d'avocat principal en faveur ou contre le Gouvernement du Royaume-Uni, dans plus de 25 affaires dont beaucoup se sont conclues par des arrêts historiques au cours des dix dernières années⁷. Particulièrement réputé pour son application des normes internationales au droit et à la procédure en matière pénale, il est également très expérimenté pour tout ce qui touche aux litiges portés devant la CEDH, et s'est illustré dans des affaires relatives à un large éventail de questions de droit international, dont celles de l'immunité diplomatique et étatique⁸, du privilège parlementaire⁹, de l'indépendance de la magistrature¹⁰, de la discipline

⁷ *RM c. Royaume-Uni (1994) 77A DR 98 (articles 5 et 14: condamnation de prisonniers atteints du VIH/SIDA) ; Welch c. Royaume-Uni (1995) 20 EHRR 247 (article 7 : peine rétroactive, confiscation de biens) ; Wynne C. Royaume-Uni (1995) 19 EHRR 333 (article 5 (4) : détention de dangereux délinquants pour une durée indéterminée) ; Benham c. Royaume-Uni (1996) 22 EHRR 293 (articles 5 et 6 : détention pour non-paiement d'impôts) ; McLeod c. Royaume-Uni (1999) 27 EHRR 493 (article 8 : autorisation des forces de police à pénétrer dans les lieux privés) ; Osman c. Royaume-Uni (2000) 29 EHRR 245 (article 2 : obligation de l'État de protéger le droit à la vie) ; Smith et Grady c. Royaume-Uni (2000) 29 EHRR 493 (article 14 : discipline au sein des forces armées, exclusion de militaires - hommes ou femmes - homosexuels) ; T. et V. c. Royaume-Uni (2000) 30 EHRR 121 (articles 5 et 6 : procès et condamnation de jeunes délinquants reconnus coupables de meurtre) ; Perks c. Royaume-Uni (2000) 30 EHRR 33 (article 5 : réparation pour détention irrégulière) ; Rowe et Davis c. Royaume-Uni (2000) 30 EHRR 1 (article 6 : caractère équitable d'audiences ex parte pour statuer sur des demandes d'immunité d'intérêt public) ; Jasper c. Royaume-Uni (2000) 30 EHRR 441 (article 6 : immunité d'intérêt public) ; Fitt c. Royaume-Uni (2000) 30 EHRR 1 (article 6 : immunité d'intérêt public) ; Mc Gonnell c. Royaume-Uni (2000) 30 EHRR 289 (article 6 : indépendance judiciaire lorsque le chef du pouvoir judiciaire exerce des fonctions quasi législatives et exécutives) ; Foxley c. Royaume-Uni (2001) 31 EHRR 25 (articles 6 et 8 : interception de correspondance) ; Khan c. Royaume-Uni (2001) 31 EHEE 1016 (articles 6 et 8 : recevabilité d'éléments de preuve obtenus illégalement à partir d'un dispositif d'écoute électronique) ; Condron c. Royaume-Uni (2001) 31 EHRR 1 (article 6: droit à garder le silence dans une procédure pénale) ; ADT c. Royaume-Uni (2001) 31 EHRR 33 (articles 8 et 14 : poursuites pénales pour des rapports sexuels consentis en privé) ; Fogarty c. Royaume-Uni (2002) 24 EHRR 12 (articles 6 et 14 : demande d'immunité diplomatique et étatique du Gouvernement des États-Unis concernant des allégations de harcèlement sexuel dans les locaux de l'ambassade américaine à Londres) ; Z. c. Royaume-Uni (2002) 34 EHRR 3 (articles 3 et 6 : devoir de l'État d'adopter des mesures concrètes pour protéger les enfants contre tout traitement inhumain ou dégradant commis par leurs parents) ; A. c. Royaume-Uni (2003) 36 EHRR 51 (article 6: privilège parlementaire, immunité de poursuites pour des paroles prononcées au Parlement) ; Zollmann c. Royaume-Uni, Requête n° 62 902/00 (article 6 : privilège parlementaire) ; Edwards et Lewis c. Royaume-Uni (2005) 40 EHRR 24 (article 6 : caractère équitable d'une audience ex parte pour statuer sur des allégations de provocations policières) ; Kyprianou c. Chypre (2007) 44 EHRR 27 (articles 6 et 10 : légalité du placement en détention d'avocats pour outrage au tribunal, concernant des paroles prononcées dans le cadre de la défense d'un client, caractère équitable de la procédure en référé) ; Francis c. O'Halloran c. Royaume-Uni (2008) 46 EHEE 21 (article 6 : contrainte légale de incriminer) ; Kafkaris c. Chypre, Requête n° 21 906/04 (articles 3 et 7 : condamnation à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle) ; Botmeh et Alami c. Royaume-Uni (2008) 46 EHRR 31 (article 6 : caractère équitable du procès de personnes condamnées pour avoir bombardé l'ambassade israélienne à Londres) ; A. et autres c. Royaume-Uni (article 15 : compatibilité avec la CEDH de la dérogation britannique pour permettre la détention illimitée de terroristes présumés sans procès) ; Gillian c. Royaume-Uni (pouvoirs en matière d'interpellation et de fouille, accordés au titre de la loi antiterroriste de 2000).*

⁸ *Fogarty c. Royaume-Uni (2002) 24 EHRR 12*

⁹ *A. c. Royaume-Uni (2003) 36 EHRR 51 ; Zollmann c. Royaume-Uni, Requête n° 62 902/00*

¹⁰ *Mc Gonnell c. Royaume-Uni (2000) 30 EHRR 289*

au sein des forces armées¹¹, du droit pénal et du terrorisme¹². Il a notamment été loué pour sa participation à l'élaboration de la loi régissant la protection du droit à la vie (article 2¹³) et le devoir de l'Etat de prévenir la torture et les traitements inhumains ou dégradants, stipulé à l'article 3¹⁴.

Outre les affaires impliquant le Royaume-Uni, il a également plaidé en tant qu'avocat principal pour et contre le gouvernement de Chypre devant la CEDH¹⁵ et a été retenu pour défendre le Gouvernement chypriote dans une série de plaintes liées au conflit avec la Turquie, découlant de l'occupation illégale du nord de Chypre¹⁶. Il exerce également en tant qu'avocat principal du Gouvernement géorgien dans sa requête étatique interne en cours contre la Russie, relative au conflit armé qui s'est déroulé en août 2008 en Ossétie du Sud et en Abkhazie.

Droit international relatif aux droits de l'homme : En tant que Rapporteur spécial sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste, Ben Emmerson est chargé de faire périodiquement rapport aux organes concernés de l'ONU sur la compatibilité des mesures antiterroristes (tant nationales qu'internationales) avec les normes internationales en matière de droits de l'homme, de droit humanitaire et de droit des réfugiés. Il a soumis son premier rapport complet à l'Assemblée générale de l'ONU en octobre 2011 et doit présenter un compte-rendu au Conseil des droits de l'homme de l'ONU en mars 2012. Dans son premier rapport, il a indiqué qu'il entendait veiller au cours de son mandat à ce que les droits des victimes du terrorisme fassent l'objet d'une attention proportionnée, en s'appuyant sur la jurisprudence normative de la CEDH.

Droit national relatif aux droits de l'homme : au Royaume-Uni, Ben Emmerson a plaidé pour et contre les pouvoirs publics, dans plusieurs des principales affaires portées devant la Chambre des Lords concernant la mise en œuvre rapide de la Convention européenne des droits de l'homme en droit interne¹⁷. Hommage a notamment été rendu à son travail en qualité d'avocat principal dans le grave conflit suscité par la réponse législative du Royaume-Uni à la menace terroriste posée par Al Quaida, y compris concernant la contestation juridique historique de la dérogation du Royaume-Uni à la CEDH aux termes des dispositions relatives aux cas de guerre ou d'autre danger public de l'article 15¹⁸ et la contestation subséquente fondée sur l'article 6 de la CEDH et l'article 15 de Convention des Nations unies contre la torture et autres peines ou

¹¹ *Smith et Grady c. Royaume-Uni* (2000) 29 EHRR 493

¹² *Welch c. Royaume-Uni* (1995) 20 EHRR 247; *Foxley c. Royaume-Uni* (2001) 31 EHRR 25 ; *Rowe et Davis c. Royaume-Uni* (2000) 30 EHRR 1 ; *Jasper c. Royaume-Uni* (2000) 30 EHRR 441 ; *Fitt c. Royaume-Uni* (2000) 30 EHRR 1; *Khan c. Royaume-Uni* (2001) 31 EHEE 1016 ; *Condron c. Royaume-Uni* (2001) 31 EHRR 1; *Edwards et Lewis c. Royaume-Uni* (2005) 40 EHRR 24; *Francis c. O'Halloran c. Royaume-Uni, Arrêt du 29 juin 2007* ; *Botmeh et Alami c. Royaume-Uni* (2008) 46 EHRR 31; *A. et autres c. Royaume-Uni* (extant)

¹³ *Osman c. Royaume-Uni* (2000) 29 EHRR 245; *R (Middleton) c. HM Coroner for Western Sommerset* (2004) 2 AC 182.

¹⁴ *Z. c. Royaume-Uni* (2002) 34 EHRR 3; *A. et autres c. Ministère de l'Intérieur* (2006) 2 AC 221

¹⁵ *Kyprianou c. Chypre* (2007) 44 EHRR 27; *Kafkaris c. Chypre, Requête n°21 906/04*

¹⁶ *Skyropiia Yialis c. Turquie, Requête n° 47884/99* ; *Lordos et autres c. Turquie, Requête n° 15973/90* ; *Iro Schiza c. Turquie*

¹⁷ *R c. Directeur de la prison de Brokhill ex parte Evans (n°2)* (2000) 3 WLR 843 (article 5: réparation pour détention irrégulière); *R c. DPP ex parte Evans (n°2)* AC 326 (article 6: disposition relative au renversement du fardeau de la preuve dans la législation antiterroriste); *R c. Sargeant (Ian Michael)* (2001) 3 WLR 992 (articles 6 et 8: interception illégale, recevabilité des preuves); *R c. Smith (David Cadman)* (2002) 1 WLR 54 (article 6: confiscation de biens); *Al-Fawwaz et Abdel-Bary c. Directeur de la prison de Brixton -2002* 1 AC 556 (extradition pour délits de terrorisme); *Saisine du Procureur général n° 3 de 2000, Re G (provocations policières)*, (2001)1 WLR 2060 (article 6: limites admissibles des provocations policières et des « coups montés » par les autorités de l'Etat); *R c. Kansal (Yash Pal) (Modification de la loi)* (2002) AC 69 (article 6: application rétroactive de la loi relative aux droits de l'homme à des affaires jugées avant l'entrée en vigueur de ladite loi); *R c. Lyons et autres* (2003) 1 AC 976 (article 41: application interne d'un arrêt de la CEDH incompatible avec la législation interne contraignante); *Pearce c. Conseil d'administration de l'école de Mayfield* (2003) UKHL 34 (article 14: discrimination sexuelle); *Saisine du Procureur général n°2 de 2001, Re J (Délai déraisonnable)*, (2004)2 AC 72 (article 6: droit à un procès équitable dans un délai raisonnable, recours contre un délai déraisonnable dans une procédure pénale); *R (Middleton) c. HM Coroner for Western Sommerset* (2004) AC 182 (article 2: devoir de l'Etat d'enquêter sur des plaintes relatives à la responsabilité de l'Etat dans un décès en garde à vue); *R c. H et C* (2004) 2 AC 134 (article 6: procès équitable, exigence d'un défenseur spécial pour représenter les intérêts de l'accusé dans une procédure ex parte); *A et autres c. Ministère de l'Intérieur* (2005) 2 AC 68 (articles 5 et 15: compatibilité avec la CEDH de la dérogation britannique à l'article 5 pour permettre la détention illimitée de terroristes présumés étrangers sans procès); *A et autres c. Ministère de l'Intérieur (n°2)* (2006) 2 AC 221 (article 6 CEDH, article 15 Convention ONU contre la torture: recevabilité des éléments de preuve obtenus sous la torture par un Etat étranger); *R (O) c. Crown Court at Harrow and Governor of HMP Wormwood Scrubbs* (2006) 3 WLR 195 (article 5: restrictions au droit à la mise en liberté provisoire dans une procédure pénale); *R (Laporte) c. Chef de la police du Gloucestershire* (2007) 2 WLR 46 (articles 10 et 11: droit de réunion et d'association, légalité des actions policières pour empêcher des manifestations de masse contre la guerre en Irak); *SSHD c. JJ et autres* (2008) 1 AC 385; *SSHD c. E et autre* (2008) 1 AC 499 (articles 5 et 6: mesures de lutte contre le terrorisme).

¹⁸ *A et autres c. Ministère de l'Intérieur* (2005) 2 AC 68

traitements cruels, inhumains ou dégradants quant à la recevabilité d'éléments de preuve obtenus sous la torture par les agents d'un Etat étranger¹⁹

Ben Emmerson a abondamment écrit et disserté sur le thème de la CEDH et est reconnu comme l'un des meilleurs experts de la Convention en Europe²⁰. Entre 1998 et 2000, il a conseillé le Gouvernement du Royaume-Uni (ministère de la Justice) sur la mise en œuvre de la CEDH en droit interne, à la faveur de la loi relative aux droits de l'homme de 1998. Il a par la suite conçu et proposé le programme de formation de base à l'intention de la magistrature pénale pour le compte du Conseil des études judiciaires²¹. Ben Emmerson a également élaboré et mis en place pour les membres du Barreau pénal une formation obligatoire sur la loi relative aux droits de l'homme (organisée par le Conseil de l'ordre des avocats et l'Association du Barreau pénal). Il a en outre conseillé la Commission du droit (l'organisme de réforme du droit pour l'Angleterre et le Pays de Galles) concernant les incidences de la CEDH sur les propositions de réforme législative.

Droit international humanitaire: Ben Emmerson a également été conseiller spécial auprès du Bureau du Procureur de la Cour pénale internationale. Il faisait directement rapport au Procureur et au comité directeur du Bureau du Procureur sur la stratégie au cours du procès et les problèmes de gestion. Il a aussi été conseiller spécial auprès de la Chambre d'appel du Tribunal pour les Khmers rouges, à Phnom-Penh (où il a en cette qualité prodigué des conseils aux juges d'appel).

Entre 2005 et 2008, Ben Emmerson a assuré la défense de Ramush Haradinaj, l'ex Premier ministre du Kosovo, accusé de crimes de guerre devant le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie de la Haye²² (M. Haradinaj était sous le coup de 37 chefs d'accusation, pour des crimes contre l'humanité et crimes de guerre qui auraient été commis par des membres de l'UCK pendant le conflit civil armé qui a sévi au Kosovo en 1998 et 1999. L'affaire tournait autour de l'application de principes du droit international humanitaire à un conflit civil armé asymétrique entre les forces serbes et l'UCK (une armée de guérilleros insurgés). La Chambre d'appel du TPIY a par la suite ordonné une révision partielle du procès concernant certains chefs d'accusation. Celle-ci est toujours en cours.

En décembre 2011, Ben Emmerson a été élu juge du Mécanisme résiduel pour les tribunaux pénaux internationaux pour le Rwanda et l'ex-Yougoslavie.

Avec James Crawford SC et Philippe Sands QC, Ben Emmerson faisait partie de l'équipe de juristes représentant le Gouvernement de Croatie dans son action pour la reconnaissance du génocide intentée contre la Serbie devant la CIJ (et la demande reconventionnelle de la Serbie fondée sur l'Opération tempête)²³. Il était avocat principal pour les aspects relevant du droit pénal international de l'action intentée et de la demande reconventionnelle.

Comme il a été dit précédemment, Ben Emmerson QC exerce en tant qu'avocat principal et que conseiller juridique principal pour le Gouvernement géorgien dans le litige interétatique porté devant la CEDH à la suite du conflit armé qui s'est déroulé en 2008 en Ossétie du Sud et en Abkhazie.

V. Activités publiques

Ben Emmerson n'a occupé aucun autre poste dans la fonction publique, ou poste d'élu, ou poste au sein d'un parti ou d'un mouvement politique.

VI. Autres activités

Master of the Bench of Middle Temple (Conseiller-Maître de la magistrature de Middle Temple)

Membre honoraire du Mansfield College, Oxford University

¹⁹ *A et autres c. Ministère de l'Intérieur* (n° 2) (2006) 2 AC 221

²⁰ Pour une liste complète des publications, voir annexe A

²¹ En reconnaissance de son travail, Ben Emmerson s'est vu décerner le *Human Rights Law of the Year Award* 1999, sur la recommandation du Lord Chancellor.

²² *Ministère public c. Ramush Haradinaj*, Affaire n° TI-04-84-T; Arrêt du 3 avril 2008

²³ *Application de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide* (Croatie c. Serbie)

VII. Travaux et publications

Human Rights and Criminal Justice (Sweet & Maxwell, 2nd Edition): Co-author, with Professor Andrew Ashworth QC.

Archbold Criminal Pleading Evidence and Practice (Sweet and Maxwell): Human Rights Editor 1995 to date.

European Human Rights Law Review: Editor (1995 to 2000); Executive Editor (2000 to date).

Human Rights Practice (Sweet & Maxwell) Emmerson and Simor: Founder Editor

Formerly: criminal law contributor to Lester and Pannick, *Human Rights Law* (Butterworths); editor of the European Human Rights Reports (Sweet and Maxwell) and editor of the United Kingdom Human Rights Reports (Sweet and Maxwell).

Human Rights and Criminal Justice (Sweet & Maxwell, 2e édition): Coauteur, avec le Professeur Andrew Ashworth QC.

Archbold Criminal Pleading Evidence and Practice (Sweet & Maxwell): Rédacteur spécialisé dans les droits de l'homme (de 1995 à ce jour).

European Human Rights Law Review: Rédacteur (de 1995 à 2000); Rédacteur en chef (de 2000 à ce jour).

Human Rights Practice (Sweet & Maxwell): Fondateur et rédacteur

Anciennement collaborateur en droit pénal, Lester and Pannick, *Human Rights Law* (Butterworths); rédacteur des *European Human Rights Reports* (Sweet & Maxwell) et des *United Kingdom Human Rights Reports* (Sweet & Maxwell)

VIII. Langues

Langue	Lu			Ecrit			Parlé		
	très bien	bien	assez bien	très bien	bien	assez bien	très bien	bien	assez bien
a. Première langue:									
anglais	"X	"	"	"X	"	"	X"	"	"
b. Langues officielles:									
– anglais	X	"	"	X	"	"	X	"	"
– français	"	"	"X	"	"	"X	"	"	"X
c. Autres langues:									

IX. Au cas où vous n'auriez pas le niveau de compétence linguistique requis pour exercer la fonction de juge dans [la deuxième] langue officielle, veuillez confirmer votre intention, si vous êtes élu(e) juge à la Cour, de suivre des cours de langue intensifs dans la langue concernée avant de prendre vos fonctions ainsi que, si besoin est, au début de votre mandat.

Je maîtrise parfaitement l'anglais et confirme qu'au cas où je serais élu, je suivrais des cours de langue intensifs pour atteindre le niveau de compétences requis en français écrit et parlé.

X. Autres éléments pertinents

XI. Veuillez confirmer que vous vous installeriez de manière permanente à Strasbourg au cas où vous seriez élu(e) juge à la Cour.

Je confirme que je m'installerais de manière permanente à Strasbourg au cas où je serais élu.

Ben Emmerson QC
19 novembre 2011

Paul John MAHONEY**CURRICULUM VITAE*****I. Etat civil**

Nom, prénom: MAHONEY Paul John
 Sexe: masculin
 Date et lieu de naissance: 6 septembre 1946, Londres (Royaume-Uni)
 Nationalité(s): britannique

II. Etudes et diplômes, et autres qualifications

1. 2011: Docteur honoris causa, Université Aristote (Thessalonique, Grèce).
2. 1971: Conseil de formation juridique, examen final d'entrée au Barreau ; diplôme d'avocat ; major de la promotion, admis au Barreau.
3. 1969 : University College, Londres, maîtrise en droit (L.L.M.) (mention en droit administratif et histoire du droit).
4. 1964-1967 : Merton College, Université d'Oxford (boursier sur concours), maîtrise (M.A.) en jurisprudence.
5. 1960-1963 : École de Douai (école de l'abbaye bénédictine, Angleterre) (boursier sur concours).

III. Activités professionnelles pertinentes**a. Description des activités judiciaires**

1. 2011-à ce jour : Membre, Commission de recours, Agence spatiale européenne (Paris) :
 La Commission de recours est l'organe compétent pour statuer sur les différends juridiques opposant l'Agence et son personnel (équivalent au Tribunal administratif au Conseil de l'Europe). Le poste est à temps partiel.
2. 2005-2011 : Juge et Président, Tribunal de la fonction publique de l'Union européenne (Luxembourg) :
 Ce Tribunal est un tribunal de première instance spécialisé, composé de sept juges et ayant compétence pour connaître des affaires portées par le personnel des institutions et d'autres organes de l'Union européenne contre leur administration (de 130 à 150 affaires par an). Le tribunal fait partie intégrante de la Cour de justice de l'Union européenne ; c'est en effet le troisième niveau de juridiction après le Tribunal et la Cour de justice elle-même. J'ai exercé pendant six ans au sein de la commission administrative de la Cour de justice de l'Union européenne, dirigée par le Président de la Cour, et j'ai été membre du groupe de travail spécial constitué pour rédiger des rapports sur les implications pour la Cour de l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme.
3. 1995-2005 : Greffier (2001-2005) et Greffier adjoint (1995-2001), Cour européenne des droits de l'homme (Strasbourg) :
 Les fonctions de greffier et de greffier adjoint sont de nature quasi judiciaire et ces deux agents sont élus par des juges à la Cour. Le greffier, placé sous l'autorité du Président de la Cour, a la responsabilité générale des activités judiciaires et administratives de la cour. Ainsi, le greffier définit la politique du budget et du personnel, et peut être appelé à donner des orientations à la Cour sur des questions de pratique, de procédure et de jurisprudence. À mon époque, les tâches assignées aux deux postes consistaient notamment à organiser et participer au travail de la Grande Chambre, à siéger dans des affaires et assister le juge-rapporteur et le Comité de rédaction; à contribuer à l'élaboration de documents politiques et de notes d'information de la Cour sur des points tels que la réforme du système de protection des droits de l'homme visé par la Convention européenne des droits de l'homme (dans le cadre des travaux préparatoires aux Protocoles n° 11 et 14) ; à participer aux réunions de travail avec les juges des tribunaux nationaux et d'autres tribunaux internationaux (Cour interaméricaine des droits de l'homme, Cour de justice de l'Union européenne, Cour de l'AELE); à prodiguer des conseils juridiques aux juristes du Greffe et (sur leur demande) aux juges; et à donner des instructions au Greffe sur les méthodes de travail et la gestion des requêtes. J'ai en outre exercé en tant que Secrétaire du Comité du Règlement jusqu'à mon élection en tant que Greffier.

* Le texte souligné indique les postes occupés ou missions en charge actuellement.

4. 1974-1990, 1993-1995 : Chef de division (1993-1995), administrateur et administrateur principal (1974-1990), Cour européenne des droits de l'homme. En tant que chef de division, j'ai supervisé deux sections chargées de la jurisprudence, effectué des contrôles de qualité sur des projets d'arrêt et rédigé des projets d'arrêt dans des requêtes importantes. Auparavant, j'étais chargé des requêtes, tout en étant l'assistant du Président de la Cour (1985-1990). Durant cette période, j'ai également rempli les fonctions de secrétaire dans divers comités, notamment en rapport avec le Règlement de la Cour et la situation du Greffe.

b. Description des activités juridiques non judiciaires

1. 1998 (février-juillet) : Chaire des droits de la personne Ariel F. Sallows (professeur invité), Université du Saskatchewan (Saskatoon, Canada) :
Il s'agissait essentiellement d'un poste de recherche comportant l'obligation de faire un exposé inaugural et de contribuer au programme d'enseignement de la Faculté de droit dans le domaine des droits de l'homme. J'ai également été invité à donner des conférences et à enseigner dans plusieurs universités canadiennes et associations des droits de l'homme.

2. 1972-1974 : Avocat, cabinet de M. James Fox-Andrews, Q.C., 4 Pump Cour, Temple, Londres :
Mes fonctions en tant qu'avocat « débutant » dans des cabinets spécialisés en *general common law* avaient principalement trait à des délits pénaux et des négligences médicales, au droit du bail et de la famille et, dans une moindre mesure, au droit du travail et au droit commercial.

3. 1967-1973 : University College London, Chargé de cours de droit :
Ce poste consistait à faire cours à de petits groupes d'études et à enseigner le droit romain et le droit civil. J'ai également fait office de représentant élu de l'équipe enseignante au Conseil d'administration (instance de décision suprême du Collège) et au Conseil des professeurs (organe principalement chargé des décisions politiques et administratives au sein du Collège); et de trésorier principal du syndicat des étudiants (poste occupé à l'invitation des étudiants).

c. Description des activités professionnelles non juridiques

1990-1993 : Chef du personnel, Secrétariat Général, Conseil de l'Europe (Strasbourg) :
Mes domaines de responsabilité incluaient les procédures de recrutement et de promotion, la politique du personnel, les relations avec les représentants des agents, la formation, les droits et devoirs des agents, la mise à jour du Statut du personnel, les négociations salariales avec les gouvernements, l'élaboration et la gestion du budget des agents de l'Organisation, sous l'autorité du Directeur de l'Administration et des finances et du Secrétaire Général.

IV. Activités et expérience dans le domaine des droits de l'homme

1. Rédacteur associé du *Human Rights Law Journal* depuis sa création, en 1980.
2. Institut international des droits de l'homme, Université Dimitrie Cantemir Christian (Bucarest, Roumanie), membre du Comité scientifique (depuis 2011).
3. Institut international des Droits de l'homme (Strasbourg), membre du comité d'examen pour la remise du diplôme de l'institut (depuis 1996).
4. Conférences sur le droit relatif aux droits de l'homme - par exemple au Centre inter-universitaire européen pour les droits de l'homme et la démocratisation (Venise), à l'Institut d'études européennes (Moscou), à l'École nationale de la magistrature (Paris), à la Faculté d'études politiques et européennes (Brdo, Slovénie) et à l'Université d'Oxford (de la fin des années 1970 à ce jour).
5. (Au cours de ma carrière au Conseil de l'Europe, de 1974 à 2005), participation à des réunions d'information et cours de formation sur la Convention européenne des droits de l'homme à l'intention de juges, fonctionnaires et juristes en exercice nationaux, notamment organisés par le Conseil et/ou ses États membres (par exemple en relation avec la Bulgarie, Chypre, la France, la Géorgie, la Grèce, l'Islande, l'Irlande, la République de Moldova, la Slovaquie, la Russie et le Royaume-Uni, dont des cours organisés pour la magistrature au Royaume-Uni avant l'entrée en vigueur de la loi relative aux droits de l'homme).
6. Exposés dans le cadre de colloques, conférences et symposiums sur le droit relatif aux droits de l'homme en général et la Convention des droits de l'homme en particulier (de la fin des années 1970 à ce jour).

V. Activités publiques

Aucune.

VI. Autres activités1. Rotary Club de Strasbourg

- a. Domaine: social
- b. Durée: 1993-2005
- c. Fonctions: membre, membre élu du comité, secrétaire du protocole, *Paul Harris Fellow*.

2. Société française pour le droit international (Paris)

- a. Domaine: société savante
- b. Durée: 1994 à ce jour
- c. Fonctions: membre

3. Conseil des barreaux européens (Londres)

- a. Domaine: association professionnelle
- b. Durée : 1990 à ce jour
- c. Fonctions: membre

VII. Travaux et publications

1. Co-éditeur d'ouvrages sur les droits de l'homme, dont:

(a) avec Franz Matscher, Herbert Petzold et Luzius Wildhaber, *Protecting Human Rights: The European Perspective – Studies in Memory of Rolv Ryssdal* (2000, Carl Heymanns Verlag, Cologne, 1586 pp.)

(b) avec Kathleen Mahoney, *A Global Challenge: Human Rights in the Twenty-First Century* (1993, Martinus Nijhoff, La Haye, 1028 pp.) Cet ouvrage est le produit d'un colloque de trois jours coorganisé avec le Professeur Mahoney (aucun lien avec moi-même) à Banff, Alberta, Canada.

2. Auteur d'une quarantaine d'articles, en anglais et en français, sur le droit européen des droits de l'homme et le droit de la fonction publique dont, dernièrement:

(a) »From Strasbourg to Luxembourg and Back: Human Rights Protection in the European Union after the Lisbon Treaty », à paraître dans *32 Human Rights Law Journal* (2011).

(b) « Reconciling Universality of Human Rights and Local Democracy – The European Experience » in Christine Hohmann-Dennhardt, Peter Mausch & Mark Villiger (dir.), *Grundrechte und Solidarität: Durchsetzung und Verfahren – Festschrift für Renate Jaeger*, pp. 147-161 (2011, N.P. Engel Verlag, Kehl am Rhein)

(c) « The Drafting Process of the Judgements of the European Court of Human Rights », in Stefan Vogenauer & Mads Andenas (dir.), *A Matter of Style: The Form of Judgments in the United Kingdom and Abroad – Essays in Memory of Lord Bingham of Cornhill* (2011, Hart Publishing, Oxford – à paraître)

(d) « La consolidation du droit européen des droits de l'homme : Le rôle des doctrines nationales » in Laurence Burgogues-Larsen et al. (dir.), *Les droits de l'homme ont-ils 'constitutionnalisés' le monde?* (2011, Larquier, Bruxelles – à paraître)

(e) « La fonction publique européenne: Origines, caractéristiques et perspectives », in Laurence Potvin-Solis (dir.), *Vers un modèle européen de fonction publique (Neuvièmes journées du pôle européen Jean Monnet)* (2011, Bruylant, Bruxelles - à paraître)

(f) «A European Judicial Training Institute on Human Rights », (2009) *European Human Rights Law Review*, n°2, pp. 123-134

(g) « The International Judiciary: Independence and Accountability », *7 The Law and Practice of International Courts and Tribunals*, pp. 313-349 (2008)

(h) « Thinking a Small Unthinkable: Repatriating Reparation from the European Court of Human Rights to the National Legal Order » in Lucius Caflish, Johan Callewaert, Roderick Liddell, Paul Mahoney & Mark Villiger (dir.), *Human Rights: Strasbourg Views – Liber Amicorum Luzius Wildhaber*, pp. 263-283 (2007, N.P. Engel Verlag, Kehl am Rhein).

VIII. Langues

Langue	Lu			Ecrit			Parlé		
	très bien	bien	assez bien	très bien	bien	assez bien	très bien	bien	assez bien
a. Première langue:									
Anglais	X	X	X
b. Langues officielles:									
– anglais	X	X	X
– français	X	X	X
c. Autres langues:									
Italien	X	X	X

IX. Au cas où vous n'auriez pas le niveau de compétence linguistique requis pour exercer la fonction de juge dans [la deuxième] langue officielle, veuillez confirmer votre intention, si vous êtes élu(e) juge à la Cour, de suivre des cours de langue intensifs dans la langue concernée avant de prendre vos fonctions ainsi que, si besoin est, au début de votre mandat.

Ne s'applique pas.

X. Autres éléments pertinents

Aucun.

XI. Veuillez confirmer que vous vous installeriez de manière permanente à Strasbourg au cas où vous seriez élu(e) juge à la Cour.

Je confirme que je m'installerais de manière permanente à Strasbourg au cas où je serais élu juge à la Cour.